



HEC MONTRÉAL

*La citoyenneté corporative ou la mobilisation d'un imaginaire vertueux : réflexion  
en deux temps sur le rôle politique renouvelé de l'entreprise dans le cadre des  
débats théoriques sur la citoyenneté corporative*

Sciences de la gestion

(Management)

Mémoire présenté en vue de l'obtention

du grade de maîtrise ès sciences

(M. Sc.)

Mai 2014

©Marie-Ève Desormeaux, 2014

## RÉSUMÉ

Ce mémoire, constitué de deux essais, vise à contribuer à la construction théorique du concept de citoyenneté corporative ainsi qu'à porter un regard critique sur la mobilisation du vocable « citoyenneté » pour parler des relations de l'entreprise avec la société.

L'essai intitulé *L'apport du vocable de la citoyenneté dans le cadre de la redéfinition du rôle politique de l'entreprise : clarification conceptuelle et état de la question* permet de présenter la construction théorique de la citoyenneté corporative et de présenter en quoi l'apport du vocable « citoyenneté » associé à l'entreprise soulève de nouveaux enjeux pour les relations entreprise-société. L'essai cherche à démontrer la présence d'ambiguïtés conceptuelles dans la construction théorique de la citoyenneté corporative et propose que le phénomène étudié serait mieux décrit par la phraséologie de *gestion corporative de la citoyenneté*.

L'essai intitulé *La citoyenneté corporative ou l'entreprise-gouvernement : exploration des dynamiques coloniales en contexte de gestion privée du droit des gens*, adopte la conception de la citoyenneté corporative offerte par Matten & Crane (2005), et construit à partir de celle-ci un idéal type dans lequel l'entreprise devient pleinement gestionnaire de la citoyenneté des individus. Nous cherchons à démontrer que cet idéal type d'entreprise-gouvernement peut permettre une meilleure compréhension des enjeux en matière de distinction entre les sphères publique et privée. Nous proposons notamment que lorsque l'entreprise prend en charge la gestion des droits des citoyens, certaines dynamiques coloniales soient observables.

Finalement, le mémoire se termine sur une conclusion commune où il est stipulé que la citoyenneté corporative est un terme qui mobilise grandement l'imaginaire vertueux associé à la citoyenneté, mais que cela peut être dangereux puisque le phénomène concerne la gestion privée des droits des citoyens.

**Mots-clés :** État-Nation, entreprise, citoyenneté corporative, responsabilité sociale de l'entreprise, colonialisme, citoyenneté.

## REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à mes directeurs de recherche : Jean-Pascal Gond, qui m'a donné l'idée d'approfondir le thème de la citoyenneté corporative et m'a aidée à concrétiser le tout; et Emmanuel Raufflet, pour son support et son encadrement. Je leur exprime toute ma gratitude pour leurs précieux conseils, leurs encouragements et leur patience tout au long de ce projet.

Je remercie également tous les professeurs qui ont su transformer mon expérience d'étudiante à la maîtrise en véritable expérience de vie. Grâce à eux, c'est la tête pleine d'idées et l'esprit enrichi que je quitte maintenant le monde académique.

J'adresse un merci particulier à Chantale Mailhot qui, dans les deux dernières années, a su être pour moi un véritable mentor. Elle m'a donné la chance de découvrir de nouveaux horizons vers lesquels je continuerai de naviguer dans les prochaines années.

Un immense merci à mes parents et ma famille qui ont toujours cru en moi et qui m'ont soutenue pendant cette démarche. Savoir que leur soutien était inconditionnel, dans la réussite ou l'échec, me permit de me concentrer sur la tâche à réaliser.

Merci à mes amis sans qui d'innombrables discussions sur toutes les façons de changer le monde n'auraient pu avoir lieu. Ces discussions m'ont certainement inspirée dans le choix de la thématique de ce mémoire.

Finalement, merci n'est pas un mot assez fort pour exprimer ma gratitude envers celui qui a partagé mon quotidien durant cette période, Michel. Si ce projet a pu se concrétiser, c'est grâce à son soutien. Je le remercie de m'avoir poussée à tout donner, à me dépasser, et de m'avoir appris que dans la vie, tout défi peut être relevé.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
Liste des tableaux et figures .....	iv
AVANT-PROPOS .....	1
ESSAI I .....	10
RÉSUMÉ .....	11
INTRODUCTION .....	12
1. LA TRANSFORMATION DU RÔLE POLITIQUE DE L'ENTREPRISE ..	16
2. LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE .....	24
3. RÉFLEXION SUR LA CONSTRUCTION THÉORIQUE DE LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE .....	51
CONCLUSION .....	61
BIBLIOGRAPHIE .....	65
ESSAI II .....	69
RÉSUMÉ .....	70
INTRODUCTION .....	71
1. LE RÔLE SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET LA DÉLIMITATION DES SPHÈRES PUBLIQUE ET PRIVÉE .....	74
2. DE LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE À L'ENTREPRISE- GOUVERNEMENT .....	78
3. L'ENTREPRISE-GOUVERNEMENT ET LA GESTION DE LA CITOYENNETÉ .....	94
DISCUSSION .....	105
CONCLUSION .....	112
BIBLIOGRAPHIE .....	116
CONCLUSION DU MÉMOIRE .....	120

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

### AVANT-PROPOS

Tableau 1 : La montée en popularité du concept de citoyenneté corporative (CC)..... 4

### ESSAI I

Tableau 1: L'entreprise comme gestionnaire de la citoyenneté ..... 41

Tableau 2 : Synthèse de la présentation de l'entreprise comme gestionnaire de la  
citoyenneté..... 45

### ESSAI II

Tableau 1 : Le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté..... 85

Tableau 2 : L'idéal type de l'entreprise gouvernement ..... 88

Tableau 3 : Le cas de Fordlandia au regard de l'idéal type d'entreprise-gouvernement..100

## AVANT-PROPOS

Depuis quelques décennies, le discours sur la responsabilité sociale des entreprises a pris de plus en plus d'ampleur et d'importance dans le monde des affaires. Mais cela est tout aussi vrai en ce qui concerne le monde académique. Tel que le dénote Sandra Waddock dans son article *Parallel Universes : Companies, Academics and the Progress of Corporate citizenship* (2004), les terminologies utilisées par les chercheurs dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), afin de désigner le phénomène, sont nombreuses et les nuances qui les distinguent, parfois très faibles, rendent ainsi ambiguë la compréhension des enjeux propres à chaque terme. *Corporate citizenship, business citizenship, Corporate responsibility, corporate social responsibility, corporate social performance, stakeholder Theory, Corporate community relations*, sont autant de termes révélés par Waddock qui font référence à des enjeux similaires.

Face à une telle démultiplication des concepts et des approches, une façon de clarifier le champ de la RSE consiste à s'appuyer sur le plus petit dénominateur commun à tous les travaux portant sur ce thème, à savoir l'idée que la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis la société est un concept qui, par définition, caractérise l'interface de l'entreprise et de la société. (Gond & Igalens, 2008 : 43)

Pour autant, la compétition entre les terminologies ne fait que contribuer, dans les mots de Waddock (2004), à la construction d'*univers parallèles* à l'intérieur même du champ de recherche, et cela amène l'auteure à poser la question suivante : « *What is our role [society scholars] in fostering the profusion of language and concepts ?* » (Waddock, 2004 : 8)

Si nous sommes en accord avec l'auteur concernant le devoir des universitaires d'atténuer la compétition entre des terminologies qui ont le même référent symbolique et ainsi d'éviter la construction d'une véritable tour de Babel, la terminologie de citoyenneté corporative (CC) retient davantage notre attention que

les autres. Pour certains auteurs, l'utilisation de la terminologie de « citoyenneté corporative » aura la même valeur symbolique que la terminologie de « responsabilité sociale de l'entreprise ». D'autres proposeront que la citoyenneté corporative ne puisse être utilisée comme simple synonyme faisant référence aux mêmes enjeux. Se référer à une notion aussi riche que celle de « citoyenneté » pour qualifier la relation entre l'entreprise et la société suscite certainement un ensemble de questions différent et nouveau. Dans les mots de Crane et al., (2008):

The very fact that corporations, consultants, academics and others use the term 'corporate citizenship' as one of several synonyms for the social or community initiatives of business warrants taking seriously. The prospect of corporations claiming, or being assigned a political or legal status analogous to individual citizens is, quite rightly, a cause of concern for some. (Crane et al., 2008 : 4)

Les discussions sur la citoyenneté corporative ont d'abord été réalisées dans le cadre plus vaste des discussions sur le rôle social et politique de l'entreprise. Elles s'inscrivent dans la troisième vague d'approche en matière de RSE (Capron & Petit, 2011). La première étant éthique, la seconde utilitariste et la troisième fondée sur la soutenabilité. Cette dernière « repose sur l'idée que l'entreprise n'est pas seulement en marché, mais aussi en société ». (Polanyi, 1983; Gravovetter, 2000 cités dans Capron & Petit, 2011 : para. 31). L'idée de responsabilité sociale n'est plus un choix stratégique pour l'entreprise, mais deviendrait un *fait identitaire* : « Elle suppose donc que les objectifs sociaux et environnementaux soient intégrés au même titre que les objectifs économiques dans le cœur de métier de l'entreprise » (Capron & Petit, 2011 : para. 32). La citoyenneté corporative<sup>1</sup> s'immisce dans cette catégorie de questionnement, puisqu'elle remet profondément en question le rôle politique et social de l'entreprise au sein de la société.

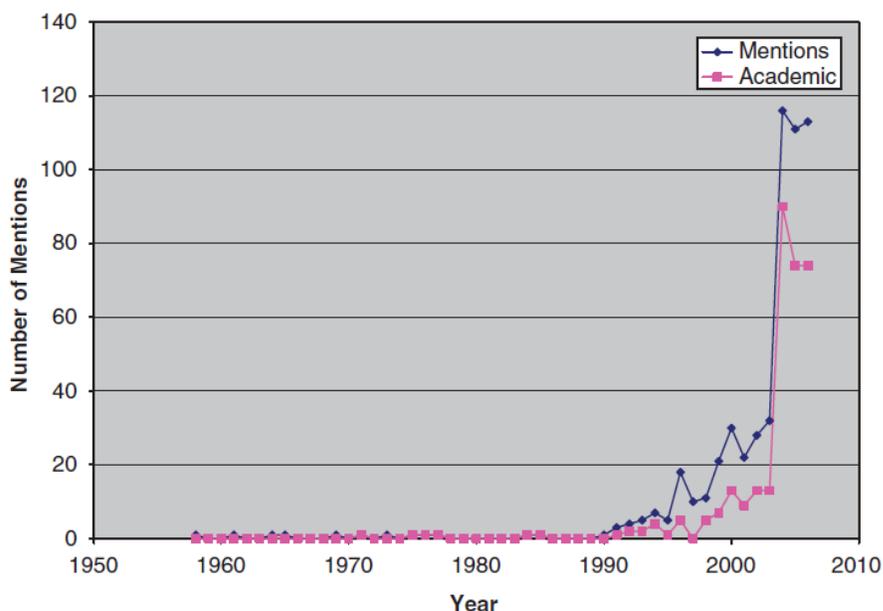
---

<sup>1</sup> Au sens expansionniste, soit le courant auquel le mémoire vise une contribution.

En quoi les qualificatifs de citoyen et citoyenneté peuvent-ils enrichir, diversifier et transformer les échanges en matière de RSE? Quel est l'intérêt de concevoir à partir de ces vocables les relations entre l'entreprise et la société? Voilà notre préoccupation ultime dans ce mémoire.

### **Du monde des affaires au monde académique**

La citoyenneté corporative gagne en popularité dans la littérature sur la RSE depuis le milieu des années 1990. Dans un article publié en 2008, Waddock s'est intéressée à la montée en popularité du terme, tant dans la littérature académique que professionnelle. Si les premières apparitions du terme remontent à aussi loin que 1861 : « *most of the early usage had to do with owners or directors and their citizenship, so that court matters could find proper jurisdiction, not the citizenship activities of the company itself* » (Waddock, 2008 : 30). Pour ce qui est de l'usage moderne du terme, soit un usage analogue aux termes RSE, *business ethics*, etc., il faudra attendre les années 1990 (Waddock, 2008 : 30-31). Mentionnons que le monde des affaires, comme il est possible de l'observer dans le tableau ci-dessous, a été le premier à mobiliser l'expression de citoyenneté corporative dans les discussions moderne sur la question. Les résultats des recherches de l'auteur démontrent que l'usage du terme s'est propagé de façon quasi exponentielle, les citations en faisant mention se multipliant. Le tableau suivant, extrait de l'article de Waddock (2008), en témoigne.

**Tableau 1 : La montée en popularité du concept de citoyenneté corporative (CC)****Figure 1** Citations for Corporate Citizenship.

Source : Waddock, 2008 : 31

Ainsi, observant l'utilisation croissante de la terminologie « citoyenneté corporative » dans le monde des affaires, les chercheurs s'intéressant aux relations entre l'entreprise et la société s'approprient le vocable afin de l'étudier. Les prestigieuses revues *Business & Society*, *Business Ethics Quarterly*, *Academy of management* et *Journal of Corporate Citizenship* deviennent le théâtre de discussions animées en employant le vocable de « citoyenneté corporative ». Cela s'explique par le fait que dans la foulée des questionnements sur le rôle de l'entreprise vis-à-vis de la société, le rôle politique de l'entreprise suscite de plus en plus de discussions, ce dernier prenant de l'importance dans le contexte de la mondialisation. Effectivement, comme le rapportent Champion & Gendron (2005), une statistique est assez éloquent : en 2000, 51 des 100 plus grandes entités mondiales, en termes de PIB et de ventes annuelles, étaient des entreprises (Anderson & Cavanagh, 2000 : 3 dans Champion & Gendron, 2005). « La balance est détenue par des États-Nations » (McLean, 2003 : 363, traduction libre).

La perspective politique en RSE vise à faire ressortir les enjeux de pouvoir qui entourent cette dernière, tout en s'interrogeant sur la « compatibilité de la recherche du profit et de l'adoption de comportements responsables. Les objectifs des entreprises et de la société sont considérés comme potentiellement fortement divergents » (Gond & Igalens, 2008 : 48). Ces questionnements sont cruciaux, particulièrement dans le cadre de la mondialisation qui amène de profondes remises en question quant aux fonctions traditionnellement accomplies par l'État (Scherer & Palazzo, 2011).

Ce chevauchement entre décisions privées et décisions publiques concernant des sujets d'intérêt général a suscité depuis des décennies bien des discussions autant dans la littérature managériale que dans la littérature sociologique et politique. Ces discussions sont d'autant plus vives lorsque l'État est peu interventionniste ou faible, et que les entreprises sont appelées à remplir des fonctions, qu'elles ne considèrent pas, spontanément, comme faisant partie de leur finalité (Capron, 2013 : 124).

La citoyenneté corporative est l'un des concepts qui illustrent parfaitement le chevauchement décrit par Capron. Il existe plusieurs approches en matière de citoyenneté corporative que nous prendrons certainement le temps de présenter, mais celle à laquelle nous désirons contribuer représente parfaitement ces débats qui entourent le rôle de l'entreprise, entre logiques d'action privée et publique. Effectivement, le mémoire examine principalement une réponse à l'article de Matten & Crane publié en 2005 dans l'*Academy of management review*. Dans cet article, les auteurs proposent une approche qu'ils qualifient d'expansionniste<sup>2</sup> de la citoyenneté corporative. Ils définissent cette dernière comme suit : « *Corporate Citizenship describes the role of the corporation in administering citizenship rights for individuals* » (Matten & Crane, 2005 : 173).

---

<sup>2</sup> Dans le cadre du mémoire, expansionniste est la traduction libre de *extended*, soit le terme utilisé par Matten & Crane (2005) pour qualifier leur théorisation de la citoyenneté corporative.

L'objectif du présent mémoire est d'offrir une lecture critique du développement du concept de citoyenneté corporative au sens expansionniste du terme. Nous embrassons pleinement l'idée que le terme de citoyenneté ne peut être mobilisé à la légère et qu'il implique nécessairement de nouveaux enjeux pour notre compréhension du rôle de l'entreprise au sein de la société. Nous proposons notre contribution dans deux essais.

Le premier, intitulé *L'apport du vocable de la citoyenneté dans le cadre de la redéfinition du rôle politique de l'entreprise : clarification conceptuelle et état de la question*, offre une revue de la littérature sur deux points essentiellement : le contexte d'émergence du discours de la citoyenneté corporative et les discussions théoriques ayant participé à la construction du concept de citoyenneté corporative. Il a pour principale problématique la compréhension de l'apport spécifique et original que le vocable de citoyenneté peut amener aux discussions sur le rôle de l'entreprise au sein de la citoyenneté.

À partir de la littérature existante, nous en venons à suggérer qu'il réside dans le concept quelques ambiguïtés et proposons certaines pistes de réflexion, afin de pallier ces lacunes. Nous suggérons notamment que la phraséologie « gestion corporative de la citoyenneté » serait plus appropriée pour qualifier le phénomène décrit par Matten & Crane (2005) qui propose que la citoyenneté corporative désigne la gestion de la citoyenneté par l'entreprise. Notre essai vise une réponse aux propos de ces auteurs et une contribution à la construction théorique de la citoyenneté corporative.

Ce premier essai a trois objectifs. Le premier est d'exposer le contexte d'émergence de discussions qui remettent aussi profondément en question le rôle de l'entreprise au sein de la société. Le deuxième objectif est d'offrir une revue de la littérature qui permet d'observer la construction théorique du concept de citoyenneté corporative et son autonomie dans les discussions sur la RSE. Finalement, notre troisième objectif est de démontrer la présence d'incohérence conceptuelle dans l'expression « citoyenneté corporative ».

Le second essai, intitulé *La citoyenneté corporative ou l'entreprise-gouvernement : exploration des dynamiques coloniales en contexte de gestion privée du droit des gens*<sup>3</sup>, cherche à poser un regard critique sur la citoyenneté corporative dans son sens expansionniste. À partir des propos de Matten & Crane (2005), nous proposons l'idéal type de l'entreprise-gouvernement, dans lequel l'entreprise devient l'unique gestionnaire du droit des gens. Cet essai a trois objectifs. Le premier est de démontrer la pertinence de la construction d'un idéal type pour analyser les implications de concevoir les relations entreprise-société sous l'angle de la citoyenneté corporative. Le second est de démontrer les similitudes et les différences entre l'idéal type d'entreprise-gouvernement et le colonialisme corporatif. Notre troisième et dernier objectif est d'exposer la façon dont l'idéal type d'entreprise-gouvernement permet une contribution aux discussions concernant le chevauchement des sphères publique et privée dans le contexte de la redéfinition du rôle social de l'entreprise.

Ces deux articles seront soumis pour publication à la revue *Nouvelles Pratiques Sociales* dans le cadre d'une soumission spontanée.

Si le premier essai constitue une revue de la conception théorique de la CC, le second propose une exploration des impacts potentiels sur la société d'une telle conceptualisation de la CC. Le premier vise à contribuer aux discussions sur la conceptualisation de la CC, qui sont encore en évolution. Le deuxième adopte une approche plus critique et propose une contribution aux discussions sur le chevauchement entre les sphères publique et privée dans le contexte de la redéfinition du rôle de l'entreprise au sein de la société.

L'esprit général du mémoire cherche à démontrer que la citoyenneté corporative mobilise l'imaginaire (Castoriadis, 1975 dans Bickel, 2007) associé à la citoyenneté, cet imaginaire ayant au cœur de son propos la qualité vertueuse de la citoyenneté, fondée sur la notion de droits et devoirs du citoyen au sein de la

---

<sup>3</sup> « Droit des gens » provient de l'expression de droit romain *jus gentium* définissant un « droit commun à tous les hommes ». (Decaux, 2008 : 21) De façon contemporaine, « elle vise un droit qui, au-delà des États, s'adresse aux personnes, comme étant les premiers sujets de la communauté internationale ». (Decaux, 2008 : 21)

société (Néron & Norman, 2008). Après analyse cependant, nous nous retrouvons inquiets quant aux possibles répercussions pour l'entreprise d'être qualifiée de citoyenne corporative, et donc de gestionnaire privée du droit des gens.

## BIBLIOGRAPHIE

- BICKEL, J.-F., (2007) « Significations, histoire et renouvellement de la citoyenneté », *Gérontologie et société*, 120 : 11-28 .
- CAPRON, M., (2013) « La RSE : un danger ou un atout pour la démocratie? » dans GENDRON et al. (2013) « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise », Armand Colin, 430 p.
- CAPRON, M. , PETIT, P., (2011) « Responsabilité sociale des entreprises et diversité des capitalismes », *Revue de la régulation* [En ligne] <<http://regulation.revues.org/9142>>.
- CHAMPION, E et GENDRON, C., (2005) « De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative – L'entreprise privée et sa nécessaire quête de légitimité », *Nouvelles pratiques sociales*, 18 (1) : 90-103.
- CRANE, A.,MATTEN, D., MOON, J., (2008) « Corporations and Citizenship », Cambridge university press, 250 p.
- DECAUX, E., (2008) « Droit international public », Paris, Dalloz, 452 p.
- GOND, J.-P., IGALENS, J., (2008) « La responsabilité sociale de l'entreprise », Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- MATTEN, D., & CRANE, A., (2005) « Corporate citizenship: Toward an extended theoretical conceptualization », *Academy of Management Review*, 30: 166-179.
- MCLEAN, J., (2003) « The Transnational Corporation in History: Lessons for Today? », *Indiana Law Journal*, 79 : 363-377.
- SCHERER, A. & PALAZZO, G., (2011) « The new political role of business in a globalized world: A review of a new perspective on CSR and its implications for the firm, governance, and democracy. » *Journal of Management Studies*, 48 : 4.
- WADDOCK, S., (2004) « Parallel Universes: Companies, Academics, and the Progress of Corporate Citizenship », *Business and Society Review*, 109: 5–42.
- WADDOCK, S., (2008) «The development of corporate responsibility/corporate citizenship », *Organization Management Journal* (Palgrave Macmillan Ltd.), 5(1): 29-39.

## **ESSAI I**

### **L'apport du vocable de la citoyenneté dans le cadre de la redéfinition du rôle politique de l'entreprise : clarification conceptuelle et État de la question**

Marie-Ève Desormeaux

HEC MONTRÉAL

Mai 2014

©Marie-Ève Desormeaux, 2014

## RÉSUMÉ

Le présent essai vise une contribution à la construction théorique de la citoyenneté corporative (CC) au sens expansionniste. L'essai présente d'abord le contexte qui explique la venue de cette nouvelle terminologie. Ensuite, les différentes approches en matière de CC sont présentées en adoptant la catégorisation offerte par Matten & Crane (2005). Elle comprend deux approches : conventionnelle et expansionniste. La première utilise la CC comme synonyme du vocable « RSE ». L'approche expansionniste propose que la CC soit le phénomène qui se produit lorsque l'entreprise, dans certains contextes, décide de gérer la citoyenneté des individus, soit les droits sociaux, politiques et civils (Matten & Crane, 2005). Après la présentation de cette conception expansionniste, nous en proposons notre analyse et identifions quelques ambiguïtés. Nous relevons trois ambiguïtés conceptuelles. D'abord, bien que l'approche expansionniste se soit développée afin de proposer une conception de la citoyenneté corporative qui se distingue de la RSE, ultimement, les enjeux abordés restent sensiblement les mêmes, à savoir la légitimité de l'entreprise à occuper un rôle social et politique au sein de la société. Nous soulignons aussi que l'approche expansionniste, développée en réponse à l'approche conventionnelle constitue une certaine dénaturation des propos tenus dans cette dernière. Nous analysons aussi la CC au sens expansionniste à partir du concept de citoyenneté développé par Marshall (1963) puisqu'il s'agit de la conception de la citoyenneté adoptée par les auteurs de l'approche expansionniste. Nous menons cette analyse, car le fait que la terminologie citoyenneté corporative désigne la gestion privée de la citoyenneté suscite certaines questions concernant la démocratie — et donc concernant son adéquation avec la terminologie « citoyenneté ». Suite à notre analyse, nous en venons à suggérer que la phraséologie « *gestion corporative de la citoyenneté* » serait plus appropriée pour décrire le phénomène étudié que la terminologie « *citoyenneté corporative* ».

**Mots-clés** : responsabilité sociale de l'entreprise, citoyenneté corporative, gestion de la citoyenneté, citoyenneté, État-Nation, démocratie.

## INTRODUCTION

Au cours des vingt dernières années, un nombre croissant d'auteurs ont mis au cœur de leur propos la nécessité d'étudier l'entreprise comme entité politique ou comme entité détentrice de droits et de responsabilités politiques au sein de la société (Matten et al., 2003; Champion & Gendron, 2005; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008; Néron & Norman, 2008; Oosterhout, 2008; Néron, 2010; Scherer & Palazzo, 2011; Capron, 2013). Concrètement, cela s'explique de façon générale par le phénomène suivant, très bien résumé par Dhaouadi (2008). De plus en plus, il y a un

mouvement des entreprises vers la résolution des défis environnementaux et sociaux globaux en coopérant de manière continue avec les organisations et les institutions nationales et internationales et leur participation aux processus de délibération politique (Dhaouadi, 2008 : 28).

Les discussions portant sur la citoyenneté corporative s'enracinent dans ce contexte. Néron (2010) précise : « *Taking new realities into account, some theorists now urge that we seek a better and richer understanding of the political aspects of business activities.* » (Néron, 2010 : 334). Comme nous l'avons exposé en avant-propos, la citoyenneté corporative fut d'abord une terminologie employée par le monde des affaires, et ce, de façon grandissante (Waddock, 2008). Observant ce phénomène, les chercheurs du monde académique s'y sont intéressés. Mentionnons cependant que la question du rôle politique de l'entreprise au sein de la société est une question présente dans la littérature managériale depuis beaucoup plus longtemps. Berle & Means (1932) considéraient déjà l'entreprise, notamment, comme un acteur politique capable d'influencer l'État.

La citoyenneté corporative est, comme nous le démontrerons, un concept mobilisé au sein du monde académique afin d'étudier les relations politiques entre l'entreprise et la société. Nous choisissons de nous y intéresser, car bien que l'entreprise soit amenée à jouer un rôle politique plus grand au sein de la société

en raison de la mondialisation (Scherer & Palazzo, 2011), qualifier l'entreprise de « citoyenne » nous semble révélateur d'un tout nouveau spectre d'enjeux. C'est pourquoi nous nous intéressons dans le cadre de cet essai à l'idée de citoyenneté corporative.

### **1. Nos objectifs**

Le propos de cet essai est d'offrir une contribution à la construction théorique de la conceptualisation expansionniste de la citoyenneté corporative (Matten et al., 2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008). Notre contribution s'adresse aux chercheurs œuvrant au sein du champ de recherche politique en RSE (*political CSR*). Il cherche à réaliser cette contribution par la poursuite de trois objectifs.

Le premier objectif de cet essai sera de contextualiser l'émergence du concept de citoyenneté corporative comme objet d'étude managérial. Le second objectif sera de recenser l'évolution des discussions sur la citoyenneté corporative dans le champ de recherche qui s'intéresse au rôle social et politique de l'entreprise. Le troisième objectif sera d'explorer les possibles incohérences conceptuelles dans la construction théorique de l'approche expansionniste de la citoyenneté corporative.

### **2. La structure de l'essai**

Afin d'atteindre ces objectifs, l'essai sera divisé en trois sections. La première, intitulée *La transformation du rôle politique de l'entreprise*, exposera le contexte qui amène le monde académique à se saisir de la terminologie « citoyenneté corporative ». Cet exposé se fera en trois temps. Nous présenterons d'abord l'État-nation dans sa conception classique afin de mieux démontrer, en un second temps, comment ce dernier se transforme en raison de facteurs internes et externes. Troisièmement, nous présenterons la façon dont ces facteurs qui transforment l'État-nation portent l'entreprise vers l'occupation d'un rôle politique plus grand au sein de la société.

La deuxième section, intitulée *La citoyenneté corporative*, recensera la littérature et l'évolution des discussions sur le sujet. Cette recension sera effectuée en

reprenant la catégorisation offerte par Matten et al. (2003) ainsi que Matten & Crane (2005), qui suggèrent la présence de deux grandes approches dans les échanges sur la citoyenneté corporative. Ces dernières sont l'approche conventionnelle, qui se compose des visions minimalistes et équivalentes; et l'approche expansionniste, qui est l'approche originale développée par les auteurs. Nous présenterons aussi, brièvement, l'approche qui considère la citoyenneté corporative comme une métaphore pour étudier le rôle de l'entreprise au sein de la société. Après avoir exposé ces approches, nous proposons, pour chacune d'elles, d'identifier les limites et apports de ces dernières dans le cadre de la recherche d'une meilleure compréhension du rôle politique de l'entreprise au sein de la société.

La troisième section, intitulée *Réflexion sur la construction théorique de la citoyenneté corporative*, offre notre analyse critique de la citoyenneté corporative au sens expansionniste. Notre analyse est réalisée en trois temps. D'abord, nous nous interrogeons sur la distinction entre les terminologies de RSE et de citoyenneté corporative. Deuxièmement, nous suggérons d'analyser le concept de citoyenneté corporative à partir de la théorisation marshallienne de la citoyenneté (Marshall, 1963) et d'ainsi comparer les caractéristiques fondamentales des deux terminologies. Nous choisissons d'adopter la théorisation marshallienne de la citoyenneté puisqu'il s'agit de celle à laquelle les auteurs ayant contribué à la construction théorique de la citoyenneté corporative au sens expansionniste font référence dans leur argumentation (Matten et al., 2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008). De plus, il s'agit de la théorisation la plus reconnue et acceptée de la citoyenneté (Coutu, 2005; Matten & Crane, 2005). D'une certaine façon, nous sommes à la recherche de ce que la citoyenneté corporative partage ou ne partage pas avec la citoyenneté. En troisième lieu, nous soutenons que la dénomination *citoyenneté corporative* porte à confusion pour référer au concept de citoyenneté corporative et qu'il vaudrait mieux, afin d'exploiter pleinement cette nouvelle façon d'aborder les relations entre l'entreprise et la société, nommer le

phénomène *gestion corporative de la citoyenneté* plutôt que *citoyenneté corporative*.

Finalement, nous ferons la suggestion de quelques pistes de recherches, afin d'augmenter le potentiel explicatif de la citoyenneté corporative au sens expansionniste, ceci dans le but d'améliorer notre compréhension des relations politiques entre l'entreprise et la société.

## **1. LA TRANSFORMATION DU RÔLE POLITIQUE DE L'ENTREPRISE**

Le but de la présente section est d'exposer les facteurs qui ont mené à une diminution de la capacité de l'État à répondre aux demandes qui lui sont adressées d'une part, et d'autre part, de démontrer que ce phénomène crée un nouvel espace d'intervention politique pour l'entreprise (Matten et al., 2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008; Scherer & Palazzo, 2011). C'est d'ailleurs en raison de ce nouvel espace d'intervention que la vision politique de l'entreprise, et plus précisément une lecture politique de la RSE, a pris place dans la littérature (Néron, 2010). S'intéresser au phénomène de la CC revient donc à analyser le rééquilibrage du pouvoir qui se fait entre l'État, la société et l'entreprise, en raison, notamment, de la mondialisation (Scherer & Palazzo, 2007; Scherer & Palazzo, 2008; Scherer & Palazzo, 2011, Scherer & al, 2014). En d'autres mots, les dynamiques politiques au sein de la société se transforment et la nature de leur évolution est précisément ce qui nous intéresse.

Afin de mieux comprendre les transformations qui s'opèrent au sein de l'État-Nation et de l'entreprise, nous diviserons cette section en quelques parties. En premier lieu, nous exposerons brièvement la conception classique de l'État-Nation. Nous présenterons ensuite les facteurs ayant contribué à la remise en cause de l'État selon cette conception. Finalement, nous recenserons les propos d'auteurs qui suggèrent que les transformations qui occupent l'État laissent place à un nouvel espace où l'entreprise peut mener ses activités.

### **1.1 L'État-nation dans sa conception classique**

Avant toute chose, il est important de présenter l'État-Nation dans sa conception moderne puisque c'est en raison des transformations qui le transcendent que l'entreprise est appelée à jouer un nouveau rôle politique au sein de la société (Scherer & Palazzo, 2011). Puisque dans cet essai, nous ne cherchons pas à dresser un portrait exhaustif de l'État-nation, nous ne présenterons que brièvement deux des principales caractéristiques de ce dernier.

Weber (1921) définit l'État comme « une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime (Weber, 1971 [1921] : 97) ». De façon concrète, cela signifie que l'État a pleine compétence et autorité pour administrer son territoire comme bon lui semble et prendre les moyens qu'il juge nécessaires pour renforcer le droit qui constitue l'État. De plus – et cela est très significatif dans le cadre de cet essai –, il détient le monopole de l'exercice du pouvoir sur le territoire. Ce monopole, l'État le détient légitimement en raison de la domination légale, c'est-à-dire par la croyance, de la part de ceux qui sont soumis à ce monopole, en la légalité des normes dictées par ce dernier (Weber, 1971 [1921] : 223). La contrainte physique légitime désigne plus largement le fait que l'État est la seule entité qui peut, légitimement, avoir un pouvoir coercitif sur la population.

Schnapper, dans *La communauté des citoyens* (1994), définit l'État comme l'ensemble des mécanismes qui permettent l'exercice de la volonté de la nation. Cette dernière :

se définit par sa souveraineté qui s'exerce, à l'intérieur, pour intégrer les populations qu'elle inclut et, à l'extérieur, pour s'affirmer en tant que sujet historique dans un ordre mondial fondé sur l'existence et les relations entre nations-unités politiques. Mais sa spécificité est qu'elle intègre les populations en une communauté de citoyens, dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'État. (Schnapper, 1994 : 45)

Cet exposé de l'État-Nation et de ses caractéristiques élémentaires est certainement bref, mais il en présente la conception classique. Nous pensons que cet aperçu est suffisant pour démontrer que l'État, selon cette conception, est

appelé à être transformé par les dynamiques que nous présenterons ci-après. Avant de passer aux facteurs de transformation de l'État-nation, précisons que ceux-ci remettent principalement en question l'élément de la territorialité du pouvoir de l'État et la croyance de la population envers la légitimité de l'État.

## **1.2 Les facteurs de transformation de l'État-nation**

La compréhension de la remise en question de l'État-Nation dans sa conception classique est essentielle afin de comprendre comment l'entreprise est amenée à jouer un nouveau rôle politique au sein de la société. La transformation de l'État-nation s'explique par deux facteurs majeurs. D'abord, elle est la conséquence de la mondialisation (Scherer et al., 2006; Scherer & Palazzo, 2007; Scherer & Palazzo, 2011; Scherer et al., 2014) ainsi que le résultat d'une difficulté pour l'État de répondre aux attentes de sa population (Hertz, 2001a; Hertz, 2001b; Crane et al., 2008). Afin de soutenir cette affirmation, nous présenterons, dans cette section, les facteurs de transformation de l'État-nation en deux temps. Les facteurs explicatifs externes et internes de cette transformation seront successivement exposés. Évidemment, les facteurs explicatifs sont multiples et nous ne les aborderons que brièvement, puisqu'ils ne font pas l'objet de cet essai. Notre objectif est d'expliquer pourquoi cette transformation des capacités étatiques permet l'émergence du concept de CC. Nous ne présenterons donc que quelques aspects de la problématique que nous considérons comme les plus importants, afin de comprendre l'émergence d'un caractère politique renouvelé pour l'entreprise.

### 1.2.1 Les facteurs externes

Les facteurs de transformation externes de l'État sont principalement liés à la mondialisation. C'est que cette dernière vient, dans plusieurs contextes, inhiber la possibilité d'action de l'État-Nation, en raison, par exemple, de la nature transfrontalière de certaines problématiques, notamment en matière environnementale. À cet effet, Cohen (2006) fait l'affirmation suivante :

La souveraineté est désormais « un concept contesté dans son essence. » Le caractère supranational des « risques », des problèmes écologiques au terrorisme, souligne combien l'État-Nation moderne peine apparemment à contrôler son propre territoire, ses frontières et les dangers que courent ses citoyens. (Cohen, 2006 : 31)

De plus, tel qu'exprimé par Scherer & Palazzo (2011) :

*Globalization can be defined as a process of intensification of cross-border social interactions due to declining costs of connecting distant locations through communication and the transfer of capital, goods and people. This process leads to growing transnational interdependence of economic and social actors, an increase in both opportunities and risks, and intensified competition.* (Scherer & Palazzo, 2011 : 901)

Comme le mentionnent aussi Crane et al. (2008) :

L'un des facteurs qui contribuent à la transformation du rôle de l'État à l'égard de la citoyenneté – et de ce fait à l'émergence de relation verticale entre l'entreprise et les citoyens – est l'internationalisation toujours grandissante des processus économiques, sociaux et politiques et surtout de la déterritorialisation de ces derniers. (Turner, 2000; Scholte, 2003; dans Crane et al., 2008 : 58, traduction libre)

À partir de ces considérations, on comprend que l'État-nation se voit, non seulement confronté à une diminution de sa capacité à réglementer des phénomènes qui dépassent largement ses frontières (la pollution, par exemple),

mais aussi un phénomène de perméabilité importante de ses frontières, et ce, en raison de l'augmentation continue des flux transnationaux de différentes natures. C'est donc à une augmentation et à une intensification des flux transnationaux que l'État fait face. A priori, cela n'explique pas nécessairement pourquoi l'État voit s'éroder ses pouvoirs à l'intérieur même de ses frontières. C'est qu'à ce premier phénomène lié à la mondialisation, plusieurs tendances opèrent à l'intérieur même des États et deviennent des variables explicatives de cet affaiblissement de la capacité étatique à exercer un plein pouvoir à l'intérieur même de ses frontières.

### **1.2.2 Les facteurs internes**

Certains facteurs internes expliquent aussi la transformation du rôle de l'État. Crane et al. (2008) en recensent principalement deux. Le premier de ces facteurs est l'échec institutionnel (*institutionnal failure*) de l'État pour ce qui est du maintien de l'État-providence (*welfare state*) construit à la suite de la Seconde Guerre mondiale. C'est une époque qui a vu l'expansion des droits sociaux comme nulle autre auparavant. Dans les années 1980, en raison des crises économiques successives, les pays occidentaux se sont cependant vus dans l'obligation d'effectuer des coupes budgétaires et d'ainsi diminuer les services et garanties qu'ils fournissaient jusqu'alors aux citoyens (Crane et al., 2008 : 56).

Le second facteur est la transformation des rapports politiques et idéologiques avec l'État (White, 2003 : 8-15 dans Crane et al., 2008). Cette transformation dans les rapports est la résultante directe de cet échec de l'État-providence. La réduction nécessaire de l'État, la stigmatisation de l'échec d'un État omniprésent et l'appel pour un retour à la loi du marché ont été des idées véhiculées par les classes politiques depuis les années 1980.

*Consequently, beginning with the Reagan and Thatcher governments of the 1980s, we have witnessed a radical restructuring of liberal welfare states, thereby leaving significant areas of former governmental involvement in administering citizenship delegated to private actors, be they charities or companies. (Crane et al., 2008 : 57)*

La décentralisation de l'État et la délégation de certains services habituellement fournis par l'État en ont donc été les conséquences. « The thinking here [...] is that the state is still responsible for guaranteeing basic citizenship entitlements, but that it does not necessarily have to run the services themselves » (Crane et al., 2008 : 57).

Ces auteurs font la mention de ces phénomènes dans le but de démontrer qu'à force de douter de la capacité étatique à faire face à certains défis, une apathie générale s'installe. Cette apathie serait à la fois facteur d'explication et conséquence de l'affaiblissement de l'État-nation en sa conception classique (Hertz, 2001a; Matten & Crane, 2005, voir citation ci-dessous), à l'image d'un cercle vicieux. En effet, comme le soutenait Schnapper (1994), c'est la communauté des citoyens qui donne la légitimité de l'action de l'État à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. Bien que nous voyons le raccourci dans la présentation de cette réflexion (et la pente fatale qui y est associée), il s'agit, grosso modo, du raisonnement qui explique pourquoi l'entreprise doit petit à petit répondre à des demandes politiques. C'est un raisonnement que l'on peut observer, par exemple, chez Matten & Crane (2005), comme en témoigne l'extrait suivant : « *Voter apathy in national elections in many industrial countries has increasingly weakened the government's role as the conduct through which political choices and demands have been channeled* » (Matten & Crane, 2005 : 172).

Comme le soulignent les auteurs, c'est à ce stade que l'entreprise et le secteur privé prennent de plus en plus de place pour répondre à ces changements, ce qui a pour effet que les citoyens, plutôt que de blâmer l'État pour l'échec à fournir ces services, attribueront cet échec à l'entreprise (Crane et al., 2008 : 57).

Ainsi, nous en sommes à exposer les raisons pour lesquelles l'entreprise serait peut-être l'institution capable de garantir la citoyenneté des individus lors de

l'échec de l'État en cette matière, ou encore la raison pour laquelle l'entreprise serait plus apte que l'État-Nation à faire face aux défis actuels.

### **1.3 L'entreprise comme entité politique**

Selon plusieurs auteurs, comme nous le soulignons précédemment, les citoyens se tournent de moins en moins vers l'État pour obtenir ce qu'ils désirent. Les manifestations contre les multinationales, les boycottages ou encore le pouvoir d'achat des consommateurs, sont des outils qui ont été utilisés par la population qui les croit parfois plus efficaces pour obtenir gain de cause, plutôt que d'adresser des revendications à l'appareil étatique (Matten & Crane, 2005 : 172, traduction libre, voir citation ci-dessous; Hertz, 2001a).

*In contrast, there appears to be a growing willingness on the part on individuals to participate in political action aimed at corporations rather than at government (Hertz, 2001). Whether through anticorporate protests, consumer boycotts, or other forms of action outside the usual political arena. (Matten & Crane, 2005:172)*

Dans des mots très simples, Hertz (2001a) explique ce phénomène :

*Instead of showing up at the voting booth to register their demands and wants, people are turning to corporations. The most effective way to be political today is not to cast your vote at the ballot box but to do so at the supermarket or at a shareholder's meeting. Why? Because corporations respond. (Hertz, 2001a : 191)*

Cette transition, ce choix de l'individu de se tourner vers l'entreprise, peut s'expliquer par le manque de capacité de l'État à répondre aux demandes de ses citoyens et à certains défis dans un monde globalisé; et par le manque de confiance de la population envers les institutions qui sont censées les servir, soit les deux facteurs explicatifs de la transformation de l'État-nation dans sa conception classique que nous avons présentés.

À la lumière des citations mentionnées précédemment, on peut déduire que l'entreprise se doit de répondre à certaines demandes qui découlent de la

transformation du rôle de l'État et de s'adapter si elle veut survivre. Ainsi, elle peut d'elle-même satisfaire à certaines requêtes, en offrant un produit correspondant aux exigences – par exemple éthiques – de la clientèle ou, pour parler en termes plus politiques, en offrant un produit/service qui correspond aux *exigences de consommation des citoyens* (Gotlieb & Wells, 2012). L'idée de l'entreprise comme entité politique, surtout quand il est question de CC, va cependant beaucoup plus loin. On ne parle pas dans ce cas de production de produits équitables ou écologiques suite à un boycottage, par exemple, mais bien de la résolution de problèmes sociaux, de la garantie de services qui étaient autrefois garantis par l'État. L'entreprise devient maintenant, selon la logique des propos ci-dessus exposés, l'institution centrale pour répondre aux demandes des citoyens, augmentant ainsi son rôle politique au sein de la société. « Une fois mise au service de la résolution de problèmes sociaux et environnementaux, compte tenu de sa puissance financière, l'entreprise transnationale pourrait être une force de changement importante pour la société » (Marsden, 2000 cité dans Champion & Gendron, 2005 : 94). Il s'agit là de l'un des éléments fondateurs de la CC (Champion & Gendron, 2005).

## **2. LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE**

Matten et al. (2003), Matten & Crane (2005) et Crane et al. (2008) ont catégorisé sous deux grandes approches les contributions en matière de CC. Nous reprendrons ici leur classification puisqu'elle résume bien les principaux courants de pensée. De plus, elle permet de témoigner des échanges et débats ayant animé la littérature. La première des deux approches est la conventionnelle, qui se divise ensuite en deux visions : la vision minimaliste et la vision équivalente. Nous présenterons l'approche conventionnelle en deux thématiques : (1) la CC comme activité philanthropique (vision minimaliste); (2) la CC comme synonyme de la RSE (vision équivalente). Les visions minimalistes et équivalentes ont en commun qu'elles ne font qu'effleurer la valeur politique et symbolique de la citoyenneté; elles traitent le concept de citoyenneté de façon superficielle (Matten & Crane, 2005). Suite à cette présentation des visions minimaliste et équivalente, nous exposerons brièvement un autre courant de théorisation de la CC : la CC comme métaphore pour décrire le rôle de l'entreprise au sein de la société. Nous en arriverons ensuite à la présentation de l'approche expansionniste de la CC développée par Matten & Crane (2005), qui est l'approche à laquelle nous souhaitons contribuer dans le cadre de cet essai. Cette dernière approche propose, en réponse à l'approche conventionnelle, une théorisation de la CC fondée sur la conception libérale de la citoyenneté, conception que nous présenterons dans cette section. L'approche expansionniste a été développée dans l'optique de réhabiliter le riche bagage du concept de citoyenneté qui provient du champ des sciences politiques. À travers cette section, nous cherchons à (1) exposer l'évolution du débat et (2) à démontrer la délimitation entre le concept de CC et de RSE. Nous voulons donc exposer l'apport spécifique du vocable citoyenneté dans le schème des discussions sur le rôle de l'entreprise au sein de la société. Cette délimitation se trouve dans l'approche expansionniste développée par Matten & Crane (2005). Il est important de démontrer la distinction entre la CC et la RSE, puisqu'il s'agit, avec la volonté de réhabiliter le caractère fondamentalement politique de la citoyenneté, de l'une des raisons pour laquelle les auteurs de l'approche expansionniste ont développé cette théorisation

## 2.1 L'APPROCHE CONVENTIONNELLE

Comme nous venons de le préciser, l'approche conventionnelle comporte deux visions : la vision minimaliste et la vision équivalente (*limited and equivalent view*). Nous exposerons dans cette section l'approche conventionnelle, sous deux thématiques : (1) la CC par la philanthropie (2) la CC comme synonyme de la RSE. Suite à cette présentation, nous proposerons une analyse des limites et apports de la CC au sens conventionnel. Le propos de cet article est d'articuler notre réflexion sur la CC avec l'approche expansionniste développée par Matten & Crane (2005). Pour cette raison, nous ne présenterons que brièvement les écrits sur l'approche conventionnelle.

### 2.1.1 La citoyenneté corporative par la philanthropie

La définition de la CC par l'activité philanthropique de l'entreprise correspond à ce que Matten & Crane (2005) qualifient de vision *minimaliste* de la CC.

Carroll (1991) présentait les quatre facettes de la RSE, soit les quatre comportements à adopter pour l'entreprise qui cherche à être responsable au sein de la société. Ces quatre facettes sont : (1) être rentable (*profitable*), (2) obéir à la loi, (3) adopter un comportement éthique et (4) être un bon *citoyen corporatif*. Carroll définit le bon « citoyen corporatif » comme celui qui utilise la philanthropie afin de répondre aux attentes de la société (Carroll, 1991 : 199).

Wood & Logsdon (2002) définissent le « citoyen corporatif » comme un acteur responsable au sein de la communauté dans laquelle il opère. L'atteinte du statut de citoyen corporatif se réalise par l'action philanthropique (Wood & Logsdon, 2002 : 61). Les auteurs proposent que la CC corresponde à l'intégration de l'activité philanthropique comme « focus stratégique » au cœur de la stratégie d'entreprise (Wood & Logsdon, 2001). D'ailleurs, comme le rapportent Matten & Crane : (2005) « *Proponents of this limited view tend to argue that the specifically new contribution of CC to the debate on corporate philanthropy is its strategic focus. In this view of CC, instead of engaging in charity simply through munificence, corporations engage in CC in terms of strategic philanthropy.* »

(Matten & Crane, 2005 : 168). Wood & Logsdon (2002) soutiennent aussi ce postulat : «Although there are scholarly voices speaking for the idea that corporate citizenship replaces the term ‘‘CSR’’[ ...] most voices are defining CC in a narrower, more strategic, firm-focused ways» (Wood & Logsdon, 2002 : 64).

Ainsi, la vision minimaliste (ou philanthropique de la CC), s’inscrit dans une logique de rationalité économique, c’est-à-dire que la motivation de l’entreprise à être une bonne citoyenne est d’abord la création d’un environnement optimal pour y réaliser ses activités : une communauté stable au point de vue économique, politique et social, est un endroit où l’entreprise pourra prospérer davantage. Elle gagne donc à y contribuer (Wood & Logsdon, 2001). « *For the firm, corporate citizenship is therefore depicted as motivated by self-interest, including the insight that a stable social, environmental, and political environment ensures profitable business*» (Windsor, 2001 ; Wood & Logsdon, 2001 dans Matten & Crane, 2005 : 168).

### **2.1.2 La citoyenneté corporative comme synonyme de la RSE**

L’idée de CC comme synonyme de la RSE s’inscrit dans ce que Matten & Crane (2005) qualifient de vision *équivalente*. Principalement, cette vision se caractérise par le fait qu’elle traite des mêmes enjeux que la RSE, mais avec un vocabulaire différent. Carroll (1998) est un bon exemple ou même un « *striking example* » d’auteur qui conceptualise la CC de la même façon que la RSE (Matten et al. 2003 : 112). Il reprendra exactement le même cadre qu’en 1991, lorsqu’il avait présenté *The pyramid of corporate social responsibility : Toward the moral management of organizational stakeholders* pour présenter *The four faces of corporate citizenship*. Plutôt que d’associer la CC à l’activité philanthropique, il propose que le bon citoyen corporatif soit celui qui respecte les quatre normes ci-haut exposées. « *Just as private citizens are expected to fulfill these responsibilities, companies are as well. Corporate citizenship has an economic face, a legal face, an ethical face, and a philanthropic face* » (Carroll, 1998 : 1). Ainsi, cet auteur utilise sans aucun doute la CC comme synonyme de la RSE.

Un autre exemple d'auteurs qui utilisent la CC pour référer à des enjeux similaires à la RSE est celui de Maignan & Ferrell (2001). Soucieux de développer une perspective holistique et systématique de la CC (Maignan & Ferrell, 2001 : 37), ils proposent que la CC puisse être définie comme « le niveau auquel l'entreprise assume ses responsabilités économiques, légales, éthiques et discrétionnaires qui leur sont imposées par leurs parties prenantes » (Maignan & Ferrell, 2001 : 37, traduction libre). Comme le souligneront Matten & Crane (2005), cette définition est très similaire à celle de Carroll (1998) à l'exception du fait qu'elle appartient davantage au courant de la *corporate social performance*.

Ainsi, la vision équivalente de la CC mobilise cette dernière en tant que synonyme de la RSE. Les thématiques abordées (éthique, profitabilité, respect des lois, philanthropie) sont essentiellement les mêmes que pour traiter des enjeux de RSE.

#### **2.1.4 Limites et apports de l'approche conventionnelle**

Comme nous l'avons exprimé plus tôt, l'un de nos objectifs dans cette section du mémoire était de comprendre la distinction entre la CC et la RSE. À la lumière des propos recensés, il semble que l'approche conventionnelle considère la CC comme un synonyme de la terminologie « responsabilité sociale de l'entreprise ». Ainsi, l'approche conventionnelle semble s'insérer dans le propos dans les questionnements de Waddock (2004).

*What is our role [the scholars] in fostering the profusion of language and concepts portrayed in Table 1? Should some rationalization take place or some consolidation of terminology? What is our role in Bridging parallel universes that already exist within the field? By the creation of some sort of consistency of conceptualization and agreement about terminology, rather than generating still more terms that appear to describe basically the same phenomena so as to set "our" work apart from that of others? (Waddock, 2004 : 8)*

Matten & Crane (2005) adresseront quelques critiques aux auteurs ayant contribué à la construction de la vision conventionnelle en matière de CC. D'abord, ils

soutiennent que ces auteurs, qui appartiennent à la vision minimaliste ou équivalente, n'ont pas justifié le besoin d'une nouvelle terminologie pour qualifier les relations entre l'entreprise et la société. Concernant la vision minimaliste, ils rappellent que l'activité philanthropique et l'engagement au sein de la communauté locale ne sont pas des enjeux inédits sous le vocable de la RSE (Matten & Crane, 2005 : 168). Concernant la vision équivalente, ils formuleront comme principale critique qu'elle mobilise le terme de citoyenneté de façon très superficielle, sans en offrir de définition.

*Of the very limited number of management authors who specifically conceptualize the notion of citizenship, few, if any move beyond a superficial idea of citizenship that 'implies membership in a bounded political (normally national) community. (Hettne, 2000 : 35 dans Matten & Crane 2005 : 169)*

À partir de ces considérations, les auteurs proposent leur conceptualisation théorique expansionniste de la CC. Elle vise d'abord à remédier à deux lacunes de l'approche conventionnelle qu'ils identifient : (1) le manque de distinction avec la terminologie de la RSE et (2) le manque de conceptualisation politique de la citoyenneté au sein de cette approche. De façon plus générale, ils cherchent à expliquer le besoin de la phraséologie de CC pour parler du rôle de l'entreprise au sein de la société et ainsi offrir une conceptualisation qui remédie aux lacunes identifiées.

Malgré ces considérations, l'approche conventionnelle permet néanmoins de se saisir d'un phénomène d'une popularité grandissante dans le monde des affaires. Comme nous l'avons mentionné en avant-propos, la CC fut d'abord une expression que le monde des affaires s'est appropriée (Waddock, 2008). Waddock (2008) rapporte la montée en popularité de l'expression « corporate citizenship » au sein des entreprises, ce qui explique notamment l'intérêt que les chercheurs y ont porté.

*In 1997, the Hitachi Foundation published what was possibly the first widely distributed corporate report on CC by that name. [...] it was entitled global corporate citizenship – Rationale and Strategies. The next year a British group [...] published Corporate citizenship: Successful strategies for responsible companies (1998). The same year, another European pair Chris Marsden and Jörg Andriof published an article entitled ‘Towards an Understanding of corporate citizenship and how to influence it’, in a journal called Citizenship Studies. [...] These books and articles seem to have picked up on what was beginning to happen in corporate practice and capitalized on it academically, because as the chart indicates,<sup>4</sup> there was a growing usage in the more popular media simultaneously with growing academic usage. (Waddock, 2008 : 31)*

Ainsi, l’approche conventionnelle qui ne se distingue pas, ou peu, du courant de la RSE et qui n’intègre pas la pleine valeur politique du vocable *citoyenneté*, permet d’aborder une terminologie mobilisée par le monde des affaires. De plus, elle permet l’ouverture d’un débat au sein du monde académique.

Une autre caractéristique de la CC au sens conventionnel, qui représente selon nous à la fois un apport et une limite de cette dernière est identifiée par Waddock & Smith (2000). Selon l’approche conventionnelle, l’entreprise citoyenne est forcément responsable. Ainsi, mobiliser le vocable « citoyen » pour référer au rôle de l’entreprise au sein de la société lui consacre *de facto* un rôle social puisque « l’entreprise citoyenne » possède, au cœur de sa stratégie d’entreprise, l’ambition d’être responsable (Champion & Gendron, 2005 ; Waddock & Smith, 2000). Le concept réconcilie donc la « responsabilité sociale » et l’entreprise qui ne sont plus en opposition. Cependant, ce faisant, la question de savoir ce qu’est la responsabilité sociale est contournée.

Il se trouve donc dans l’approche conventionnelle une conversation riche entre différents auteurs. Certains mobilisent la CC purement et simplement comme

---

<sup>4</sup> Voir à la p. 4 de l’avant-propos.

synonyme de la RSE. Pour d'autres, le phénomène correspond plus particulièrement à l'implication philanthropique de l'entreprise dans sa communauté. Même si le caractère politique de la citoyenneté est abordé, la superficialité de son usage ne permet pas de poser un ensemble de préoccupations qui se distingue de la RSE. Mentionnons aussi, comme point commun aux auteurs ayant participé à la construction de l'approche conventionnelle, qu'ils partagent un souci pragmatique puisqu'ils se sont intéressés à l'apport de la terminologie de la CC, d'abord en raison de son utilisation toujours plus importante par les entreprises.

## 2.2 LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE COMME MÉTAPHORE

Avant de poursuivre, nous aimerions préciser qu'une autre approche a été développée pour étudier l'apport du vocable *citoyenneté* aux discussions sur le rôle politique de l'entreprise au sein de la société. Elle ne fait pas l'objet de notre étude, car nous voulons offrir une réponse et une critique ciblées à l'article de Matten & Crane publié en 2005, et à leur théorisation expansionniste de la CC. Nous ne présenterons donc que brièvement les discussions sur la CC comme métaphore pour le rôle de l'entreprise au sein de la citoyenneté. Il s'agit d'échanges qui ont pris principalement place dans la revue *Business Ethics Quarterly*.

Cette approche a amené plusieurs auteurs (Logsdon & Wood, 2002; Moon et al., 2005; Wood & Logsdon, 2008; Néron & Norman, 2008; Crane et al., 2008) à s'intéresser au rôle citoyen de l'entreprise au sein de la société. Principalement, les auteurs ont pour propos qu'il est possible d'étudier le rôle de l'entreprise au sein de la société en la considérant comme un membre de cette dernière, de façon similaire à l'individu.

Ainsi, il est considéré que « *organizations are not autonomous entities with inalienable rights to independent action; they are members of society, with obligations and constraints as well as privileges. The enforcement of obligations and constraints—both human and organizational—is a matter of social control.* » (Logsdon & Wood, 2002 : 158). Afin de mieux comprendre ce rôle citoyen de l'entreprise, Logsdon et Wood (2002) proposeront d'analyser le rôle de l'entreprise au sein de la société à partir de la conception de la citoyenneté fournie par Parry (1991). Ainsi, il est proposé que la citoyenneté peut servir de métaphore pour décrire le rôle de l'entreprise au sein de la société. L'entreprise, comme les individus, peut être citoyenne, mais de façon différente : « *people and businesses can be different kinds of citizens within a policy* » (Wood & Logsdon, 2008).

C'est dans une logique similaire que Néron & Norman proposeront leur analyse du rôle citoyen de l'entreprise au sein de la citoyenneté en comparant l'entreprise

à certaines conceptions de la citoyenneté développées pour l'individu. Ces conceptions sont celles de la citoyenneté comme statut légal, comme statut politique, comme lieu de solidarité et comme activité vertueuse. Ils en viennent à la conclusion que l'entreprise partage avec l'individu certaines caractéristiques à l'égard de la citoyenneté. Par exemple, quant à la citoyenneté comme statut légal, elle a des droits, notamment devant les tribunaux. De la même façon, elle a aussi des devoirs, à savoir, payer des taxes et impôts. Wood et Logsdon (2008) répondront à ces derniers que leur propos va trop loin et qu'il faut comprendre la citoyenneté corporative comme une métaphore et non pas comme un concept qui systématiserait la comparaison entre l'individu et l'entreprise. C'est d'ailleurs un propos que soutiendront Moon et al. (2005), qui proposent aussi d'analyser l'entreprise citoyenne à partir de quatre modèles de citoyenneté. Ces modèles sont ceux du libéralisme, du républicanisme civil, de la démocratie développementale et de la démocratie délibérative. Dans les approches développées par Logsdon & Wood (2002) et Moon et al. (2005) «*The participation of corporations in 'civic deliberations as equals' becomes the normative basis for citizenship*» (Banerjee, 2007 : 47).

### **2.2.1 Limites et apports de la métaphore de la citoyenneté corporative**

Une des critiques adressées aux auteurs suggérant de voir la CC comme une métaphore pour mieux comprendre le rôle politique de l'entreprise au sein de la société est la suivante : cette proposition a un caractère anthropomorphique, puisqu'elle met sur le même pied l'individu et l'entreprise, occultant ainsi « la différence de nature entre l'individu et l'entreprise en termes de pouvoir (...) » (Champion & Gendron, 2005 : 101).

Oosterhout (2008) tient pour critique ce développement de la CC et considère qu'il s'agit, au mieux, d'une « *misguided metaphor* » (Oosterhout, 2008 : 34). En effet, il soutient que la comparaison de la CC avec des conceptions de la citoyenneté profondément ancrées dans le champ des sciences politiques ne

permet pas de transcender les sphères économiques et politiques et ainsi d'avoir une meilleure conception des responsabilités de l'entreprise au sein de la société.

Banerjee (2007) quant à lui, adressera comme critique à cette conception « métaphorique » de la CC qu'il s'agit d'une approche largement normative.

*The normative core of this discourse is not hard to ascertain: the assumption is that corporations should do all these things because (1) good corporate citizenship is related to good financial performance (despite the dubious nature of empirical evidence of this relationship) and (2) if a corporation is a bad citizen then its license to operate will be revoked by 'society'. Both of these are simplistic assumptions with little theoretical or empirical support. (Banerjee, 2007 : 48)*

De plus, Banerjee (2007) ajoutera que malgré les quelques tentatives d'inclure une véritable conception « politique » de la citoyenneté au sein des discussions sur la CC, cette dernière demeure une idéologie managériale motivée par la recherche de profit : « elle sera instrumentalisée, de façon stratégique afin de désigner les relations entre l'entreprise et la société » (Windsor, 2001 : 51 cité dans Banerjee, 2007 : 51, traduction libre).

Voilà donc une brève présentation de la littérature qui propose que la CC puisse être utilisée comme métaphore pour décrire le rôle politique de l'entreprise. Il s'agit d'une approche qui cherche à analyser le rôle politique de l'entreprise au sein de la société en exportant les conceptions de la citoyenneté provenant du champ des sciences politiques et en les comparant avec l'entreprise afin de pouvoir analyser quels seraient les droits et devoirs de cette dernière.

Nous en venons donc à la présentation de la CC au sens expansionniste, soit l'approche à laquelle nous souhaitons contribuer dans le cadre de cet essai.

### 2.3 L'APPROCHE EXPANSIONNISTE

La vision expansionniste de la CC se veut d'abord et avant tout une réponse aux inquiétudes soulevées quant à l'utilisation du terme *citoyen* avec celui d'entreprise. Plusieurs auteurs (Matten et al., 2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008; Néron & Norman, 2008; Oosterhout, 2008) se sont inquiétés de le voir mobilisé sans inclure le riche bagage qu'il représente. Avec la vision expansionniste, c'est une réhabilitation du caractère politique de la citoyenneté qui s'opère; on dépasse largement le stade de la métaphore ou la définition superficielle de Hettne (2000) présentée ci-haut. Elle a été développée par Matten & Crane (2005). Cependant, les auteurs faisaient l'appel à une théorisation expansionniste de la CC dès 2003 (Matten et al., 2003) et poursuivront leur réflexion dans un ouvrage synthèse, *Corporations and citizenship* (Crane et al., 2008). Dans l'optique de rapporter le plus fidèlement possible les propos des auteurs ayant contribué à la construction théorique de l'approche expansionniste, nous proposons un plan en trois parties pour cette section. Dans la première, nous exposerons les raisons pour lesquelles l'approche expansionniste s'est développée. Dans la deuxième, nous présenterons la proposition de l'approche expansionniste. Dans la troisième, nous explorerons les limites et apports de cette approche dans le cadre d'une meilleure compréhension du rôle politique de l'entreprise au sein de la société.

Nous y reviendrons bien évidemment en détail, mais afin de mener à bien nos discussions, nous proposons de définir dès maintenant ce qu'est la CC au sens expansionniste.

*CC describes the role of the corporation in administering citizenship rights for individuals. Such a definition reframes CC away from the notion that the corporation is a citizen in itself (as individuals are) and toward the acknowledgement that the corporation administers certain aspects of citizenship for other constituencies. (Matten & Crane, 2005 : 173)*

### **2.3.1 Les raisons du développement de l'approche expansionniste**

Matten & Crane(2005) développe la théorisation expansionniste de la CC car il considère essentiel d'avoir une meilleure compréhension du nouveau rôle politique de l'entreprise. Trois principales raisons justifient la construction théorique expansionniste de la CC. La première est que le rôle politique de l'entreprise au sein de la société prend de plus en plus d'importance et nous avons besoin d'outils théoriques afin de mieux le comprendre. La deuxième raison est la nécessaire distinction entre la CC et la RSE d'un point de vue terminologique afin d'avoir une discussion où chaque terme apporte quelque chose d'original au débat. La troisième raison qui justifie la conception expansionniste de la CC est la réhabilitation du caractère politique du vocable *citoyenneté* dans les discussions sur la CC.

#### **2.3.1.1 Le nouveau rôle politique de l'entreprise**

Dans le contexte de la mondialisation, comme nous l'avons expliqué à la section I de cet essai, l'entreprise est appelée à remplacer l'État dans la réalisation de fonctions habituellement remplies par ce dernier (Scherer & Palazzo, 2011). « *Corporate citizenship becomes relevant [...]while corporations may not be the same as individual citizens, they are increasingly taking over many of the roles and activities normally associated with government.* » (Hertz, 2001b dans Banerjee, 2007 : 51)

Ainsi, cette transformation du rôle de l'entreprise irait, selon les propos de Matten & Crane (2005), jusqu'à atteindre les éléments les plus fondamentaux de la vie démocratique, voire de la citoyenneté. C'est pourquoi ils proposent leur cadre expansionniste : afin de mieux comprendre la relation qu'entretient l'entreprise avec la citoyenneté dans le cadre de la redéfinition du rôle politique de l'entreprise. Selon eux, l'approche conventionnelle ne parvenait pas à expliquer la relation de l'entreprise avec la citoyenneté et à expliquer le nouveau rôle politique de cette dernière.

### **2.3.1.2 La distinction entre la citoyenneté corporative et la responsabilité sociale de l'entreprise**

L'approche conventionnelle, selon Matten et al. (2003) et Matten & Crane (2005), n'a pas suffisamment justifié le besoin d'une nouvelle terminologie pour parler du rôle de l'entreprise au sein de la société. Selon ces auteurs, si une nouvelle terminologie est mobilisée, c'est forcément qu'il y a de nouveaux enjeux et de nouvelles problématiques à traiter; sinon, à quoi servirait cette terminologie sinon à semer la confusion? Ils considèrent que c'est ce que fait l'approche conventionnelle. C'est donc dans l'optique d'établir une distinction entre la CC et la responsabilité sociale que les auteurs proposent de développer une théorisation expansionniste. Cela apporte du même coup une réponse aux auteurs de l'approche conventionnelle et tente de remédier à l'une de ces principales lacunes.

### **2.3.1.3 La réhabilitation du caractère politique de la citoyenneté corporative**

Le second objectif de Matten & Crane (2005) est de réhabiliter le caractère politique omis, ou tout au moins réduit par l'approche conventionnelle. L'héritage de la citoyenneté, provenant du champ des sciences politiques, ne peut se réduire à la simple conception proposée par Hettne (2000), soit que la citoyenneté correspond à l'appartenance à un groupe politique — bien que cela soit l'une de ses caractéristiques élémentaires (Bickel, 2007). En effet, «*the current treatment of citizen ship in the management literature on CC appears to be largely a result of an imperipient importing of terminology from political theory, without consideration for its theoretical underpinnings*» (Matten & Crane, 2005 : 170). Afin de réparer cette lacune, ils proposent d'analyser la CC à partir de sa conception libérale, théorisée par Marshall (1963). Ils choisissent cette conception puisqu'il s'agit de celle qui est la plus largement acceptée en plus d'être la référence en matière de citoyenneté pour le monde occidental (Matten & Crane, 2005; Coutu, 2005).

### **2.3.1.3.1 La conception libérale de la citoyenneté**

Afin de situer l'apport de Matten & Crane (2005), nous proposons d'exposer ce qu'est la conception libérale de la citoyenneté, dans le but de saisir pleinement ce que cette conception peut offrir afin d'analyser le rôle de l'entreprise au sein de la société. Cela nous servira de point de référence pour mener notre réflexion sur la CC dans la troisième section de cet essai..

La conception libérale de la citoyenneté propose que celle-ci soit constituée d'un ensemble de droits, qui d'une part protègent les individus contre les abus (potentiellement faits par l'État) et qui, d'autre part, fournissent des droits positifs aux citoyens, c'est-à-dire certaines prérogatives. Les droits liés à la citoyenneté selon sa conception libérale sont de trois types : sociaux, civils et politiques (Marshall, 1963). Les droits sociaux correspondent à ceux qui fournissent à l'individu la liberté de participer pleinement à la société. Les droits à l'éducation et à la santé en sont des exemples. Les droits civils maintenant sont ceux qui protègent les citoyens contre la violation de leurs libertés fondamentales : liberté d'expression, droit à la propriété, liberté d'association, l'égalité de tous devant la loi, etc. « La citoyenneté civile a également pour Marshall une composante économique, dont l'élément fondamental est le droit au travail considéré ici comme le droit d'avoir l'occupation de son choix au lieu de son choix et de contracter librement un contrat de travail » (Bickel, 2007 : 20). Finalement, les droits politiques protègent le citoyen en dehors de la zone privée et lui garantissent sa participation à la société et à la prise de décisions collectives (Marshall, 1963; Matten et al., 2003; Coutu, 2005; Matten & Crane 2005; Crane et al., 2008).

Chacune des trois dimensions a pour contrepartie une institution étatique : « les tribunaux pour les droits civils, le parlement et les institutions politiques locales pour les droits politiques, enfin les systèmes de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour les droits sociaux » (Coutu, 2005 : 5). La branche législative définit ce qu'est la citoyenneté alors que la branche exécutive, via ses divers ministères, l'administre. Finalement, la branche judiciaire s'assure de la garantie et du respect des droits que procure la citoyenneté tout en contribuant à leur

transformation et à leur évolution à travers les jugements des tribunaux (Crane et al., 2008; p.53-54). La notion des institutions qui sont liées à la garantie de chaque droit est fondamentale dans la conception marshallienne de la citoyenneté (Coutu, 2005 : 10). Cela est d'autant plus important à considérer dans le contexte où la possibilité pour l'entreprise de remplacer ces institutions est explorée.

Cette idée, que l'entreprise soit désormais responsable de la gestion de la vie citoyenne et remplace donc ces institutions, suscite beaucoup de questions quant à la transformation des rapports politiques au sein de la société en cas de CC. Nous aborderons cet aspect un peu plus loin, dans le cadre de la réflexion que nous proposons sur la CC.

La vision marshallienne de la citoyenneté est donc la théorisation de la citoyenneté que Matten & Crane (2005) ont voulu articuler avec l'entreprise.

### **2.3.2 La proposition de la vision expansionniste**

Dans le paragraphe d'introduction de cette section, nous avons présenté la définition de la CC qui nous est fournie par Matten & Crane (2005). C'est une définition qui recentre la relation entre citoyenneté et corporation sur le fait que dans le contexte où l'État ne peut plus nécessairement en être l'instance gestionnaire, l'entreprise peut prendre la relève de la gestion de la citoyenneté.

L'évolution des discussions sur la CC semble à ce moment proposer une rupture. En effet, la transition entre « la citoyenneté corporative comme synonyme de la RSE » et « la citoyenneté corporative comme expression désignant la gestion de la citoyenneté par l'entreprise » est difficilement linéaire a priori. Comment expliquer cette évolution?

En fait, c'est qu'en étudiant les relations possibles entre la citoyenneté et la corporation, Crane et al. (2008) en sont venus à la constatation que le champ où l'entreprise avait les liens les plus forts avec la citoyenneté était celui de la gouvernance de cette dernière. « At some point, then, it may [the

corporation]begin to look more like a quasi-government actor than a quasi-citizen » (Crane et al., 2008 : 48).

### **2.3.2.1 La citoyenneté corporative ou la gestion privée de la citoyenneté**

Matten & Crane (2005) proposent que l'entreprise soit appelée à jouer le rôle de gestionnaire de la citoyenneté. Signalons au passage que la posture des auteurs est descriptive et non normative. En effet, selon eux, l'entreprise joue déjà un rôle de gestionnaire à l'égard de la citoyenneté. Concrètement, que signifie « gestionnaire de la citoyenneté »? Les auteurs affirment que l'entreprise puisse occuper trois rôles dans la gestion de la citoyenneté.

Le premier est celui de *fournisseur (provider)* à l'égard des droits sociaux (Matten & Crane, 2005). Cela correspond essentiellement au fait que l'entreprise prend la relève de l'État dans certains secteurs où il fournissait lui-même certains services auparavant. Les secteurs de l'énergie, du transport, de la poste, des soins de santé et de l'éducation en sont de bons exemples (Crouch, 2003; Moon 1999 dans Crane et al., 2008). Le rôle de fournisseur des droits sociaux est le rôle le plus souvent occupé par l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté (Crane et al., 2008).

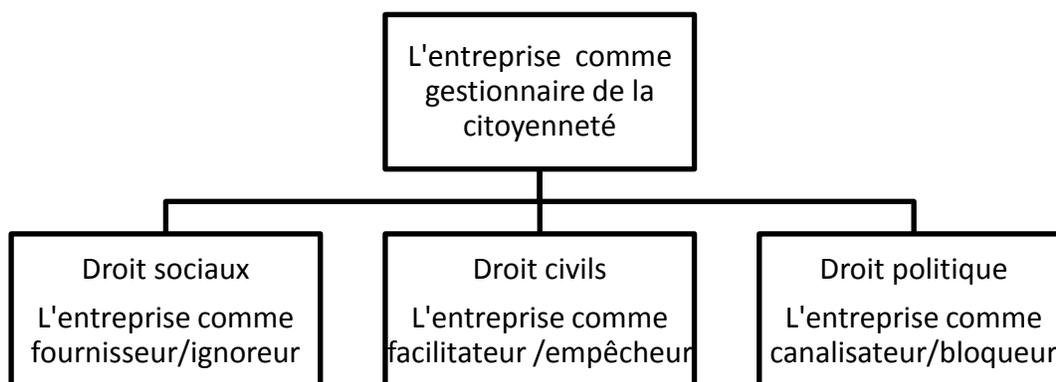
Le second rôle que l'entreprise peut occuper est celui de *facilitateur (enabler)* à l'égard des droits civils. Bien que « *in the area of statu , most developped countries arguably provide their citizens with reasonable protection of their status and civil rights* » (Crane et al., 2008 : 65), l'entreprise peut être appelée à jouer un rôle quant à la protection de certains droits civils. Cela est le cas par exemple de certains pays en voie de développement où l'entreprise, devant la violation des droits civils des individus par le gouvernement, voit s'ouvrir une opportunité d'intervention (Crane et al. : 65). Cela peut aussi être concevable dans le cas de la privatisation de certains secteurs qui sont directement liés aux droits civils, à savoir la privatisation des prisons ou des corps policiers (Crane et al., 2008 : 66-68). Un autre exemple est celui du domaine des technologies de l'information ou de la biotechnologie : « *corporations are increasingly in the situation to make*

*critical decisions of governance long before governments have developed appropriate regulatory intervention* » (Crane et al. : 68).

Le troisième rôle que peut jouer l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté est celui de *canalisateur (channel)* des droits politiques, soit les droits qui protègent la participation des citoyens à la délibération publique. Signalons à ce sujet qu'il s'agit du rôle le moins direct de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté. En effet, cela réfère au phénomène évoqué par Hertz (2001a, 2001b) : l'entreprise devient l'institution à laquelle s'adresse la société civile pour faire ses revendications politiques. Ainsi, l'entreprise devient une institution alternative à laquelle le citoyen peut s'adresser pour faire ses requêtes sociales et politiques.. Une autre façon d'étudier le rôle que l'entreprise peut jouer comme « canalisateur politique » est d'observer la pression qu'elle peut exercer sur le gouvernement, via le lobbying notamment (Crane et al., 2008 : 66).

Le tableau suivant résume le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté.

**Tableau 1 : L'entreprise comme gestionnaire de la citoyenneté<sup>5</sup>**



(Crane et al., 2008 : 71 , traduction libre)

Voilà donc en quoi consiste le rôle de l'entreprise dans la gestion privée de la citoyenneté (Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008). Nous en venons au dernier point de l'exposition de la vision expansionniste, soit la présentation des contextes qui rendent possible ce rôle de gestionnaire de la citoyenneté pour l'entreprise.

### 2.3.2.2 Les contextes de réalisation de la citoyenneté corporative

Matten & Crane (2005) ainsi que Crane et al. (2008) soutiennent qu'il y ait trois contextes qui permettent à l'entreprise d'intervenir dans la gestion de la citoyenneté. Il s'agit des contextes suivants : (1) lorsque l'État se retire de la gestion de la citoyenneté, (2) lorsque l'État n'est jamais intervenu dans la gestion

<sup>5</sup> Les termes ignoreur, empêcheur et bloqueur sont des traductions libre des termes *ignore*, *hinderer* et *blocker*. Mentionnons que ces termes font partie du graphique puisque la gestion de la citoyenneté par l'entreprise n'est qu'une possibilité. Ainsi, bien que l'État ne puisse pas nécessairement garantir la réalisation des droits liés à la citoyenneté pour ses citoyens, rien ne n'assure que l'entreprise décide de le faire. La prise en charge de la citoyenneté par l'entreprise demeure une décision discrétionnaire.

de la citoyenneté, (3) lorsque l'État n'est plus en mesure d'être l'instance gestionnaire de la citoyenneté. Voici la présentation de ces contextes.

### **2.3.2.3.1 Lorsque l'État se retire de la gestion de la citoyenneté**

Ce scénario correspond essentiellement à celui de la privatisation de certains services autrefois fournis par l'État. Ces services sont essentiellement du domaine des droits sociaux : éducation, santé, infrastructure, etc. La raison principale de l'émergence de ce contexte est la montée de l'idéologie néo-libérale dans les années 1980 et l'échec institutionnel de l'État-providence. Mentionnons que dans ce cas de figure, l'entreprise peut être explicitement encouragée à prendre en charge cet aspect de la citoyenneté. Si elle occupe déjà un rôle dans ce secteur, son rôle peut simplement être accru (Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008 : 61-64).

### **2.3.2.3.2 Lorsque l'État n'est jamais intervenu dans la gestion de la citoyenneté**

Ce scénario correspond à celui des pays en voie de développement. En raison de la mondialisation, les entreprises sont confrontées à ces contextes. À ce moment, elles peuvent prendre la décision d'intervenir dans la gestion de la citoyenneté et de jouer un rôle similaire à celui d'un gouvernement (Crane et al., 2008 : 64).

### **2.3.2.3.3 Lorsque l'État n'est pas en mesure d'être l'instance gestionnaire de la citoyenneté**

Ce scénario correspond à la situation de l'État qui se voit dépassé en raison du phénomène de la mondialisation. Ainsi, ce dernier se voit privé d'une certaine partie de sa capacité d'action, par exemple en ce qui concerne le contrôle des marchés financiers mondiaux. En effet, le contrôle de ces marchés est extérieur à l'État-nation. Pourtant, les fonds de pension de ces citoyens s'y trouvent : leur droit à la propriété est donc à risque. Une réforme de ce secteur par l'entreprise globalisée pourrait permettre un meilleur contrôle de cet aspect de la citoyenneté. Ce cas de figure peut aussi donner cours à une « *race to the bottom* ». Il s'agit d'une situation où les gouvernements de pays en développement, dans l'espoir d'attirer les investissements étrangers, vont promettre aux entreprises des exemptions de taxes spéciales, de faibles standards sociaux, des salaires minimums dérisoires et une réglementation limitée en matière de conditions de

travail. À ce moment, l'entreprise serait l'instance qui pourrait (ou pas) protéger les droits des citoyens de ces États (Crane et al., 2008 : 69-70).

Mentionnons finalement que la gestion de la citoyenneté par l'entreprise peut se faire en collaboration avec l'État, en substitution à l'État ou en collaboration avec des organismes non gouvernementaux (Matten & Crane, 2005).

À la page suivante se trouve un tableau synthèse, qui présente les contextes dans lesquels l'entreprise peut être citoyenne et la façon dont celle-ci peut intervenir dans la gestion de la citoyenneté. Il ajoute aussi d'autres exemples d'intervention de l'entreprise dans la gestion des droits sociaux, civils et politiques.

**Tableau 2 : Synthèse de la présentation de l'entreprise comme gestionnaire de la citoyenneté**

Mécanismes par lesquels l'entreprise prend part à la gestion de la citoyenneté	Situations où l'entreprise peut intervenir dans la gestion de la citoyenneté		
	À l'égard des droits sociaux	À l'égard des droits civils	À l'égard des droits politiques
<b>L'État se retire de la gestion de la citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privatisation des services publics.</li> <li>• L'entreprise fournit des services de l'État-providence (<i>welfare state</i>) suite à la délégation de l'État ou par le financement direct.</li> <li>• Investissements philanthropiques en santé, éducation, services publics, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violations des droits civils par les gouvernements dans les pays en développement.</li> <li>• Diminution des réglementations qui encadrent les « vieilles industries » (ex. : charbon, acier, agriculture, manufacture). L'entreprise se voit donc obligée de restructurer ses activités et d'ainsi affecter la valeur des propriétés autour des industries par exemple.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Influence de l'entreprise sur les gouvernements par le lobbying ou le financement de partis politiques.</li> <li>• Boycottages et autres formes de protestation à l'égard des entreprises par la société civile.</li> </ul>
<b>L'État n'est jamais intervenu dans la gestion de la citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions de travail dans les pays en développement.<sup>6</sup></li> <li>• Mise en place de certains services sociaux de base dans les pays en développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privatisation des services publics, par exemple dans le milieu correctionnel.</li> <li>• Violations des droits civils par les gouvernements dans les pays en développement.</li> <li>• Usage de nouvelles technologies ou biotechnologies qui ont un impact sur la vie des citoyens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lobbying de la société civile dans le pays d'attache afin que l'entreprise entreprenne des actions politiques dans le pays hôte.</li> <li>• Création et soutien d'institutions centrales dans les pays en développement.</li> </ul>
<b>L'État n'est pas en mesure d'être l'instance gestionnaire de la citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociation dans le cadre d'une « race to the bottom ».</li> <li>• Encadrement par l'OMC et autre corps supranational qui ont un impact sur les droits sociaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance directe de certains droits civils, par exemple sur les marchés financiers.</li> <li>• Encadrement par l'OMC et autre corps supranational qui ont un impact sur les droits civils.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement privé par des entreprises multinationales.</li> <li>• Encadrement par des entités transnationales comme l'OMC, qui ont un ou des impacts directs sur la participation politique.</li> </ul>

Source : Crane et al., 2008 : 62-63, traduction libre

<sup>6</sup> Par pays en développement, Crane et al. (2008) désignent non seulement les pays du tiers monde, mais aussi tous ceux qui n'ont pas un ancrage historique profond dans un système de démocratie libérale (Crane et al., 2008 : 62).

### 2.3.3 Limites et apports de l'approche expansionniste

L'approche expansionniste permet donc d'étudier le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté. «*When the state is not the sole guarantor of citizenship rights and corporations provide services that were previously the purview of governments then it becomes necessary to interrogate corporate roles in administering citizenship*» (Banerjee, 2007 :50). Le propos de Matten & Crane (2005) s'inscrit dans une problématique actuelle et le recadrage théorique qu'ils suggèrent permet de se saisir d'enjeux nouveaux – en effet, l'entreprise pourrait maintenant devenir gestionnaire de la citoyenneté.

Banerjee (2007) formulera comme critique à la théorisation expansionniste de la CC que, bien que la gestion des droits sociaux par l'entreprise est clairement démontrée, les cas de gestion des droits civils et politiques par l'entreprise restent ambigus. Cela est d'autant plus vrai que « la collusion des entreprises avec des gouvernements despotiques ainsi que le lobbying et le financement des partis politiques font l'objet d'un regard toujours plus critique au sein de la société » (Banerjee, 2007 : 50, traduction libre). Bien conscients de l'ambiguïté qui entoure la CC au sens où ils la conceptualisent — et du manque de recherche empirique qui contribue à cette dernière – Matten & Crane (2005) écriront :

*This clearly calls for more research: first, to examine the actual extent to which corporations have undertaken such practices; second, to reveal whether corporate managers have, or feel that they have, a mandate for such action; and, third, to understand more clearly how to resolve the tensions created by the apparently contradictory demands placed on management in this respect. (Matten & Crane, 2005 : 175)*

Oosterhout (2005) adressera comme critique principale à Matten & Crane (2005) que leur modèle de CC fait abstraction d'un élément fondamental : celui de la réciprocité. C'est-à-dire que la citoyenneté n'est pas basée seulement sur un ensemble de *devoirs* envers la société, mais bien aussi sur un ensemble de *droits*.

La théorisation expansionniste de Matten & Crane ne respecterait donc pas cette caractéristique puisque ces auteurs s'intéressent uniquement aux devoirs de l'entreprise dans le contexte où elle est appelée à gérer la citoyenneté. (Oosterhout, 2005 : 678).

*Thus, whereas the perspective that emerges from political theory is one where citizenship is conceived of as a (more or less) balanced bundle of obligations and rights, Matten and Crane focus exclusively on corporate responsibilities – these being the consequentialist equivalent of obligations (Goodin, 1986) – thereby ignoring rights that have been part and parcel of the political institution of citizenship. (Oosterhout, 2005 : 678)*

Crane & Matten (2005), en réponse à Oosterhout, proposeront qu'ils ont atteint leur objectif en suscitant cette critique de Oosterhout : générer un débat sur la conception largement consensuelle de la CC. À cet égard, il s'agit probablement du plus grand apport de la conceptualisation expansionniste de la CC. En plus de décrire un phénomène préoccupant, soit la possibilité de la gestion de la citoyenneté par l'entreprise, la conceptualisation expansionniste de la CC pousse la réflexion sur les relations entre l'entreprise et la société encore plus loin. Quant à la critique qui leur est adressée, soit que la théorisation expansionniste ne prend pas en considération la réciprocité des droits et des devoirs dans la vision libérale de la citoyenneté, Crane & Matten (2005) répondront que la théorisation libérale de la citoyenneté a toujours davantage insisté sur les droits des citoyens et les devoirs de l'État à l'égard de ces derniers. Puisque leur propos vise à démontrer que l'entreprise peut remplacer l'État en matière de gestion de la citoyenneté, il était donc normal d'adopter la même approche pour parler du rôle de l'entreprise en regard de la gestion de la citoyenneté. Cependant, ils reconnaîtront qu'il s'agit là d'une limite à leur argument et que de futurs échanges sur la question seront nécessaires – pour autant que soit reconnu le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté d'abord (Crane & Matten, 2005 : 684).

## 2.4 LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE : SYNTHÈSE

Nous avons comme principal objectif dans cette section de présenter la littérature sur le concept de CC. Nous avons repris la catégorisation offerte par Matten et al. (2003) et Matten & Crane (2005) afin d'exposer la littérature sur le sujet. La première partie résume l'approche conventionnelle de la CC, qui se divise en deux visions : la *minimaliste* et l'*équivalente*. Comme les écrits le démontrent, l'approche conventionnelle fait référence au terme *citoyen* sans toutefois en importer toute la richesse. Ce courant se base sur le sens communément accepté du concept de citoyen, c'est-à-dire l'appartenance à une communauté politique (Hettne, 2000) : il ne va pas plus loin dans l'intégration du caractère politique de la citoyenneté. Cela correspond à la première limite de cette approche, identifiée par Matten & Crane (2005). La seconde limite, identifiée par les mêmes auteurs, correspond au fait que l'approche conventionnelle ne propose pas une terminologie qui se distingue de celle de RSE. À cet égard, cela contribue à la multiplication des terminologies dans le domaine de recherche de la RSE (Waddock, 2004). C'est en réponse à ces lacunes qu'est née l'approche expansionniste. Cette dernière cherche à embrasser pleinement le contenu politique du vocable *citoyenneté* et s'interroge sur les nouveaux enjeux qui peuvent être créés en intégrant cette terminologie aux discussions sur le rôle de l'entreprise au sein de la société. Matten & Crane (2005) proposent donc une théorisation expansionniste de la CC. Selon eux, l'expression désigne le rôle potentiel que l'entreprise peut avoir à l'égard de la gestion de la citoyenneté. Ils proposent que lorsque l'État n'est pas en mesure de garantir la citoyenneté à ces citoyens, l'entreprise puisse prendre la relève. Cela est une possibilité dans trois cas de figure. Premièrement lorsque l'État décide de ne plus administrer la citoyenneté, deuxièmement lorsque l'État n'a jamais joué le rôle d'administrateur de la citoyenneté et troisièmement lorsque l'État n'a pas la capacité d'administrer la citoyenneté. Ces contextes sont intimement liés à la mondialisation et à la transformation qu'elle opère sur le rôle de l'État-nation. Dans ces cas de figure, l'entreprise peut donc devenir gestionnaire de la citoyenneté, qui correspond, selon la conception libérale de cette dernière, aux droits politiques, civils et

sociaux. Elle serait appelée à jouer respectivement le rôle de *canalisateur* (*corporation as channel*), de *facilitateur* (*corporation as enabler*) et de *fournisseur* (*corporation as provider*) de ces droits. La posture des auteurs est descriptive et non normative. En effet, comme ils le précisent, «*In presenting this initial conceptualization of CC, however, it is important to recognize that CC so defined is essentially a descriptive conceptualization of what does happen, rather than a normative conceptualization of what should happen*» (Matten & Crane, 2005 : 174).

Les auteurs soulèvent dans leur article une panoplie d'enjeux créés par la gestion privée de la citoyenneté, eux-mêmes inquiets des implications d'un tel rôle pour l'entreprise. Par exemple, qu'en est-il de l'imputabilité des entreprises si elles gèrent la citoyenneté? Deviennent-elles imputables au même titre que les gouvernements le sont?

*This leads to a more general, and in fact more fundamental, problem connected to CC : if corporations take over vital functions of governments, one could argue that they should also assume exactly the type of accountability that modern societies demand from government as a facilitator of citizens' rights* (Matten & Crane, 2005 : 174-175).

C'est sans compter que d'être un citoyen corporatif au sens expansionniste demeure un choix discrétionnaire pour l'entreprise (Matten & Crane, 2005 : 175).

Cette conceptualisation de la CC a suscité plusieurs échanges dans le champ de recherche *Business in society* (voir Oosterhout, 2005; Crane & Matten, 2005; Crane & Matten, 2008; Néron & Norman, 2008; Edward & Willmott, 2008; Oosterhout, 2008; Palazzo & Scherer, 2008; Scherer & Palazzo, 2008; Wood & Logsdon, 2008; Néron, 2010). Les échanges ont été nombreux sur le sujet dans les dernières années, et la conception de ce qu'est la CC continue d'évoluer. Une chose est sûre : la conceptualisation expansionniste de la CC se distingue des conceptions conventionnelles et suggère un ensemble de nouveaux enjeux. Pour

construire un débat qui fait évoluer les perceptions sur le rôle de l'entreprise au sein de la société, il est nécessaire de pouvoir délimiter l'apport spécifique de chaque terme utilisé dans le débat. En contraste avec l'approche conventionnelle, la CC au sens expansionniste voit fondamentalement le rôle de l'entreprise comme étant politique. Le registre est donc tout autre que celui de l'entreprise qui investit dans sa communauté afin de mieux s'y établir et d'ultimement bénéficier de profits plus importants, comme le suggéraient, par exemple, Logsdon & Wood (2002) dans leur propos sur la CC. Non seulement l'approche expansionniste conçoit le rôle de l'entreprise comme étant assimilable à celui de l'État, mais l'utilisation du spectre de la citoyenneté pour étudier les interactions de l'entreprise, tant avec l'État qu'avec la société civile, jette un nouvel éclairage pour étudier les relations de pouvoir entre chacun de ces derniers. Cela semble tout aussi vrai à l'égard de la délimitation des sphères publique et privée. Il n'est cependant pas dit qu'il est impossible d'aborder ces enjeux à partir du vocable de la RSE. D'ailleurs, comme le mentionnent Edward et Willmot (2008), « Scherer et Palazzo (2007) proposent une vision politique de la RSE (political CSR) qui remplace l'utilisation de l'expression CC qu'ils avaient eux-mêmes précédemment adoptée dans un article précédent (voir Scherer et al., 2006). Dans leur article de 2006, ils avaient d'ailleurs poursuivi dans la même voie que Matten & Crane (2005) en militant pour une conceptualisation plus politique de la CC » (Edward et Willmot, 2008 : 771, extrait et traduction libre). Nous reviendrons sur ce point dans la prochaine section de cet essai.

Notre objectif dans cette section du mémoire était d'exposer l'évolution des discussions sur le rôle de la CC. Nous avons, dans le but d'atteindre cet objectif, présenté successivement l'approche conventionnelle, l'approche qui considère la CC comme une métaphore pour parler du rôle de l'entreprise au sein de la société; et ensuite, nous avons présenté la théorisation expansionniste de Matten & Crane (2005). Dans la prochaine section du mémoire, nous proposons notre analyse de la CC au sens expansionniste et avons pour objectif de soulever la présence de certaines incohérences dans la construction théorique de cette dernière.

### **3. RÉFLEXION SUR LA CONSTRUCTION THÉORIQUE DE LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE**

Notre troisième objectif dans cet article est d'explorer la possibilité de certaines incohérences conceptuelles dans la construction théorique de la CC au sens expansionniste. Comme nous le démontrerons, notre critique est largement terminologique. En effet, après l'étude de la littérature sur le sujet, il nous semble que l'expression « citoyenneté corporative », utilisée pour qualifier le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté, est inappropriée et ne fait que porter à confusion. Afin de supporter cette affirmation, nous proposons dans cette section notre analyse de la CC au sens expansionniste. Cette analyse sera réalisée en trois temps. D'abord nous nous attarderons à la question de la distinction entre les terminologies de CC et de RSE. Deuxièmement, nous analyserons le concept de CC à partir de la théorisation marshallienne de la citoyenneté, que nous avons présentée dans la deuxième section du présent essai. Troisièmement, nous proposerons qu'une terminologie de l'ordre de la *gestion corporative de la citoyenneté* soit plus appropriée pour décrire le phénomène en question en plus de remédier à plusieurs ambiguïtés que nous identifions.

#### **3.1 De la distinction entre la citoyenneté corporative et la RSE**

La première chose que nous voulons remettre en question est la distinction qu'il y a entre la CC et la RSE : la CC s'en distingue-t-elle vraiment? Nous ne le croyons pas. Cela révèle une première faille conceptuelle de la CC au sens expansionniste. Effectivement, c'est sur la base de fournir un concept qui se distingue de la RSE que les auteurs ont mobilisé le vocable *citoyenneté corporative*.

##### **3.1.1 De l'approche conventionnelle à l'approche expansionniste**

Matten et al. (2003) et Matten & Crane (2005) ne voient pas la nécessité d'incorporer un nouveau vocable dans les discussions sur le rôle de l'entreprise au sein de la société, à moins que ce dernier ne soulève des enjeux nouveaux et spécifiques. Cependant, la construction théorique de la CC au sens expansionniste dénature l'utilisation initiale du terme, faite par l'approche conventionnelle et le monde des affaires. En effet, bien que la vision conventionnelle de la CC ne prend

pas en compte la valeur et la richesse du concept de citoyenneté au sens politique, elle réfère tout de même à une conception communément acceptée, soit l'appartenance/participation au sein de la société (Hettne, 2000).

Matten & Crane (2005), en soutenant que la CC désigne la gestion de la citoyenneté des individus par l'entreprise, font passer l'entreprise de membre de la société opérant un rôle similaire à celui de citoyen (et donc ayant des droits et des devoirs au sein de celle-ci) à une entité entretenant des relations verticales avec les citoyens (Crane et al., 2008) et étant en contrôle de certains aspects fondamentaux de leur vie démocratique.

Pour cette raison, nous croyons que les auteurs dénaturent le propos initial plutôt que d'en offrir une nouvelle théorisation. Ultimement cependant, nous nous interrogeons tout de même à savoir si malgré cette dénaturance de la terminologie de CC, les auteurs proposent vraiment un concept se distinguant de la RSE.

### **3.1.2 La similarité des enjeux entre la RSE et la CC**

La principale raison pour laquelle nous ne croyons pas que la conception expansionniste de la CC offre d'analyser une gamme d'enjeux fondamentalement nouveaux pour les relations entre l'entreprise et la société, est que le chevauchement entre les sphères publique et privée, ce que propose essentiellement d'étudier la CC, toutes approches confondues, occupe aussi l'esprit des chercheurs dans le domaine de la RSE. La question de la légitimité pour l'entreprise d'occuper un rôle social est au cœur du champ de la RSE depuis sa fondation. Selon l'opinion célèbre de Friedman (1970), le rôle de l'entreprise est de faire du profit et elle n'a pas la légitimité nécessaire pour prendre des décisions qui ont un impact social. Nombre de chercheurs s'inscriront dans un questionnement sur la légitimité de l'entreprise à jouer un rôle social, au croisement des sphères publique et privée (Levitt, 1958, Friedman, 1970, Champion & Gendron, 2005, Crane et al., 2008, Reich, 2007, Capron, 2013). De plus, si la gestion de la citoyenneté est nécessairement une nouvelle façon

d'aborder le rôle de l'entreprise, concrètement, les phénomènes décrits, lorsque présentés séparément, peuvent tout à fait correspondre à des actes de la RSE. Par exemple, les droits civils (libertés, etc.) sont largement protégés par le droit international, la Déclaration universelle des droits de l'homme, etc. Certes, si l'État ne peut parvenir à garantir ces droits, l'entreprise peut tout de même s'engager à le faire, mais en quoi cela est-il différent de dire que l'entreprise responsable doit respecter les droits de l'homme? N'est-ce pas l'un des postulats de la RSE (Carroll, 1991)? Encore une fois, nous pouvons nous interroger sur la différence concrète entre la CC et la RSE, outre que la CC regroupe le tout dans un phénomène commun.

De plus, on peut s'interroger sur la convergence possible entre les champs d'études de la RSE et de la CC et donc sur la nécessité de continuer de parler des mêmes enjeux sous des étiquettes différentes. Comme le soulignaient Edward & Willmott (2008), certains auteurs qui militaient pour une utilisation croissante du vocable de la *citoyenneté corporative* ont depuis redirigé leurs efforts vers une conception politique de la RSE (voir Scherer & Palazzo, 2007). Les implications de transformation du rôle de l'État et de l'entreprise sous la mondialisation demeurent les mêmes, en dépit du qualificatif que l'on choisit pour aborder le phénomène. Par exemple, il est facile de reprendre les critiques qui sont adressées à la RSE au sens politique et de les appliquer directement à la conception expansionniste de la CC.

Ce concept s'imposera-t-il comme substitut aux autres formes plus classiques de régulation sociale telles que l'État ou le marché? Ce n'est ni réaliste ni souhaitable. État et marché ont des rôles irremplaçables dans le bon fonctionnement de nos sociétés ouvertes, et même si leurs contours peuvent fluctuer quelque peu au gré des conjonctures, on ne saurait abandonner leurs prérogatives. (Pasquero, 2013 : 59)

De plus, la CC partage l'une des caractéristiques fondamentales de la RSE, soit son caractère discrétionnaire.

À la lumière de ces propos, nous pensons donc avoir démontré que la CC au sens expansionniste ne se distingue pas vraiment, au niveau des enjeux soulevés de la RSE. De plus, il semble s'être opéré en théorisant la CC sous l'approche expansionniste une dénaturation du propos tenu par les auteurs qui ont initialement utilisé la terminologie.

Nous proposons dans la section qui suit d'étudier la construction théorique de la CC à partir de la théorisation marshallienne de la citoyenneté, soit la conception libéral à laquelle Matten & Crane (2005) réfèrent afin de construire leur cadre théorique expansionniste de la CC.

### **3.2 De la citoyenneté à la citoyenneté corporative**

Il est proposé dans l'approche expansionniste que l'entreprise soit appelé à remplacer l'État, dans certains contextes que nous avons présentés, en matière de gestion de la citoyenneté. Cependant, cette gestion privée de la citoyenneté se réaliserait sur la base d'une volonté discrétionnaire de l'entreprise (Matten & Crane, 2005 ; Crane et al., 2008). Or, la citoyenneté est une institution fondamentale de nos sociétés. En proposant la gestion discrétionnaire de la citoyenneté, ne vient-on pas lui enlever son caractère institutionnel?

#### **3.2.1 La citoyenneté corporative au regard de la conception marshallienne de la citoyenneté**

Une autre façon de présenter les propos de Matten & Crane (2005), c'est de dire que plutôt que d'étudier la possibilité pour l'entreprise d'être citoyenne au sein de sa communauté, même d'un point de vue métaphorique, comme le suggère la vision conventionnelle, ils proposent que ce soit plutôt la citoyenneté qui devienne corporative, comme si la citoyenneté au sens conventionnel était « étatique ». Certes, l'approche conventionnelle ne fait que reformuler des enjeux déjà abordés dans le champ de la RSE. Toutefois, ce changement en vue de justifier l'émergence d'un nouveau terme crée une incohérence encore plus grande dans la construction du concept en retirant son caractère institutionnel à la citoyenneté.

Matten & Crane (2008) nous disent que l'une des institutions de la démocratie, soit la citoyenneté, lorsqu'associé à la corporation, désigne le phénomène de l'entreprise-gouvernement (Crane et al., 2008). Or, les éléments permettant la stabilité et la réalisation de la citoyenneté et des droits qui y sont liés – soit la démocratie, l'État et ses organes – lui sont retirés pour être confiés aux mains de l'entreprise. Comment un concept indissociable de la démocratie peut-il être transformé au point de vouloir désigner, lorsqu'associé à l'entreprise, la gestion non démocratique de la citoyenneté? Comment octroyer un caractère discrétionnaire – et privé – à une notion si fondamentale de nos sociétés? Sans son caractère institutionnel, la citoyenneté peut-elle toujours exister? Ou devient-

elle plutôt l'octroi de bénéfices selon le bon vouloir de l'entreprise? Cela rejoint aussi le questionnement de Capron :

La RSE serait-elle donc un danger pour la démocratie? La question est ouverte d'autant qu'un courant, toujours dominant surtout dans le milieu des affaires, considère que la RSE ne peut être qu'une démarche volontaire de la part des entreprises, allant au-delà des obligations légales et contractuelles auxquelles elles sont assujetties, faisant fi de toute articulation entre action publique et initiative privée. (Capron, 2013 : 127)

### **3.2.2 La citoyenneté en dehors du contexte démocratique**

La notion de citoyenneté telle qu'elle est aujourd'hui comprise est indissociable du contexte démocratique. Pourtant, la vision expansionniste de la CC propose en quelque sorte que la gestion de la citoyenneté puisse se réaliser par le pouvoir privé : à ce moment, comment peut-on parler de citoyenneté pour qualifier cette relation? La présence de dynamiques démocratiques et d'un État-Nation est-elle nécessaire afin de pouvoir mobiliser légitimement le qualificatif de citoyenneté? Quelques recherches nous ont appris que la présence d'un État-Nation et de la démocratie étaient une condition suffisante, mais non nécessaire pour parler de citoyenneté. Effectivement :

La citoyenneté [...] peut exister sans la démocratie : les membres d'une communauté politique, même s'ils se voient dénier des droits de participation démocratique et aussi limitées que soient leurs autres prérogatives, ne sont pas moins citoyens de l'État en question; les droits et obligations dont est doté le statut de citoyen peuvent fort bien être décidés et octroyés par le pouvoir en place et non pas émaner d'un acte d'autodétermination des citoyens eux-mêmes. (Bickel, 2007 : 14)

Notre impression initiale, soit celle voulant que la citoyenneté ne puisse exister hors du contexte démocratique, n'était cependant pas sans fondement; elle est fondamentalement liée à l'imaginaire associé à la citoyenneté (Castoriadis, 1975 dans Bickel, 2007). En effet, l'idée de CC, qu'elle soit mobilisée par le monde des

affaires ou le monde académique, fait appel à cet imaginaire, laissant l'auditeur ou le lecteur associer à sa guise l'idée de citoyenneté selon la compréhension qu'il a du concept, cette conception étant aujourd'hui liée au contexte démocratique de l'État-nation. Pourtant :

La citoyenneté a au contraire fait l'objet de multiples réaménagements et transformations de son contenu sémantique, eux-mêmes facteurs et indicateurs de changements sociohistoriques profonds. Plus qu'un mot, la citoyenneté est un concept politique au sens de R. Koselleck, concentrant en lui une stratification complexe de significations multiples datant d'époques différentes.(Bickel, 2007 : 12)

L'idée que l'entreprise soit appelée à remplacer l'État en certaines matières, voire à devenir l'institution qui gère la citoyenneté, correspond à l'un de ces changements qui pourraient venir profondément changer notre compréhension de la citoyenneté. De plus, ce réaménagement de la gestion de la citoyenneté nous laisse perplexes quant à l'évolution que pourrait prendre la citoyenneté dans un contexte où elle est gérée par une institution privée. En effet, « D'une part, ce ne sont pas seulement des idées ou des valeurs qui sont à l'œuvre dans la construction de la citoyenneté, mais également des dynamiques institutionnelles et les intérêts qu'elles véhiculent » (Coutu, 2005 : 10-11). Comment, les intérêts de l'entreprise transformeraient-ils la citoyenneté?

De plus, comme le dit Marshall : « *It is clear that, in the twentieth century, citizenship and the capitalist class system have been at war.* »(Marshall, 1963 : 87 cité dans Coutu, 2005 : 9). En particulier, les droits sociaux signifient la limitation du contrat par le statut, la subordination du marché aux principes de la justice sociale, enfin « *the replacement of free bargain by the declaration of rights* » (Marshall, 1963 cité par Coutu, 2005 : 9).

Nous sommes portés à croire, à la lumière de ces propos, que si l'entreprise est appelée à intervenir dans le champ de la citoyenneté, elle transformera une fois de

plus son contenu sémantique, bien qu'il soit impossible de prédire la façon dont le rôle politique grandissant de l'entreprise transformera concrètement ce dernier.

Voilà donc le dénouement de notre questionnement et de nos préoccupations quant à l'incohérence entre le concept de citoyenneté et le phénomène d'entreprise gestionnaire de la citoyenneté dans sa conception libérale. Nous cherchions à démontrer la présence de certaines ambiguïtés conceptuelles entre le concept de citoyenneté au sens marshallien et le développement théorique expansionniste de la CC. Ce faisant, nous avons aussi soulevé des questionnements quant aux dangers de percevoir l'entreprise comme l'entité pouvant gérer, lorsque l'État y faillit, la citoyenneté.

### **3.3 Du vocable de *citoyenneté corporative* à celui de *gestion corporative de la citoyenneté***

À la lumière de l'analyse que nous venons de mener, nous en venons à la proposition suivante : la théorisation expansionniste de la CC serait mieux servie par la dénomination de gestion corporative de la citoyenneté.

Dans leur article, Matten & Crane (2005) soulignent que certains pourraient avoir des problèmes avec le fait de dénommer *la gestion corporative de la citoyenneté* (*corporate administration of citizenship*) *citoyenneté corporative*. Les auteurs se défendent cependant de conserver l'étiquette de CC pour décrire le phénomène de la gestion privée de la citoyenneté. Afin de ne pas déformer l'esprit des propos des auteurs, nous allons laisser entier le paragraphe où ils justifient leur choix :

*There is, of course, a case for arguing that, given our extended conceptualization, this social role should be given a new (extended) conceptual label, such as corporate administration of citizenship (as it were, "CAC"). Such a development could, in some respects, be appropriate, but we prefer at this juncture to seek greater clarity and precision in the use of CC terminology. While this serves to avoid further multiplying the use of new*

*conceptual labels in the area of CSR, the main reason to retain the terminology of CC for our conceptualization is as follows. We have identified citizenship as an arena where two parties are involved: (1) the state (originally) as the party administering rights of citizenship and (2) the private citizen as the receiver of those rights. We have then argued that corporations have become major actors in this arena. Our extended conceptualization locates CC in the administration of citizenship rights, which, in the liberal view, is clearly an aspect of citizenship. Of course, this does not mean that corporations “are” citizens, or that they “have” citizenship, but they are certainly active in citizenship and exhibit citizenship behaviors. The terminology corporate citizenship is an appropriate description—albeit in contrast to the way it has been used so far in the literature. (Matten & Crane, 2005 : 175)*

Nous observons quelques failles dans leur argumentation. D’abord, il est vrai que la CC au sens expansionniste inclut l’entreprise dans « l’arène de la citoyenneté » et que cela constitue une rupture avec les approches précédentes en matière de CC. Cependant, cette rupture est très significative et réfère, comme ils le disent, à un ensemble d’enjeux nouveaux. À ce moment, en quoi la création de la terminologie de *gestion corporative de la citoyenneté* constituerait-elle une multiplication des terminologies pour décrire le même phénomène? N’est-il pas plus ambigu d’avoir la même terminologie pour référer à deux référents symboliques différents? Ces questionnements nous semblent d’autant plus importants lorsqu’il est pris en considération que la CC est d’abord et avant tout un concept utilisé monde des affaires (Waddock, 2008). Ainsi, changer de terminologie pour aborder la question de la gestion de la citoyenneté par l’entreprise permettrait d’adresser clairement leur propos aux chercheurs du monde académique, puisque comme ils le précisent dans leur réponse à Oosterhout (Crane & Matten, 2005), la CC au sens expansionniste n’a rien à voir avec le monde des affaires.

De plus, en recentrant leur propos autour de la terminologie de *gestion corporative de la citoyenneté*, certaines lacunes que nous avons identifiées pourraient être corrigées. En effet, cela éloignerait la question de savoir si la CC au sens

expansionniste se distingue ou non d'une approche synonyme de la RSE. De cette façon, même si au final elle traite des mêmes questions de fond que la RSE, elle pourrait tout simplement s'intéresser au phénomène de gestion privée de la citoyenneté pour mieux comprendre le rôle politique de l'entreprise au sein de la société. Ce n'est pas parce que la question du chevauchement entre les sphères privée et publique est au cœur de leur réflexion et que cela rejoint les interrogations qui occupent la littérature managériale sur la RSE depuis son fondement, que leur concept perd sa valeur explicative d'un phénomène nouveau, soit la gestion de la citoyenneté par l'entreprise. Ainsi, en reformulant sous une nouvelle phraséologie leur propos, leur analyse serait plus centrée et consoliderait le potentiel du concept pour étudier les relations entre entreprise et société.

Nous considérons aussi qu'en recentrant leur propos autour de la terminologie que nous proposons, la question du caractère « approprié » de la citoyenneté au sens libéral marshallien pour étudier la question de la gestion privée de la citoyenneté serait levée. Effectivement, les auteurs pourraient plutôt se concentrer sur l'ampleur de la transformation de la citoyenneté qui s'opère lorsque l'entreprise en devient gestionnaire et proposer leur propre variable de ce que ce phénomène signifie pour la citoyenneté.

## CONCLUSION

Nous en sommes donc à la conclusion de cet essai. Notre principale intention était de présenter un concept émergent dans les discussions sur le rôle social et plus particulièrement politique de l'entreprise. La première section de l'article proposait un aperçu du contexte qui propulsait ce renouveau politique dans le domaine de l'étude des relations entreprise-société. Premièrement, nous avons observé que l'État-nation s'est vu, depuis quelques décennies, traversé par différentes dynamiques associées à la mondialisation. Pour cette raison, sa capacité d'action, tant interne qu'externe, se voit transformée. Cette réduction des capacités étatiques a eu pour effet de laisser un nouvel espace de réalisation pour l'entreprise et d'ainsi augmenter son rôle politique au sein de la société.

Dans la deuxième section de l'article, nous avons proposé une revue de la littérature sur la CC. Nous avons présenté trois approches en matière de CC. La première, dite conventionnelle, aborde la CC comme une expression synonyme des enjeux liés à la RSE. La seconde approche aborde la CC comme une métaphore pour décrire le rôle de l'entreprise au sein de la société. La troisième approche, l'expansionniste, soit celle dont nous traitons, propose un recadrage théorique de la CC. Effectivement, dans l'ambition d'intégrer la richesse du terme « citoyenneté » et d'éviter une multiplication inutile de terminologies pour traiter des mêmes enjeux, Matten & Crane (2005) proposent une conception qui se distingue de la vision conventionnelle de la CC. Dans cette approche, la CC est une terminologie désignant le rôle que l'entreprise joue à l'égard de la citoyenneté : c'est-à-dire, dans certains contextes, un rôle de gestionnaire. Ainsi, l'entreprise serait appelée à gérer la citoyenneté en substitution à l'État.

La CC au sens expansionniste suggérant un nouveau rôle politique pour l'entreprise et du même coup une rupture avec les autres approches en matière de CC, nous avons choisi de nous attarder à cette théorisation expansionniste et de répondre à l'article de Matten & Crane (2005).

Dans une troisième section de l'article, nous avons présenté notre analyse critique de la CC pour en explorer les incohérences conceptuelles. Nous en venons à conclure que le concept possède quelques ambiguïtés conceptuelles.

D'abord, bien que Matten & Crane (2005) prétendent développer un concept se distinguant de la RSE, les enjeux soulevés restent sensiblement les mêmes que ceux qui sont abordés dans la littérature managériale sur le rôle de l'entreprise au sein de la société depuis quelques décennies, soit la légitimité de l'entreprise à intervenir dans la sphère publique. Cela remet donc en question la pertinence d'ajouter une terminologie de plus pour parler du rôle de l'entreprise au sein de la société. De plus, les auteurs ont développé la théorisation expansionniste de la CC afin de réhabiliter le caractère politique de la citoyenneté, qu'ils considèrent omis, ou à tout le moins minimisé par les autres approches en matière de CC. Or, en recadrant la CC sur la question du rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté, il s'opère une certaine dénaturation du propos initialement proposé à partir du vocable *citoyenneté corporative*. Effectivement, percevoir l'entreprise comme étant *membre* d'une communauté n'est pas la même chose que de la percevoir comme *gestionnaire* de la citoyenneté des membres de celle-ci.

En un deuxième temps, nous avons analysé la construction théorique de la CC à partir de la conception marshallienne de la citoyenneté. Nous avons observé qu'à partir d'un concept intrinsèquement lié à la démocratie et à l'État-Nation, il est proposé que la terminologie de *citoyenneté*, lorsqu'associée à l'entreprise désigne la gestion privée de la citoyenneté des individus. Nous nous sommes interrogés sur les impacts potentiels que cela pourrait avoir sur la citoyenneté et la démocratie.

À la lumière de nos observations, nous en sommes venus à la conclusion que bien que le phénomène décrit par la CC au sens expansionniste mérite une grande attention, le vocable *citoyenneté corporative* pour le décrire est erroné. Il faudrait plutôt référer à une terminologie similaire à celle de *gestion corporative de la citoyenneté*. Ainsi, la confusion entre les approches serait amoindrie et le potentiel d'analyse de la CC au sens expansionniste pour étudier les relations entre

l'entreprise et la société ne serait que renforcé. De plus, la question de l'adéquation de la théorisation de la citoyenneté marshallienne utilisée pour construire leur concept serait supprimée; il en va de même pour la dénaturation de l'expression *citoyenneté corporative* au sens conventionnel.

Mentionnons aussi que la reformulation du phénomène observé par la dénomination de *gestion corporative de la citoyenneté* permettrait aux auteurs d'adresser clairement leur propos au monde académique. En effet, comme le disent eux-mêmes Crane & Matten (2005), la CC au sens où ils la présentent n'a rien à voir avec l'utilisation du terme dans le monde académique.

Nous proposons deux avenues de recherche qui, nous pensons, pourraient permettre de comprendre davantage l'impact de la gestion privée de la citoyenneté.

#### **Avenues pour des recherches futures**

Une première avenue de recherche intéressante, serait d'explorer les significations de la citoyenneté à l'extérieur du contexte démocratique. Comme nous l'avons exposé, la citoyenneté n'est pas indissociable du contexte de l'État-nation démocratique. Puisque la CC représente un modèle de gestion privée de la citoyenneté, il serait intéressant d'observer quels sont les dynamiques de pouvoir et les types de droit associés à la citoyenneté en contexte non démocratique. Est-ce que la prérogative des droits sociaux, civils et politiques demeure la même? Cela pourrait nous aider à mieux comprendre les implications de la gestion privée de la citoyenneté.

Cela nous amène à la proposition d'une deuxième avenue de recherche. Bien que la CC représente davantage une façon pour le monde académique de mieux comprendre le rôle que l'entreprise peut être amenée à jouer dans le contexte où les capacités de l'État-nation, selon sa conception classique, sont remises en questions, la deuxième avenue de recherche que nous proposons concerne le manque de données empiriques quant à la perception de l'entreprise de son potentiel rôle de gestionnaire de la citoyenneté. Même si Crane & Matten (2005)

disent ne pas s'intéresser aux motivations et au désir de l'entreprise d'occuper un rôle dans la gestion de la citoyenneté, le manque de données empiriques afin de situer le phénomène de gestion privée de la citoyenneté dans un contexte managérial représente une limite au propos de Matten & Crane (2005). Il serait intéressant à cet égard de mener une étude empirique afin de savoir quelle est la relation que l'entreprise considère entretenir avec la citoyenneté. Après tout, c'est d'abord l'entreprise qui a mobilisé la terminologie de *citoyenneté corporative* pour désigner son rôle social : quelle relation pense-t-elle entretenir avec la citoyenneté? Considère-t-elle qu'elle a un rôle à jouer dans la gestion de cette dernière? La réponse à cette question permettrait d'ancrer dans la réalité de l'entreprise l'ampleur du rôle que peut jouer cette dernière dans la gestion de la citoyenneté. Aussi cela nous permettrait de mieux comprendre la façon dont la citoyenneté pourrait être transformée si elle est gérée par l'entreprise privée.

Nous voici donc au terme de notre réflexion. Nous avons trois objectifs dans le cadre de cet essai, soit (1) d'exposer le contexte d'émergence du concept de citoyenneté corporative; (2) recenser la littérature et les différentes approches sur le sujet et (3) explorer les ambiguïtés théoriques de la citoyenneté corporative au sens expansionniste. La recherche de l'atteinte de ces objectifs s'est faite dans l'optique d'offrir une contribution à la construction théorique de la citoyenneté corporative.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIOF, J., & MCLINTOSH, M., (2001) «Perspectives on corporate citizenship» Sheffield, UK: Greenleaf.
- BANERJEE, S. B., (2007) « Corporate Social Responsibility :The Good, the Bad and the Ugly» Edward Elgar: Cheltenham, 224 p.
- BERLE, A.A. AND MEANS, G., (1932) «The Modern Corporation and the Private Property» New York, McMillan.
- BICKEL, J.-F., (2007) « Significations, histoire et renouvellement de la citoyenneté », *Gérontologie et société*, 120 : 11-28 .
- CAPRON, M., (2013) « La RSE : un danger ou un atout pour la démocratie? » dans GENDRON et al. (2013) « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise », Armand Colin, 430 p.
- CARROLL, A. B., (1991) « The pyramid of corporate social responsibility: Toward the moral management of organizational stakeholders. » *Business Horizons*, 34(4) : 39-48.
- CARROLL, A. B., (1998) «The four faces of corporate citizenship» *Business and Society Review*, 100: 1-7.
- CHAMPION, E et GENDRON, C., (2005) « De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative – L'entreprise privée et sa nécessaire quête de légitimité », *Nouvelles pratiques sociales*, 18 (1) : 90-103.
- COHEN, J.L., (2006) dans BECK, U., GIDDENS, A., « Les métamorphoses de la souveraineté» Paris, PUPS.
- COUTU, M., (2005) « Introduction : Droits fondamentaux et citoyenneté » dans Coutu, M. et al., (2005) « Droits fondamentaux et citoyenneté : Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire » Éditions Thémis, 582 p.
- CRANE, A., MATTEN,D., (2008) « Incorporating the corporation in citizenship: a response to néron and norman» *Business Ethics Quarterly*, 18(1) : 27-33.
- CRANE, A., MATTEN, D., (2005) « Corporate Citizenship: Missing the Point or Missing the Boat? A Reply to van Oosterhout» *Academy of Management Review*, 30(4): 681-684.
- CRANE, A.,MATTEN, D., MOON, J., (2008) « Corporations and Citizenship » Cambridge university press.

- DHAOUADI Inès, (2008) « La conception politique de la responsabilité sociale de l'entreprise : Vers un nouveau rôle de l'entreprise dans une société globalisée » *Revue de l'organisation responsable*, Vol. 3 (2) : 19-32.
- EDWARD, P., WILLMOTT, H., (2008) « Corporate Citizenship: Rise or Demise of a Myth? » *Academy of Management Review*, 33(3) : 771-773.
- FRIEDMAN , M. , (1970) « The social responsibility of business is to increase its profits » *New York Times Magazine*, 13 : 122-6.
- GOND, J.-P., IGALENS, J., (2008) « La responsabilité sociale de l'entreprise », Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- GOTLIEB, M. R., WELLS C., (2012) «From Concerned Shopper to Dutiful Citizen: Implications of Individual and Collective Orientations toward Political Consumerism.» *The annals of the American Academy of Political and Social Science*, 644(1) : 207-219.
- HERTZ, N., (2001a) « Better to shop than to vote? » *Business Ethics: A European Review*, 10 : 190-193.
- HERTZ, N., (2001b) « The silent takeover . Global capitalism and the death of democracy », Free Press, 247 p.
- HETTNE, B., (2000) «The fate of citizenship in Post-Westphalia» *Citizenship Studies*, 4: 35-46.
- LEVITT, T., (1958) «The Dangers of Social Responsibility» *Harvard Business Review*, 36(5): 41-50.
- LOGSDON, J. et WOOD, DJ., (2002) « Business Citizenship: From Domestic to Global Level Analysis» *Business Ethics Quarterly*, vol. 12, n° 2, 115-187.
- MAIGNAN, I., FERRELL, O. C., (2001) « Antecedents and benefits of corporate citizenship: an investigation of French businesses. » *Journal of Business Research* 51(1) : 37-51.
- MARSDEN, Ch., (2000) « The New Corporate Citizenship of Big Business: Part of the Solution to Sustainability» *Business and Society Review*, vol 105, n° 1, 9-25.
- MARSHALL, T.H., (1963) «Citizenship and social class» dans *Sociology at the crossroads and other Essays*, Londres, Heinemann, p. 61-127.
- MATTEN, D., & CRANE, A., (2005) « Corporate citizenship: Toward an extended theoretical conceptualization » *Academy of Management Review*, 30: 166-179.
- MATTEN, D., CRANE, A., & CHAPPLE, W., (2003) « Behind the mask : Revealing the true face of corporate citizenship » *Journal of Business Ethics*, 45(1), 109-120.

- MATTEN, D., CRANE, A., & CHAPPLE, W., (2003) «Behind the mask: Revealing the true face of corporate citizenship.» *Journal of Business Ethics*, 45(1) : 109-120.
- MOON, J., CRANE, A. AND MATTEN, D., (2005) « Can corporations be citizens? Corporate citizenship as a metaphor for business participation in society» *Business Ethics Quarterly*, 15(3) : 429-453.
- NÉRON, P., (2010) « Business and the polis: What does it mean to see corporations as political actors? » *Journal of Business Ethics*, 94(3) : 333-352.
- NÉRON, P.-Y. and NORMAN, W., (2008) « CITIZENSHIP, INC » *Business Ethics Quarterly* 18(1) : 1-26.
- PALAZZO, G. AND SCHERER, A. G., (2006) « Corporate legitimacy as deliberation. A communicative framework » *Journal of Business Ethics*, 66 :71–88.
- PALAZZO, G. AND SCHERER, A. G., (2008) «Corporate social responsibility, democracy, and the politicization of the corporation» *Academy of Management Review*, 33 : 773–5.
- PASQUERO, J., (2007) « Éthique des affaires, responsabilité sociale et gouvernance sociétale : Démêler l'écheveau» *Gestion*, 32(1) : 112-116.
- PASQUERO, J., (2013) « La responsabilité sociale de l'entreprise : trajectoire d'une idée » dans GENDRON et al. (2013) « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise », Armand Colin, 430 p.
- REICH, R. B., (2007) « Supercapitalism: The Transformation of Business, Democracy and Everyday Life» New York: Alfred A. Knopf.
- SCHERER A.G., PALAZZO G., (2007) « Towards a Political Conception of Corporate Responsibility- Business and Society seen from a Habermasian Perspective » *Academy of Management Review*, 32 (4) : 1096-1120.
- SCHERER A.G., PALAZZO G., (2008) « Globalization and corporate social responsibility » dans A. Crane, A., McWilliams, D. & al., *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*, Oxford University Press, pp. 413-431.
- SCHERER, A. & PALAZZO, G., (2011) « The new political role of business in a globalized world: A review of a new perspective on CSR and its implications for the firm, governance, and democracy» *Journal of Management Studies*, 48 (4).
- SCHERER, A. G., PALAZZO, G., et al., (2014) « The Business Firm as a Political Actor: A New Theory of the Firm for a Globalized World» *Business & Society*, 53(2): 143-156.
- SCHERER, A. G., PALAZZO, G. & BAUMANN, D., (2006) « Global rules and private actors. Toward a new role of the TNC in global governance » *Business Ethics Quarterly*, 16: 505-532.

- SCHNAPPER, D., (1994) « La Communauté des citoyens » Gallimard, Paris, 200 p.
- van OOSTERHOUT J. H., (2008) « transcending the confines of economic and political organization? » *Business Ethics Quarterly*, 18 (1) : 35-42.
- van OOSTERHOUT J. H., (2005) « Corporate Citizenship: An Idea Whose Time Has Not Yet Come » *The Academy of Management Review*, 30 (4) : 677-681.
- WADDOCK, S., (2004) « Parallel Universes: Companies, Academics, and the Progress of Corporate Citizenship » *Business and Society Review*, 109: 5–42.
- WADDOCK, S., (2008) «The development of corporate responsibility/corporate citizenship » *Organization Management Journal* (Palgrave Macmillan Ltd.), 5(1): 29-39.
- WEBER, M., (posthume 1921) « Économie et société » traduction du tome 1, Plon, 1971 ; édition de poche, Pocket, 1995.
- WADDOCK, S., SMITH N., (2000) « Corporate Responsibility Audits: Doing Well by Doing Good » *Sloan Management Review*, 41(2): 75-83.
- WOOD, D., LOGSDON, J., (2001) « Theorising Business Citizenship » dans ANDRIOF, J., & MCLINTOSH, M. (2001) « Perspectives on corporate citizenship » Sheffield, UK: Greenleaf.
- WOOD, D., LOGSDON J., (2002) « BUSINESS CITIZENSHIP: FROM INDIVIDUALS TO ORGANIZATIONS » *Ruffin Series in Business Ethics*: 59-94.
- WOOD D, LOGSDON J., (2008) « BUSINESS CITIZENSHIP AS METAPHOR AND REALITY » *Business Ethics Quarterly*, 18(1):51-59.

## **ESSAI II**

**La citoyenneté corporative ou l'entreprise-gouvernement : exploration des dynamiques coloniales en contexte de gestion privée du droit des gens**

**HEC MONTRÉAL**

**Mai 2014**

**©Marie-Ève Desormeaux, 2014**

## RÉSUMÉ

Le présent essai propose une contribution aux discussions sur les implications de la citoyenneté corporative en matière de délimitation entre les sphères publique et privée. Nous voulons contribuer à ces discussions en nous basant sur la conceptualisation expansionniste de la citoyenneté corporative offerte par Matten & Crane (2005). Ces auteurs proposent que la citoyenneté corporative puisse être comprise comme l'expression désignant la gestion, par l'entreprise, de la citoyenneté des individus dans certains contextes. Nous proposons de construire à partir du propos de Matten & Crane (2005) l'idéal type d'entreprise-gouvernement. Dans cet idéal type, l'entreprise remplace pleinement l'État en matière de gestion de la citoyenneté. Elle devient donc administratrice des droits civils, sociaux et politique pour les citoyens. Dans notre proposition d'idéal type de la citoyenneté corporative il y a donc une fusion entre les sphères publique et privée, entre le pouvoir économique et politique. Cet idéal type, qui propose la fusion de l'entreprise et du gouvernement permet d'acquérir une compréhension nouvelle des enjeux liés au chevauchement entre les deux sphères de l'État et de l'entreprise en matière de gestion de la citoyenneté. Afin de soutenir ce propos, nous articulons l'idéal type avec le cas de *Fordlandia*, qui, dans la littérature, est associé à l'idée d'entreprise comme forme de gouvernement. Nous proposons une discussion sur les enjeux liés à la gestion privée de la citoyenneté, notamment sur le discours colonialiste qui se trouve potentiellement en son sein. Ainsi, l'essai propose que l'idéal type d'entreprise-gouvernement permette de poser un regard plus systématique sur la question de la délimitation des sphères publique et privée et de soulever un certain nombre d'enjeux liés au discours de la citoyenneté corporative.

**Mots-clés :** citoyenneté corporative, responsabilité sociale de l'entreprise, légitimité, idéal type, sphère publique, sphère privée, gestion de la citoyenneté, gouvernement, colonialisme corporatif.

## INTRODUCTION

Dans le cadre de cet essai, nous proposons une contribution aux questionnements entourant le rôle social de l'entreprise et la délimitation des sphères publique et privée dans le contexte où ledit rôle social de l'entreprise est remis en question (Champion & Gendron, 2005; Pasquero, 2007). Notre contribution se réalisera sur la base de la citoyenneté corporative au sens expansionniste, telle que développée par Matten & Crane (2005). Nous faisons ce choix, car la citoyenneté corporative, selon cette conceptualisation, serait en fait l'expression qui décrit le phénomène de la gestion de la citoyenneté par l'entreprise (Matten et al., 2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al. 2008). En effet, ces auteurs proposent que la citoyenneté corporative puisse aussi être une terminologie synonyme de celle « d'entreprise-gouvernement ». Nous proposons de pousser la logique de leur propos encore plus loin, à son paroxysme. Ainsi, nous proposons de construire un *idéal type* de la citoyenneté corporative au sens expansionniste. Dans cet idéal type, l'entreprise devient pleinement gestionnaire de la citoyenneté des individus et elle en est la seule contrepartie possible. Nous pensons que cet idéal type permet un terrain d'enracinement fertile pour les universitaires qui s'intéressent à la question du chevauchement entre les sphères publique et privée en cette période de redéfinition du rôle de l'entreprise au sein de nos sociétés.

### 1. Nos objectifs

Cet essai propose d'analyser un spectre d'implication large pour la conceptualisation expansionniste de la citoyenneté corporative (Matten et al., 2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008) et pour ce faire, il utilise la méthodologie de l'idéal type. Cet essai cherche à atteindre trois objectifs. Premièrement, il s'agit de démontrer la pertinence d'utiliser l'idéal type afin d'explorer toutes les implications possibles de la citoyenneté corporative au sens expansionniste. Notre second objectif est d'analyser un cas d'entreprise-gouvernement à partir de l'idéal type que nous créons afin d'évaluer l'apport de ce dernier dans le cadre de l'étude du chevauchement entre les sphères publique et privée. Troisièmement, l'essai cherche à illustrer comment cet idéal type permet

d'avoir un regard nouveau et systématique sur question de la délimitation entre sphères publique et privée dans le cadre de la redéfinition du rôle social de l'entreprise. De plus, nous souhaitons mettre en relief les nouveaux enjeux suscités quant à la question du rôle de l'entreprise au sein de la société lorsque ce dernier est analysé à partir de l'idéal type, c'est-à-dire lorsque le chevauchement entre les sphères publique et privée est remplacé par la fusion de ces deux sphères.

## **2. La structure de l'essai**

Pour atteindre ces objectifs, l'essai sera divisé en trois sections. La première, intitulée *Le rôle social de l'entreprise et la délimitation des sphères publique et privée*, présente brièvement les questionnements qui entourent la délimitation des sphères publique et privée. Puisque le propos de cet essai s'insère dans ces discussions, nous croyons nécessaire de les présenter.

La seconde, intitulée *De la citoyenneté corporative à l'entreprise-gouvernement*, présentera le concept de citoyenneté corporative tel que conceptualisé par Matten & Crane (2005). Nous y présenterons ce qu'est un idéal type et la raison pour laquelle nous choisissons d'utiliser cette méthodologie pour mener à terme notre réflexion sur la délimitation des sphères publique et privée. Nous présenterons ensuite l'idéal type de l'entreprise-gouvernement, construit à partir des caractéristiques de la citoyenneté corporative au sens expansionniste.

Dans la troisième section, intitulée *L'entreprise-gouvernement et la gestion de la citoyenneté*, nous chercherons à analyser, à partir de l'idéal type que nous avons créé, un cas où l'entreprise est considérée comme jouant un rôle gouvernemental. Nous proposons donc d'évaluer l'apport de l'idéal type à partir de l'analyse du cas de *Fordlandia*. Cela a pour but d'illustrer la façon dont l'idéal type de l'entreprise-gouvernement permet d'avoir un regard systématique sur la délimitation des sphères publique et privée.

Dans une discussion qui suivra la présentation de ces trois sections, nous démontrerons que l'idéal type de l'entreprise-gouvernement permet d'étudier sous

un angle nouveau la question du chevauchement des sphères publique et privée. En effet, nous croyons que l'idéal type d'entreprise-gouvernement permet de mieux comprendre et analyser les enjeux liés à la délimitation des sphères publique et privée dans le contexte de la redéfinition du rôle social de l'entreprise. De plus, nous soulèverons dans la discussion quelques enjeux et dangers liés à la citoyenneté corporative au sens expansionniste. À savoir, que la citoyenneté corporative au sens expansionniste pourrait correspondre à un discours légitimant des logiques d'action coloniales.

## 1. LE RÔLE SOCIAL DE L'ENTREPRISE ET LA DÉLIMITATION DES SPHÈRES PUBLIQUE ET PRIVÉE

### 1.1 La délimitation des sphères publique et privée<sup>7</sup>

La séparation entre les sphères publique et privée, entre l'entreprise et l'État, est l'un des sujets qui occupent l'esprit des chercheurs en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (Levitt, 1958, Friedman, 1970, Champion & Gendron, 2005, Crane et al., 2008, Reich, 2007, Capron, 2013). En effet, lorsqu'il est question du rôle de l'entreprise au sein de la société et des actions des entreprises qui ont un impact social, des questionnements éthiques sont soulevés. Comme le mentionnent par exemple Champion & Gendron (2005),

au cours des dernières décennies, le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale a été particulièrement présent. En effet, la montée en puissance des compagnies transnationales et l'impact grandissant de leurs activités dans nos sociétés ont incité plusieurs chercheurs à proposer différents concepts afin de réguler ces acteurs sociaux influents (Gendron, 2000 citée dans Champion & Gendron, 2005 : 91).

Nombre de chercheurs ont mis de l'avant que l'entreprise doit faire face à des responsabilités grandissantes au sein de la société; c'est d'ailleurs d'un des éléments consensuels dans les définitions de la RSE (Capron, 2013; Pasquero, 2007). « Cette approche contractuelle [la *business in society*], met l'accent sur l'interdépendance existant (sic) entre l'entreprise et la société et avance notamment qu'à titre d'institution sociale, l'entreprise doit servir la société au risque de perdre sa légitimité sociale et de mettre son existence en jeu » (Carroll, 1979; Preston & Post, 1975; Wood, 1991 cité dans Champion & Gendron, 2005). Par exemple, l'approche normative en matière de RSE propose que l'entreprise responsable soit celle qui atteint sa rentabilité et qui remplit ses obligations économiques; respecte la loi; adopte des comportements éthiques et contribue à la qualité de vie de la communauté au sein de laquelle elle œuvre par l'action

---

<sup>7</sup> La sphère privée peut aussi référer à l'individu au sein de la société civile. Dans le cadre de cet essai, nous utilisons ce vocable pour référer à l'entreprise.

philanthropique (Carroll, 1991). De l'autre côté, l'inquiétude persiste concernant la légitimité de ses actions. L'entreprise qui, par l'entremise de la philanthropie par exemple, choisit de contribuer à une cause sociale plutôt qu'une autre le fait-elle légitimement? Deux logiques permettent aux penseurs critiques de soulever des inquiétudes ou même des oppositions à l'implication sociale des entreprises au sein de la société.

Critics range from, as it were, 'the right', who argue that corporations simply have a different purpose and role in society, to those on 'the left', who – while acknowledging the rising political influence of corporations – see this as nothing more than a threat to established notions of democracy and citizen's rights. (Crane, Matten & Moon, 2008 : 207)

Dans les critiques « de droite », Friedman (1970), dans son célèbre essai *The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits*, tient pour propos que le seul rôle que peut légitimement tenir l'entreprise au sein de la société est celui de faire du profit. Effectivement, il considère que les actions de RSE, qu'elles soient réalisées de bonne foi ou non (*insofar as their actions in the name of social responsibility are real and not just window-dressing* (p.2)), ne sont pas légitimes puisqu'elles n'émanent pas d'un corps politique démocratiquement élu et que c'est ce corps seul qui peut se prévaloir de la légitimité nécessaire pour faire des choix qui ont des impacts sociaux (Friedman, 1970 : 2-3).

Pour ce qui est des critiques « de gauche », Capron (2013) en est un bon exemple. Il considère que le principal problème de la RSE est qu'elle pourrait menacer la démocratie puisque la vision dominante de la RSE dans le monde des affaires considère que la RSE reste une décision discrétionnaire de la part de l'entreprise et que pour cette raison, elle ne s'articule pas avec les actions de l'État (Capron, 2013 : 127).

Il est intéressant de noter que l'une des premières critiques de la RSE combinait cependant ces deux visions. Levitt (1958) fait un plaidoyer pour que les gestionnaires s'éloignent de la doctrine de la RSE. Comme le rapportent Gond et Igalens (2008), la RSE représente pour l'auteur « une ingérence du monde des

affaires dans la sphère politique menaçant le bon fonctionnement d'une société démocratique pluraliste » (Gond & Igalens, 2008 : 18). Cependant, la doctrine de la RSE représenterait pour lui, en plus d'un danger pour la démocratie, « la mort du capitalisme » (Gond & Igalens, 2008 : 18). Effectivement, la mission de l'entreprise est de faire du profit et non pas de s'occuper des problèmes sociaux – c'est l'affaire de l'État (Gond & Igalens, 2008 : 18-19). Ainsi, il est possible d'observer dans l'une des premières critiques de la RSE la combinaison de la distinction « gauche-droite » soulignée par Crane, Matten & Moon (2008 : 207).

### **1.2 La délimitation des sphères publique et privée au regard de la citoyenneté corporative**

La citoyenneté corporative est un concept qui permet de continuer cette discussion sur le chevauchement entre les sphères privée et publique dans le contexte de la RSE. En effet, la CC « cherche à redéfinir le rôle de l'entreprise privée de manière à intégrer à sa mission la prise en charge du bien commun » (Champion et Gendron, 2005 : 91). Pour autant, « la mission d'accumulation de capital [de l'entreprise] » (p. 91) n'est pas remise en question. À ce moment, la question qui anime les propos rapportés ci-haut reste tout entière : « la poursuite de fins publiques par des compagnies privées » (Gendron, 2000 cité dans Champion et Gendron, 2005 : 101) est-elle souhaitable?

Pour Champion & Gendron (2005), le discours de la citoyenneté corporative « contribue au mouvement d'autonomisation de l'entreprise privée et à l'effritement des frontières entre les sphères privée et publique » (Champion & Gendron, 2005 : 93). En effet, dans le contexte de la mondialisation, l'entreprise a maintenant la prétention d'être la seule institution capable de faire face aux défis actuels – et cette capacité serait une source de légitimité pour s'ingérer dans la sphère publique (Champion & Gendron, 2005 : 99; Marsden, 2000; Petrella, 1989 : 20).

Du fait du nouvel agencement mondial, la citoyenneté corporative pourrait selon nous alimenter une stratégie de légitimation institutionnelle qui aurait pour objectif de légitimer un nouveau rôle social à cette « institution sociale privée » et qui, à ce titre, poursuit

« des fins privées » (Touraine, 1969). Ce discours pourrait venir occulter la dimension privée de cette institution sociale privée et aurait pour effet de présenter l'entreprise comme la seule institution sociale mondiale légitime pour assumer des fonctions jusqu'alors dévolues aux États (Champion & Gendron, 2005 : 100).

Ainsi, pour ces auteures, la citoyenneté corporative serait un discours de légitimation de l'ingérence de l'entreprise dans la sphère publique. Le problème fondamental de cette approche, selon elles, est que bien que l'entreprise soit effectivement appelée à jouer un plus grand rôle social, voire à prendre en charge la réalisation du bien commun, sa mission première demeure la poursuite du profit. La question fondamentale à ce moment, est soulevée par Gond et Igalens (2008 : 48) : « la compatibilité de la recherche du profit et de l'adoption de comportements responsables ».

De la critique qui affirme que l'on peut voir dans le discours de la citoyenneté corporative un levier afin de légitimer l'action politique de l'entreprise au sein de la société – et, de ce fait, rendre encore plus floues les frontières entre les sphères publique et privée – un seul pas reste à franchir afin de voir l'entreprise comme occupant un rôle similaire à celui de l'État au sein de la société. C'est d'ailleurs la proposition de la citoyenneté corporative au sens expansionniste (Matten & Crane, 2005; Crane et al. 2008).

Nous proposons donc dans la prochaine section de présenter la conceptualisation expansionniste de la citoyenneté corporative et d'exposer la façon dont, à partir de cette dernière, il est possible de proposer un idéal type, où l'entreprise est appelée à remplacer pleinement l'État en matière de gestion de la citoyenneté. La construction de cet idéal type nous permettra de conduire une analyse plus systématique du rôle de l'entreprise dans le cadre ou celle-ci serait amenée à occuper un rôle similaire à celui de l'État au sein de la société.

## **2. DE LA CITOYENNETÉ CORPORATIVE À L'ENTREPRISE-GOUVERNEMENT**

Le but de la présente section est de présenter le concept de citoyenneté corporative tel que conceptualisé par Matten & Crane (2005). Nous souhaitons exposer la façon dont, de façon logique et respectueuse de la nature du propos des auteurs, il est possible de passer successivement de la conception de citoyenneté corporative à celle d'entreprise qui joue un rôle similaire à celui d'un gouvernement, puis de cette entreprise qui joue un rôle similaire à celui d'un gouvernement, à l'idéal type de l'entreprise-gouvernement.

Nous allons d'abord exposer brièvement le développement de l'approche expansionniste développée par Matten & Crane (2005).

### **2.1 De la citoyenneté corporative au sens conventionnel à la citoyenneté corporative au sens expansionniste**

#### **2.1.1 Le développement de l'approche expansionniste**

Matten et al. (2003) proposent la vision expansionniste de la citoyenneté corporative en réponse à la conception de la citoyenneté jusqu'à présent développée dans la littérature managériale. La citoyenneté corporative s'est développée, selon la catégorisation qu'ils proposent sous deux visions : la minimaliste et l'équivalente. Ces visions peuvent être réunies sous le nom d'approche conventionnelle (Matten & Crane, 2005).

L'approche conventionnelle de la citoyenneté corporative propose essentiellement deux thématiques : (1) la citoyenneté corporative comme activité philanthropique et (2) la citoyenneté corporative comme synonyme de la terminologie « RSE ». Leur analyse de l'approche conventionnelle apporte Matten & Crane (2005) à soutenir le propos suivant : la citoyenneté corporative, au sens conventionnel, ne prend pas suffisamment en compte l'héritage du vocable « citoyenneté » qui provient des sciences politiques en plus de ne pas offrir un concept se distinguant de la RSE. Pour ces deux raisons, ils développeront le cadre théorique expansionniste de la citoyenneté corporative qui cherche à remédier à ces lacunes.

Matten & Crane (2005) utilisent la vision marshallienne de la citoyenneté (Marshall, 1963), soit la vision libérale de la citoyenneté, afin de réhabiliter le caractère politique de cette dernière dans le cadre des discussions sur la citoyenneté corporative. La conception marshallienne de la citoyenneté est la théorisation la plus acceptée et connue dans le monde occidental (Coutu, 2005; Matten & Crane, 2005). La réhabilitation du caractère politique de la citoyenneté se fait dans l'optique de mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté et la façon dont ce concept peut éclairer les discussions sur la compréhension du rôle de l'entreprise au sein de la société.

Trois types de droits sont liés à la citoyenneté : les droits civils, politiques et sociaux (Marshall, 1963). Les droits civils protègent la liberté des individus, avec, par exemple, le droit à la propriété ou encore le droit à la libre expression. Les droits civils ont pour but de protéger les citoyens des abus dont ils pourraient être victimes, notamment de la part de l'État. Les droits sociaux sont ceux qui permettent à l'individu de prendre part à la vie sociale, comme le droit à l'éducation et à la santé. Les droits politiques quant à eux garantissent à l'individu le droit de participation au processus de délibération politique, comme le droit de vote par exemple (Marshall, 1963; Matten et al. 2003 : 114; Coutu, 2005; Matten & Crane, 2005 : 170).

En s'interrogeant sur l'apport de cette conception de la citoyenneté à la compréhension du rôle de l'entreprise au sein de la société, Matten & Crane (2005) proposent que l'entreprise entretienne effectivement une relation avec les droits civils, sociaux et politiques. Cette relation serait cependant de l'ordre de la *gestion* de ces droits dans le contexte où l'État ne peut plus garantir la réalisation de ceux-ci à ses citoyens. La citoyenneté corporative désignerait donc le phénomène de la gestion de la citoyenneté par l'entreprise (Matten & Crane, 2005 : 171). En effet, dans le contexte de la mondialisation, l'État-nation voit sa capacité d'action, dans certains domaines, s'éroder ce qui amène l'entreprise à

jouer un rôle politique nouveau au sein de la société (Scherer & Palazzo, 2011). Ce nouveau rôle politique peut notamment amener, dans certains contextes que nous présenterons, l'entreprise à occuper un rôle à l'égard de la gestion de la citoyenneté des individus.

### **2.1.2 La proposition de l'approche expansionniste**

Matten & Crane (2005) proposent donc un recadrage du développement théorique de la citoyenneté corporative. Plutôt que de voir l'entreprise comme occupant un rôle similaire à celui de l'individu au sein de la société, ou de considérer que l'entreprise responsable est une « bonne citoyenne », comme le suggèrent les auteurs de la vision conventionnelle (Logsdon & Wood, 2002; Carroll, 1998; Marsden, 2000, Andrioff & McIntosh, 2000), Matten & Crane (2005) suggèrent que la citoyenneté corporative soit une terminologie qui permet d'étudier la relation qu'entretient l'entreprise avec la citoyenneté. Ce recadrage doit s'effectuer afin de pouvoir saisir plus globalement les enjeux pour l'entreprise d'être associée à celle-ci. Ils développent donc dans cette optique l'*Extended view of corporate citizenship* (Matten et al.2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al.,2008).

Matten & Crane (2005), dans un article « délibérément provocateur » (Crane & Matten, 2008 : 681, traduction libre), exposeront leur cadre théorique expansionniste de la citoyenneté corporative. Ils proposent que le terme « citoyenneté corporative » soit en fait l'expression qui désigne le rôle de l'entreprise lorsqu'elle s'insère dans « l'arène de la citoyenneté » (Matten & Crane, 2005 : 171, traduction libre). Cette arène est constituée, principalement, de l'exercice des droits sociaux, civils et politiques que l'État garantit à ces citoyens. Mentionnons que l'approche de Matten & Crane est descriptive et non normative. Effectivement, ils considèrent que l'entreprise joue déjà un rôle dans la gestion de la citoyenneté et que c'est un phénomène auquel il faut s'attarder. Ce propos est également soutenu par Banerjee (2007) qui considère que « *Corporations already*

*play a role in administering a wide range of social services – providing funds for improving schools, promoting cleaner neighborhoods, providing security services and funding health care clinics for example»* (Banerjee, 2007 : 50). Pour cette raison, il est essentiel de s'intéresser au rôle que joue l'entreprise à l'égard des fonctions traditionnellement accomplies par l'État (Hertz, 2001b; Matten & Crane, 2005; Banerjee, 2007)

Si l'entreprise entre dans « l'arène de la citoyenneté », c'est donc en tant que gestionnaire : « CC describes the role of the corporation in administering citizenship rights for individuals » (Matten & Crane, 2005 : 173). Selon ces auteurs, l'entreprise serait appelée à devenir l'instance gestionnaire de la citoyenneté dans trois cas de figure : « (1) lorsque le gouvernement cesse d'administrer la citoyenneté; (2) lorsque l'entreprise n'est jamais intervenue pour gérer la citoyenneté et (3) lorsque l'État-Nation n'est pas en mesure de garantir la citoyenneté » (Matten & Crane, 2005 : 172, traduction libre). Ainsi, comme nous l'exposerons dans les paragraphes qui suivent, l'entreprise serait l'institution qui pourrait, lorsque l'État y faillit, permettre la réalisation et la garantie des droits sociaux, civils et politiques pour les citoyens (Matten & Crane, 2005). Mentionnons cependant que ce rôle serait occupé de façon discrétionnaire par l'entreprise.

Ces propos nous amènent à nous poser deux questions. Premièrement, qu'est-ce que la gestion de la citoyenneté? Deuxièmement, quels sont les moyens par lesquels l'entreprise gère cette citoyenneté? Ce sont les deux questions auxquelles nous chercherons de répondre dans la section suivante.

## **2.2 La citoyenneté corporative ou l'entreprise comme gouvernement**

Crane et al. (2008) publieront un ouvrage synthèse sur la citoyenneté corporative intitulé *Corporations & Citizenship*. Au chapitre trois, les auteurs reprennent la conceptualisation expansionniste de la citoyenneté corporative, mais la reformulent sous le nom *corporations as governments*. Comme ils l'exprimaient

dans une réponse adressée à Néron & Norman (2008), « *corporations play a key role in governing citizenship next to governments (see Matten & Crane, 2005). That is, rather than thinking of corporations as like citizens, we might think of them as like governments* » (Crane & Matten, 2008 : 30).

Ce changement de perspective, soit celui de la citoyenneté corporative à l'entreprise comme forme de gouvernement, s'explique par l'angle d'approche utilisé par les auteurs. Effectivement, à force d'étudier les relations entre l'entreprise et la citoyenneté du point de vue du rôle de l'entreprise dans la gestion et la garantie des droits civils, sociaux et politiques des citoyens, la délimitation entre ce qui apparaît être un rôle similaire à celui de citoyen et l'occupation d'un rôle similaire à celui du gouvernement s'affaiblit (Crane et al. 2008 : 51, traduction libre).

### **2.2.1 La gestion de la citoyenneté**

L'approche expansionniste de la citoyenneté corporative propose que l'entreprise puisse occuper le rôle de gestionnaire de la citoyenneté de trois façons (Matten & Crane, 2005; Crane et al. 2008). Ils suggèrent un rôle différent pour chaque droit qui caractérise la citoyenneté au sens libéral développé par Marshall(1963).

Par rapport aux droits sociaux, il est soutenu que l'entreprise ait un rôle de fournisseur (*provider*). Ce rôle se réalise par l'offre de service de la part de l'entreprise. Les droits sociaux sont liés à la protection de la pleine participation du citoyen à la société (Marshall, 1963). Ces services sont de nature diverse : éducation, santé, travail, bien-être économique. Ainsi, l'entreprise peut fournir ces services aux citoyens. Par exemple, elle peut contribuer à l'éducation par l'activité philanthropique, financer le système de santé, etc. De façon plus concrète, cela s'exprime par exemple par la garantie d'un salaire minimum, par l'imposition et le respect de normes du travail (Crane et al., 2008). Le fait de fournir des services sociaux de base peut aussi correspondre, par exemple pour les pharmaceutiques,

d'offrir gratuitement ou à prix très abordables les médicaments aux pays en développement. (Crane et al., 2008 : 67)

Par rapport aux droits civils, l'entreprise a un rôle de facilitateur (*enabler*). C'est-à-dire que l'entreprise peut faciliter la garantie du respect des droits civils en permettant les conditions de réalisations de ceux-ci. Concrètement, cela se réalise par la protection des libertés des citoyens, principalement dans le cas de pays en développement où les gouvernements pourraient potentiellement violer les droits civils. L'entreprise pourrait à ce moment faire pression sur le gouvernement local et négocier à la place des citoyens le respect de leurs droits civils « *perhaps because the corporation's very presence in the country already assumes some form of enabling relationship with the government* » (Crane et al., 2008).

Par rapport aux droits politiques, l'entreprise a un rôle d'agent canalisateur (*channeler*). Ainsi, elle pourrait représenter une voie de canalisation politique pour les citoyens. Cela peut s'exprimer sous la forme de boycottage ou de protestation à l'égard des multinationales (Hertz, 2001a; Hertz, 2001b). L'entreprise comme canalisateur des droits politiques peut aussi vouloir désigner le fait que l'entreprise peut faire du lobby auprès des gouvernements ou financer des partis politiques et ainsi avoir un impact sur le processus démocratique. De plus, cela peut avoir à faire avec le fait que dans les pays en développement, l'entreprise pourrait jouer un rôle de soutien dans l'édification d'institutions gouvernementales.

Comme il l'a été souligné par Banerjee (2007), le cas des droits civils et politiques quant à leur possible gestion par l'entreprise est largement plus ambigu que celui de la gestion des droits sociaux qui est bien reconnaissable.

Le tableau à la page suivante synthétise les trois éléments fondamentaux sur lesquels nous avons développé notre exposition de la citoyenneté corporative au sens expansionniste jusqu'à présent. D'abord, il synthétise ce qu'est la citoyenneté selon Marshall (1963), soit un ensemble de droits politiques, civils et sociaux.

Ensuite, il synthétise le rôle que l'entreprise peut jouer à l'égard des droits sociaux, civils et politiques selon la théorisation de la citoyenneté corporative au sens expansionniste (Matten & Crane, 2005; Crane et al.,2008).<sup>8</sup> Il synthétise finalement les mécanismes, c'est-à-dire les moyens que l'entreprise peut prendre pour garantir ces droits aux citoyens.

---

<sup>8</sup> Ce tableau synthétise les propos de Matten & Crane (2005) et Crane et al. (2008) quant à leur conception de l'entreprise comme forme de gouvernement. Il exclut volontairement la distinction qu'ils établissent entre le rôle que l'entreprise peut jouer selon le fait que (1) l'État se retire de la gestion de la citoyenneté; (2) l'État n'a jamais géré la citoyenneté; (3) l'État n'est pas en mesure de gérer la citoyenneté. Nous omettons cette distinction dans le but de la construction de l'idéal type qui suit à la prochaine section.

**Tableau 2 : Le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté**

	<b>Droits garantis selon la théorisation marshallienne de la citoyenneté</b>	<b>Finalité des droits</b>	<b>Rôle de l'entreprise dans la gestion de ces droits en contexte de citoyenneté corporative</b>	<b>Moyens par lesquels l'entreprise peut fournir ces droits</b>
<b>Les droits sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail</li> <li>• Droit à l'éducation</li> <li>• Droit à la santé</li> <li>• Droit à l'habitation</li> <li>• Droit au bien-être économique</li> <li>• Droit à la sécurité</li> </ul>	Permettre à l'individu une pleine participation à la société.	L'entreprise à un rôle de fournisseur à l'égard des services sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement du système d'éducation, notamment par la philanthropie.</li> <li>• Financement du système de santé.</li> <li>• S'imposer des règles en matière de normes du travail</li> <li>• Respecter un salaire minimum</li> <li>• Fournir gratuitement des médicaments</li> <li>• Fournir une habitation</li> </ul>
<b>Les droits civils</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liberté d'expression</li> <li>• Liberté de religion</li> <li>• Droit à la propriété</li> <li>• Droit à la justice</li> </ul>	Garantir la liberté de l'individu et le protéger des abus potentiels dont il pourrait être victime de la part de l'État.	L'entreprise a un rôle de facilitateur à l'égard des droits civils.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise devrait utilisée sont pouvoir auprès du gouvernement lors de la violation des droits des citoyens afin de faire respecter leurs droits par ce dernier.</li> </ul>
<b>Les droits politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de vote</li> </ul>	Garantir la participation à la gouvernance publique.	L'entreprise a un rôle de canalisateur à l'égard des droits sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise devient une nouvelle institution à qui les citoyens peuvent s'adresser afin d'obtenir des changements sociaux.</li> <li>• L'entreprise peut faire pression sur le gouvernement pour obtenir un changement, par exemple législatif.</li> </ul>

Source : Marshall, 1963 ; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008; Canet, 2000

### **2.3 L'idéal type afin de mieux comprendre l'entreprise-gouvernement**

À partir des propos qui ont été exposés, nous pensons qu'il peut être pertinent de recadrer la proposition de Matten & Crane sous la forme d'un idéal type afin de systématiser l'analyse du rôle politique que l'entreprise peut jouer à l'égard de la citoyenneté. Plutôt que d'observer le phénomène de la citoyenneté corporative au sens expansionniste, c'est-à-dire le potentiel pour l'entreprise de remplacer l'état dans la gestion de la citoyenneté, nous proposons de transformer leurs observations en modèle d'analyse afin de pouvoir par la suite analyser les implications pour l'entreprise d'être considérée comme l'instance gestionnaire de la citoyenneté.

Nous désirons donc développer à son paroxysme la conceptualisation expansionniste de la citoyenneté corporative en créant l'idéal type de l'entreprise-gouvernement.

#### **2.3.1 La construction d'un idéal type**

La méthodologie de l'idéal type nous vient de Weber (1971[1921]). Il s'agit d'une façon d'interpréter la réalité afin de mieux l'analyser (Dantier, 2004, Déry, 2009). « Méthodologiquement, on n'a très souvent que le choix entre des termes confus et des termes clairs, ceux-ci étant alors irréels et "idéaltypiques". Dans ce cas il faut, du point de vue de la science, donner la préférence à ces derniers » (Weber, 1921 cité dans Dantier, 2004 : 10). L'idéal type constitue une caricature, ne retenant et n'amplifiant que les traits dominants d'un objet réel et s'en écartant donc (Déry, 2009 : 13-14). « Par la construction d'un idéal type, on se donne donc un moyen pour mesurer et comparer les mondes concrets de manière à mieux les comprendre et à mettre au jour ce que chacun a de particulier » (Déry, 2009 : 15).

C'est pour éliminer toute confusion dans notre analyse que nous proposons aujourd'hui de construire un idéal type de la citoyenneté corporative. Nous cherchons à accentuer et à amplifier les propos de Matten et al. (2003), Matten & Crane (2005) et Crane et al. (2008) de façon à ne retenir que leurs traits les plus dominants. Nous croyons que cette démarche nous permettra d'identifier plus facilement les dangers de la citoyenneté corporative au sens expansionniste. Cela

est d'autant plus pertinent que nous visons une contribution aux discussions sur le chevauchement entre les sphères publique et privée dans le cadre de la redéfinition du rôle social de l'entreprise. L'idéal type nous permettra donc d'analyser pleinement les impacts de la substitution de l'État par l'entreprise dans le cadre de la gestion de la citoyenneté. Ainsi, l'idéal type d'entreprise-gouvernement propose la fusion de l'État et de l'entreprise en matière de gestion de la citoyenneté.

### **2.3.2 L'idéal type de l'entreprise-gouvernement**

Le choix de la démarche de construction de l'idéal type maintenant expliqué, il reste à construire cet idéal type de la citoyenneté corporative au sens expansionniste. Essentiellement, nous proposons de mener une analyse systématique du rôle de l'entreprise lorsqu'elle occupe un rôle similaire à celui d'un gouvernement. Nous retiendrons comme indicateur de son rôle de gestionnaires de la citoyenneté la relation qu'elle entretient avec les rôles de fournisseur, facilitateur et d'agent canalisateur.

C'est-à-dire que nous observerons successivement, pour chaque type de droits (sociaux, civils et politiques) les moyens que l'entreprise prend pour gérer ces droits.

Le tableau à la page suivante expose notre grille d'analyse, c'est-à-dire notre idéal type de l'entreprise gouvernement. Nous le décrirons par la suite.

**Tableau 3 : L'idéal type de l'entreprise gouvernement**

L'Entreprise comme forme de gouvernement	Opérationnalisation de la gestion des droits	Le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté		Modalités de gestion des droits sociaux, civils et politiques		
		Les droits sociaux	L'entreprise comme fournisseur de droits sociaux	L'entreprise finance le système d'éducation		
				L'entreprise finance le système de santé		
				L'entreprise s'impose des règles en matière de normes du travail		
				L'entreprise fournit des droits sociaux de bases (ex. habitation)		
				L'entreprise fournit des infrastructures		
		Les droits civils	L'entreprise comme facilitateur de la réalisation des droits civils	L'entreprise intervient dans le cadre de la violation des droits civils des citoyens par l'État		
				L'entreprise se trouve à gérer des services militaires ou correctionnels		
				L'entreprise établit son propre code d'éthique lorsque la réglementation gouvernementale ne prévoit rien à cet égard		
		Les droits politiques	L'entreprise comme agent canalisateur des revendications politiques	L'entreprise fait du lobbying auprès du gouvernement ou finance des partis politiques		
L'entreprise est victime de de boycottage et autres formes de protestation à de la part de la société civile						
L'entreprise aide à la création et au soutien d'institution gouvernemental						

Les modalités de gestion de la citoyenneté retenues proviennent des exemples fournis par Matten & Crane (2005) et Crane et al. (2008). Il s'agit d'une amplification de certaines caractéristiques de la citoyenneté corporative au sens expansionniste et d'une opérationnalisation de leurs conditions de réalisation. En effet, il n'est pas soutenu par les auteurs de l'approche expansionniste que l'entreprise devienne l'unique instance qui peut garantir la citoyenneté. De façon générale, leur propos se situe davantage autour de l'idée que l'entreprise peut occuper un rôle *similaire* au gouvernement en entretenant une relation gestionnaire avec certains droits, dans certains contextes. Cependant, dans l'optique d'une meilleure compréhension des répercussions qu'il pourrait y avoir si l'entreprise devenait l'instance gestionnaire de la citoyenneté, nous considérons que la transformation du propos des auteurs en idéal type représente une avenue potentiellement riche pour explorer l'éventail des enjeux liés à ce phénomène.

Avant de mener une analyse de cas à partir de cette grille, nous tenons à amener quelques précisions quant à la construction de notre idéal type et de ce qui le distingue de la théorisation expansionniste de la citoyenneté corporative.

### **2.3.2.1 Le monopole de la gestion de la citoyenneté**

Nous proposons que l'idéal type de la citoyenneté corporative au sens expansionniste en soit un où l'entreprise se voit la seule option possible pour la gestion de la citoyenneté. Que ce soit parce que l'État cesse d'administrer les droits sociaux, politiques et civils des citoyens, parce qu'il n'en a jamais été la contrepartie ou parce qu'il est impossible pour lui de le faire, l'entreprise serait la seule entité capable de garantir aux citoyens ces droits. L'entreprise serait appelée à remplacer pleinement l'État en matière de gestion de la citoyenneté.

Ainsi nous proposons que l'entreprise, dans le cadre de l'idéal type, occupe le rôle de fournisseur, de facilitateur et d'agent de canalisation des droits sociaux, civils et politiques et ce en substitution de l'État.

### **2.3.2.2 Le caractère discrétionnaire de la gestion de la citoyenneté**

Nous proposons que le caractère discrétionnaire pour l'entreprise de prendre en charge la gestion de la citoyenneté demeure entier. Effectivement, même si l'entreprise devient la seule entité capable de garantir les droits sociaux, politiques et civils, rien ne garantit qu'elle le fasse.

Ainsi, nous proposons, dans le même esprit que Crane et al. (2008), que la gestion de la citoyenneté par l'entreprise pourrait aussi signifier la non-gestion de la citoyenneté. C'est-à-dire que de la même façon que l'entreprise peut jouer le rôle de fournisseur, facilitateur et agent de canalisation de la citoyenneté, elle peut aussi respectivement jouer le rôle « d'ignoreur », « d'empêcheur » et de « bloqueur » à l'égard des droits des citoyens.<sup>9</sup>

### **2.3.2.3 L'absence d'encadrement légal**

Finalement, le troisième trait de l'entreprise-gouvernement est qu'elle n'est pas encadrée dans ses fonctions gouvernementales. L'absence de législation nationale ou supranationale pour dicter le comportement de l'entreprise devient entière dans le cadre de l'idéal type. Il en revient pleinement à l'entreprise d'établir quels sont les droits qu'elle désire fournir aux citoyens. Il s'agit d'un trait important puisque dans le cadre de la mondialisation, une partie importante de la production s'est déplacée vers des endroits où le contrôle démocratique et législatif était déficient ou absent (Scherer & Palazzo, 2011 : 902).

Octroyer cette caractéristique d'absence de cadre législatif est essentiel à la prise en compte de tous les enjeux que peut soulever la gestion privée de la citoyenneté. En effet, en plus du fait, comme le soulignent Scherer & Palazzo (2011), que les activités des entreprises se déplacent vers des

---

<sup>9</sup> Les termes ignoreur, empêcheur et bloqueur sont des traductions libre des termes *ignore*, *hinderer* et *blocker*. (Crane et al., 2008 : 71)

contextes qui ont un déficit de contrôle démocratique, il s'opère aussi dans le cadre de la mondialisation une « *Race to the bottom* ».

It has been argued that only if governments can offer «favorable» conditions to MNCs<sup>10</sup> in terms of special taxation allowances, low social standards, depressed wages and limited regulation of working conditions can they survive the «race to the bottom» and attract much desired foreign investment. (Scherer & Smid, 2000 *dans* Crane et al., 2008)

Suite à la prise en compte de ces propos, nous pensons que la façon de systématiser à son maximum notre analyse du rôle de l'entreprise au sein de la société à partir de l'idéal type est d'exclure la présence d'encadrement juridique pour l'entreprise.

#### **2.3.2.4 Les contextes de réalisations**

Matten & Crane (2005), comme nous l'avons précisé plus tôt, affirment que l'entreprise soit amené à intervenir dans la gestion de la citoyenneté dans trois contextes : (1) l'État se retire de la gestion de la citoyenneté; (2) l'État n'a jamais géré la citoyenneté; (3) l'État n'est pas en mesure de gérer la citoyenneté.

Dans le cadre de l'analyse que nous proposons, nous condiserons qu'il vaut mieux omettre les divers contextes qui mènent l'entreprise à gérer la citoyenneté, afin de se concentrer sur la relation qu'entretient l'entreprise avec la citoyenneté et non avec l'État.

Voilà donc pour la construction de notre idéal type de la citoyenneté corporative au sens expansionniste. Pour le reste des propos à venir, c'est à cet idéal type que nous référons lorsque nous parlons d'entreprise-gouvernement ou de citoyenneté corporative. Le tableau à la page suivante synthétise la comparaison entre la construction de notre idéal type et la citoyenneté corporative selon l'approche expansionniste.

---

<sup>10</sup> Multinational corporations

**Tableau 3: Comparaison de la citoyenneté corporative au sens expansionniste et de son idéal type**

<b>Critère de comparaison</b>	<b>Citoyenneté corporative expansionniste</b>	<b>Idéal type de la citoyenneté corporative</b>
<b>Types de droits gérés</b>	Droits sociaux, politiques et civils	Droits sociaux, politiques et civils
<b>Rôle dans la gestion des droits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournisseur/ignoreur pour les droits sociaux</li> <li>• Facilitateur/empêcheur</li> <li>• Canalisateur/ Bloqueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournisseur/ignoreur pour les droits sociaux</li> <li>• Facilitateur/empêcheur</li> <li>• Canalisateur/ Bloqueur</li> </ul>
<b>Monopole de la gestion des droits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise peut travailler avec l'État</li> <li>• Varie selon le contexte. Dans le cadre des pays en voie de développement l'entreprise peut être l'une des seules instances capable de gérer la citoyenneté. Dans le cas des pays développés l'État et l'entreprise peuvent se partager certains aspects de la gestion de la citoyenneté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement est l'entreprise pour tout ce qui a trait à la gestion des droits sociaux, civils et politiques.</li> </ul>
<b>Absence de cadre légal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre légal dans les développés, mais sujet à des dérèglementations</li> <li>• Cadre légal plus faible dans les pays en voie de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de cadre légal</li> </ul>
<b>Caractère discrétionnaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise reste libre d'intervenir ou non dans la gestion de la citoyenneté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise reste libre d'intervenir ou non dans la gestion de la citoyenneté.</li> </ul>
<b>Contexte de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'État se retire de la gestion de la citoyenneté</li> <li>• l'État n'a jamais géré la citoyenneté</li> <li>• l'État n'est pas en mesure de gérer la citoyenneté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de distinction entre les contextes qui mène au rôle gestionnaire de l'entreprise</li> </ul>

Nous avons cherché à démontrer que la citoyenneté corporative s'insère pleinement dans le débat concernant le chevauchement des sphères publique et privée, brièvement exposé dans la première section de cet essai. Plus que cela, la construction de l'idéal type d'entreprise-gouvernement permet d'observer que la citoyenneté corporative constitue non seulement une conceptualisation au croisement des sphères publiques et privées, mais aussi un discours qui permet de proposer que l'entreprise puisse être appelée à remplacer l'État-Nation dans la gestion de la citoyenneté. L'idéal type est proposé dans l'optique où la fusion des sphères publique et privée qu'il propose pourrait permettre d'exposer pleinement les enjeux liés à la prise en charge du bien commun par l'entreprise qui suscite l'inquiétude de nombreux chercheurs qui s'intéressent au rôle social de l'entreprise (Champion & Gendron, 2005; Reich, 2007; Capron, 2013).

Dans la prochaine section de cet essai, nous proposons de mettre en application une analyse d'un cas d'entreprise-gouvernement à partir de l'idéal type que nous proposons. Cela a un double objectif. D'abord, évaluer le potentiel explicatif de l'idéal type dans notre compréhension de la délimitation des sphères publique et privée. Deuxièmement, nous cherchons à explorer les enjeux liés à la gestion privée de la citoyenneté afin de pouvoir élaborer dans le cadre de notre discussion sur les impacts potentiels d'une telle conception du rôle de l'entreprise.

### 3. L'ENTREPRISE-GOUVERNEMENT ET LA GESTION DE LA CITOYENNETÉ

Nous proposons d'analyser, à partir de l'idéal type construit, le cas de *Fordlandia*. Le fait, pour l'entreprise, de remplacer totalement l'État est un phénomène très rare (Crane et al., 2008 : 60). Cependant, « *the closest examples we would suggest at this stage are «company towns» or situations where corporations establish systems of health and education provision in developing countries* » (Crane et al., 2008 : 60). *Fordlandia* est l'un de ces exemples de ville corporative. Nous l'avons cependant choisi, car dans la littérature il est rapporté comme étant un cas expressif de volonté colonialiste de la part d'une corporation (Galey, 1979 ; Barkermeyer & Figge, 2012; Grandin, 2009). Ainsi, nous pensons pouvoir explorer, à partir de ce cas, un maximum d'implication pour l'entreprise lorsqu'elle se trouve à occuper, en plus de ses activités économiques, un rôle gouvernemental.

#### 3.1 L'entreprise-gouvernement: le cas de Fordlandia

*Fordlandia* est la ville ouvrière fondée par Henry Ford en Amazonie, au Brésil. Sa première motivation pour fonder cette ville dans les années 1920 était pragmatique : il avait besoin de caoutchouc dans le cadre de la fabrication de ses voitures et décide donc de fonder une plantation au Brésil. Il y avait cependant une motivation sous-jacente à son désir d'établir une communauté au Brésil.

(...)it served as a symbol of Fordism and reflected Henry Ford's vision of economic progress that had transformed small-town America. At its core stood Henry Ford's glorification of the simple, but morally intact, lifestyle of rural America. Nowhere could Ford have proven the effectiveness of his social engineering programmes better than in the remote hinterland of northern Brazil. In a way, Fordlândia was Henry Ford's personal response to reports of the devastating living conditions of Amazonian rubber tappers (Galey, 1979 cité dans Berkemeyer & Figge, 2012)

Ford se rendait au Brésil dans une volonté colonialiste. Il voulait mettre en œuvre son idéologie managériale et ses impératifs moraux qui avaient fait de lui un homme d'affaires accompli et reconnu (Galey, 1979). Si nous reviendrons sur la volonté colonialiste qui habitait Ford dans son expérience au Brésil lors de la discussion, nous cherchons dans la présente section à opérationnaliser le modèle d'idéal type que nous proposons dans le cadre de cet essai.

Le Brésil possède un habitat naturel qui permet la production de caoutchouc, une ressource dont Ford avait besoin. Le Brésil peinait à exploiter cette ressource, car bien qu'il était en mesure d'offrir une force de travail ainsi qu'une stabilité d'exploitation, le capital nécessaire à l'exploitation de la ressource nécessitait un investissement majeur et un retour uniquement sur le long terme (Galey, 1979). « *Thus, the state governments of northern Brazil were prepared to offer attractive incentives in land concessions to stimulate North American investment and to rescue the region from economic stagnation* » (Araujo Lima, 1923 cité dans Galey, 1979 : 263). Ainsi, le Brésil offrait aux investisseurs étrangers l'exploitation quasi illimitée et sans conditions des ressources (Galey, 1979).

La production de caoutchouc au Brésil avait mauvaise réputation. En effet, l'exploitation de la ressource à l'état sauvage s'était réalisée dans un contexte d'esclavage, rendant ainsi la région célèbre (Galey, 1979). La principale inquiétude des Brésiliens à l'égard de l'exploitation du caoutchouc était liée au fait que le territoire où s'exploite la ressource est reculé et échappe au contrôle de l'État. Cet éloignement du gouvernement combiné aux conditions de concession de territoire laisse les citoyens s'inquiéter sur la façon dont allait être exploité le territoire. (Galey, 1979). « *Living conditions became so poor that they attracted the attention of numerous travel writers and – crucially – also caught the personal attention of Henry Ford* » (Berkemeyer & Figge, 2012 : 73). « *What the people of the interior of Brazil need [...] is to have their economic life stabilized by fair returns for their labor paid in cash and their mode of living brought up to modern standards in sanitation and in prevention and cure of disease* » (Ford, H., discours rapporté dans Grandin, 2009 : 16).

En 1927, Ford obtient une concession de 2.5 millions d'acres afin d'y mener une plantation. Cette concession était accompagnée d'une protection de la police et d'une levée des droits de douane sur tout le matériel et équipement que Ford ferait entrer au pays. En échange, Ford promit un retour de 9% des profits de la plantation après une période d'activité de 12 ans (Dempsey, 1996). Dans le processus d'obtention de ces terres, 125 000 \$ seront versés aux négociateurs par les représentants de Ford.

*This incident particularly disturbed Henry Ford, who strongly disapproved of any transaction that even remotely involved gratuities or bribes. After this, Ford officials in Brazil strictly adhered to a policy of refusing to seek favors or special considerations through lobbying with public officials. (Galey, 1979 : 269)*

Cette plantation prendra le nom de *Fordlandia*. C'est non seulement avec une volonté d'exploiter des ressources que Ford mènera ces exploitations, mais bien dans une volonté d'exporter le modèle de gestion qui l'avait rendu prospère.

Ainsi, *Fordlandia*, immense territoire géré de façon privée s'établit. Ford, convaincu de la supériorité de ses méthodes, reprit intégralement le modèle qui l'avait mené au succès aux États-Unis. (Galey, 1979 ; Berkemeyer & Figge, 2012 ; Dempsey, 1994, 1996; Grandin, 2009)

*Fordlandia* offrait ce que Ford considérait comme la meilleure vie possible à ces employés. Ils étaient logés, nourris. Les habitations avaient toutes l'électricité et l'eau courante. Un hôpital de la plus haute pointe pour l'époque était financé par l'entreprise : médecins, infirmières, dentistes, pharmaciens étaient accessibles aux travailleurs (Dempsey, 1994). Sans compter que les travailleurs et leur famille bénéficiaient d'une couverture médicale et dentaire complète (Galey, 1979).

*Amazonians, who had previously lived on a pittance or were impoverished and unemployed, now received a free home, free*

*medical and dental care, recreational facilities, and a wage ranging from the equivalent of 33 to 66 cents per day. This represented at least twice the current wages paid elsewhere in the region (Bressman, 1940; Burdett, 1938). The workers bought food and supplies at low and closely controlled prices from local concessionaires and, in the case of meat and flour, the company subsidized the concessionaires so they would make a profit. Babies born on the plantations received free pasteurized milk. At Belterra the company even had a cemetery where employees were buried for free. From birth to death, the company catered to the workers with Henry Ford's vision of paternalism. (Galey, 1979)*

Ainsi, *Fordlandia* n'était pas seulement une entreprise, elle était un gouvernement. Elle imposait aussi ses normes en matière de travail. Les quarts de travail étaient réguliers, de tôt le matin jusqu'en milieu d'après-midi, malgré le fait que les travailleurs aimaient mieux, en raison du climat travaillé tôt le matin puis plus tard en soirée (Dempsey, 1994). Chaque aspect de *Fordlandia* représentait la façon dont Ford voulait « civiliser la jungle » (Berkemeyer & Figge, 2012 : 74, traduction libre).

C'est sans compter tout le contrôle de la vie culturelle et sociale qui se réalisait sur le territoire. *Fordlandia* comportait un terrain de golf, cinq terrains de soccer et offrait même des cours de jardinage afin d'encourager les travailleurs à manger davantage de légumes et donc à avoir de meilleures habitudes de vie! Trois écoles se trouvaient sur le territoire (puisque les travailleurs s'y établissaient avec femmes et enfants) et les uniformes des enfants étaient fournis pour aller à l'école (Dempsey, 1994). Les activités culturelles étaient régies dans la même logique routinière que les horaires de travail. Ford imposait aussi une prohibition de l'alcool sur la plantation, ce qui provoquait la frustration des travailleurs (Galey, 1979; Dempsey, 1994; Grandin, 2009 ; Berkemeyer & Figge, 2012). Il y avait même un cimetière sur le site et l'entreprise défrayait les frais funéraires. Les salaires étaient extrêmement compétitifs, jusqu'au double de ce qui était la norme à l'époque, soit un salaire de 37 sous par jour (Dempsey, 1994). Des litiges salariaux surviendront cependant lorsqu'il sera question de la paie de vacances.

Effectivement, le droit brésilien prévoyait une paie de vacances de 15 jours pour les travailleurs du secteur industriel.

*Ford representatives argued that this industrial legislation did not apply to plantation workers, for 19% of these laborers were employed in agriculture, while only 10% were in skilled trades (Johnston, 1939). Since even this 10% worked for an agricultural firm, the Ford company argued that they were not entitled to paid vacations or other provisions of national industrial laws. The company further claimed that its entire operation should be overseen not by the Ministry of Labor but by the Ministry of Agriculture, which happened to be more sympathetic to the company (Galey, 1979).*

L'échec de *Fordlandia* fut cependant total. Les employés finirent par se révolter devant la rigidité des méthodes de gestion qui n'étaient pas adaptées à la culture locale.

*After all, the most severe problems the company had encountered had neither been caused by Fordlândia's dismal infrastructure, nor by environmental challenges such as leaf blight or caterpillar epidemics, but by an outright clash of cultures. But how could Ford accommodate the wishes of the local workforce without compromising its own core values? (Berkemeyer & Figge, 2012 : 71)*

Devant la rigidité des méthodes et leur manque d'adaptation, des violences se manifestèrent. Une émeute éclata suite à un changement de type de service dans l'administration des repas.

*Workers' protests erupted, immediately spreading throughout the Fordlândia operations. Angry employees targeted everything they perceived as symbols of Fordism, including the canteen, time clocks, the company radio station, the sawmill, the power house – and American expatriates. Chased by angry Brazilians armed with machetes, the Americans fled into the jungle. It took several days and the involvement of the Brazilian military to calm the*

*situation down. When the Americans could finally return to the site, nobody had been killed, but much of the infrastructure and the production facilities had been destroyed. (Berkemeyer & Figge, 2012 : 76).*

À l'égard des protestations, Ford répliquera «*You'd better get down on your knees and thank God for the benefits the Ford company has brought you*» (Ford, 1940 cité dans Galey, 1979). *Fordlandia* fut finalement vendue au gouvernement brésilien en 1945 pour la somme de 244 200 \$ alors que l'investissement initial était de plus de 20 millions de dollars (Grandin, 2009 : 350).

Bien que le cas de *Fordlandia* soit immensément riche et que nous n'en avons exposé qu'un bref résumé, nous pensons avoir exposé suffisamment d'éléments afin de pouvoir analyser ce cas au regard de l'idéal type d'entreprise-gouvernement. Effectivement, notre but n'est pas d'expliquer l'échec de *Fordlandia*, mais bien d'analyser la gestion des droits de citoyens dans le contexte de l'entreprise-gouvernement.

Tableau 4 : Le cas de Fordlandia au regard de l'idéal type d'entreprise-gouvernement

L'Entreprise comme forme de gouvernement	Opérationnalisation de la gestion des droits		Le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté	Modalités de gestion des droits sociaux, civils et politiques	La gestion de la citoyenneté par l'entreprise dans le cas de Fordlandia
	LES DROITS SOCIAUX	FOURNISSEUR/IGNOREUR	L'entreprise finance le système d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 écoles sur le territoire</li> <li>• Uniformes fournis pour les enfants fréquentant l'école</li> </ul>	
L'entreprise finance le système de santé			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture médicale et dentaire complète</li> <li>• Hôpital sur le site avec infirmières, dentiste, pharmaciens, docteurs</li> </ul>		
L'entreprise s'impose des règles en matière de normes du travail			<ul style="list-style-type: none"> <li>• 37 sous de salaire par jour, soit au moins le double du salaire moyen offert au Brésil à l'époque</li> <li>• Horaire de travail fixe</li> <li>• Refus de payer des paies de vacances</li> </ul>		
L'entreprise fournit des habitations			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation gratuite</li> </ul>		
L'entreprise fournit des infrastructures			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilités récréatives (terrain de golf, terrain de soccer)</li> <li>• Électricité dans toutes les maisons</li> <li>• Eau courante dans toutes les maisons.</li> <li>• Tous les services d'approvisionnement courants étaient fournis (épicerie, etc.) avec des prix contrôlés abordables pour les travailleurs.</li> <li>• Cimetière</li> </ul>		
LES DROITS CIVILS	FACILITATEUR/EMPÊCHEUR	L'entreprise intervient dans le cadre de la violation des droits civils des citoyens par l'État			
		L'entreprise se trouve à gérer des services militaires ou correctionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'armée brésilienne a fait une intervention lors d'une révolte à la demande des autorités américaines</li> <li>• Propre police sur le territoire (fournie par le gouvernement brésilien)</li> </ul>		

			L'entreprise établit son propre code d'éthique lorsque la réglementation gouvernementale ne prévoit rien à cet égard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imposition d'une prohibition</li> </ul>
	Les droits politiques	AGENT CANALISATEUR/BLOQUEUR	L'entreprise fait du lobbying auprès du gouvernement ou finance des partis politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociation de la concession des terres de Fordlandia</li> <li>• 125 000\$ remis aux négociateurs</li> <li>• Refus catégorique d'adhérer aux pratiques de lobbying après cet incident, malgré la culture du Brésil qui acceptait ce genre de pratique</li> <li>• Préférence pour le ministère de l'Agriculture pour régler les litiges de paie de vacances que pour le ministère du Travail en raison des relations favorables avec le ministère de l'Agriculture.</li> </ul>
L'entreprise est victime de de boycottage et autres formes de protestation à de la part de la société civile			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émeutes suite à des changements de gestion de l'administration des repas</li> <li>• Destruction des infrastructures suite à une émeute</li> </ul>	
L'entreprise aide à la création et au soutien d'institution gouvernemental				

Source : Galey, 1979 ; Dempsey, 1994; Grondin, 2009; Berkemeyer & Figge, 2012

### **3.2 Fordlandia et la gestion des droits des citoyens**

Nous proposons dans cette section une analyse de la gestion des droits sociaux, civils et politiques dans le cadre de *Fordlandia*. Cette analyse est réalisée dans le but d'observer le rôle de fournisseur/ignoreur de réalisation des droits sociaux, le rôle de facilitateur/empêcheur de la réalisation des droits civils et le rôle d'agent canalisateur/bloqueur des droits politiques.

#### **3.2.1 La gestion des droits sociaux**

Dans le cas de *Fordlandia*, l'entreprise jouait un très grand rôle dans la gestion des droits sociaux. Effectivement, l'entreprise était le seul fournisseur des droits sociaux dans ce contexte. À partir du modèle d'analyse que nous proposons, l'entreprise occupait un rôle dans tous les aspects que nous avons conceptualisé. Ainsi, elle finançait l'éducation des enfants de ses travailleurs, offrait l'accès à un système de santé de pointe – d'ailleurs la communauté de *Fordlandia* était particulièrement en santé. Comme le rapporte Galey (1979), la compagnie par ses politiques de santé publique avait réussi à avoir une communauté en santé qui était peu affectée par les maladies courantes en Amazonie à cette époque, comme la malaria ou la fièvre jaune. Cela s'explique aussi par la présence d'installation sanitaire moderne et par la promotion d'une alimentation saine : les repas à la cantine étaient fournis dans cette optique, ainsi que les cours de jardinage afin que les employés consomment davantage de légumes.

Des normes de travail très strictes étaient aussi respectées. Cependant, il est clairement démontré que ces normes ne correspondaient pas au contexte culturel de l'Amazonie. Bien que du point de vue de Ford, la venue de l'entreprise devait être considérée comme une bénédiction, le manque d'adaptation au contexte culturel mena, entre autres à sa perte. Cependant, les employés étaient logés, nourris et bénéficiaient d'un salaire qui était près du double comparativement à celui du Brésil à l'époque. À l'égard des conditions de travail, à partir du cas, le seul endroit où l'entreprise aurait joué le rôle « d'ignoreur » des droits sociaux est quant à la question des paies de vacances que Ford refusait au travailleur malgré que la loi reconnaisse l'obligation pour le secteur industriel d'en fournir à ses employés.

En ce qui concerne les droits sociaux, *Fordlandia* assumait pleinement son rôle de fournisseur. Cela s'explique notamment par le fait qu'il concevait *Fordlandia* comme une « *birth to death company town* » (Dempsey, 1996). De la naissance à la mort, tout était offert et payé par l'entreprise.

### **3.2.2 La gestion des droits civils**

L'analyse de la gestion des droits civils par *Fordlandia* confirme la critique de Banerjee (2007) adressé à Matten & Crane (2005), soit que la gestion des droits civils (et politiques) par l'entreprise est plus floue. En effet, nous avons été capables de relever quelques situations à partir du cas où l'entreprise intervient dans la gestion des droits civils, mais cette analyse est largement moins riche que celle de la gestion des droits sociaux.

Nous avons cependant relevé trois situations où *Fordlandia* entretient un rôle de gestion à l'égard des droits civils, qui comprennent les libertés fondamentales. D'abord, il y a le fait que l'entreprise possède un corps policier pour protéger la concession. Cela correspond à un des exemples que fournissent Crane et al. (2008) pour évoquer la gestion des droits civils par l'entreprise. Deuxièmement, il y a le fait que l'entreprise a dû faire appel à l'armée afin d'intervenir dans le cadre d'une émeute. Dans ces deux cas, il s'agit de la gestion de la coercition par l'entreprise, ce qui est habituellement une prérogative de l'État-Nation (Weber, 1971 [1921]).

Finalement, bien que le droit de boire de l'alcool ne soit pas une liberté fondamentale, nous tenons à mentionner tout de même que la prohibition imposée par Ford constitue tout de même la limitation d'une liberté.

La question de savoir si l'entreprise dans le cas de la gestion des droits civils tient un rôle de « facilitateur » ou « d'empêcheur » est ambiguë. D'un côté, l'entreprise gère l'usage de la force sur son territoire : cela n'est cependant pas une finalité en soi. Protège-t-elle ses employés avec les corps policiers? Aurait-elle du laisser cours à l'émeute et ne pas demander d'intervention militaire? La question de la distinction entre « facilitateur » et « empêcheur » de la réalisation des droits civils a besoin d'être développée davantage.

### 3.2.3 La gestion des droits politiques

La question de la gestion des droits politiques est un peu plus facile à traiter que celle de la gestion des droits civils, bien que le cas de la gestion des droits politiques ne soit pas aussi explicite que celui de la gestion des droits sociaux.

Il est possible de clairement établir le rôle de *Fordlandia* comme étant un agent canalisateur des demandes politiques. En effet, elle a été prise avec des émeutes, des manifestations et même la destruction de plusieurs de ses infrastructures suite aux protestations de ses employés envers ses méthodes. Elle est donc définitivement devenue une instance qui canalise les revendications en remplacement de l'État.

Quant à son rôle de « bloqueur », nous pouvons mentionner le fait que Ford préférait faire affaire avec le ministère de l'Agriculture plutôt que le ministère du Travail afin de régler les litiges entourant les paies de vacances. Se faisant, elle venait bloquer la revendication de ses employés en essayant de solliciter un ministère qui lui était plus favorable.

Après cette analyse du cas de Ford, nous pouvons proposer que *Fordlandia* fût effectivement gestionnaire des droits sociaux, civils et politiques sur son territoire. Bien sûr, la question de la gestion des droits sociaux est plus clairement illustrée que la question des droits civils et politiques. Nous pensons que l'étude du cas de *Fordlandia* nous a permis de tester le cadre d'analyse que nous proposons dans cet essai, soit celui de l'idéal type d'entreprise-gouvernement.

Nous en venons donc dans la prochaine section de cet essai à la discussion. À travers celle-ci nous cherchons à évaluer les apports et limites de l'idéal type que nous avons construit. De plus, nous nous intéressons aux enjeux soulevés par l'occupation d'un rôle gouvernemental par l'entreprise privée.

## DISCUSSION

### 1. L'idéal type d'entreprise-gouvernement pour mieux saisir les enjeux de la citoyenneté corporative

L'idéal type de l'entreprise-gouvernement permet d'explorer le plein potentiel de la conception expansionniste de la citoyenneté corporative. En effet, la compréhension de l'entreprise comme substitut de l'État octroi permet l'élaboration de critiques plus radicales à l'égard de la citoyenneté corporative.

Ainsi, il est possible, à partir de cet idéal type, de suggérer que l'entreprise citoyenne, plutôt que de s'ingérer dans les relations de citoyenneté (Matten & Crane, 2005) ou encore de s'ingérer dans la sphère publique (Champion & Gendron, 2005), est appelée à remplacer l'État, à se substituer à ce dernier dans le cadre de la gestion de la citoyenneté. En dépassant la simple question de l'ingérence de l'entreprise dans la sphère publique, on peut saisir pleinement les dangers associés à une telle conception de la citoyenneté corporative. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il est pris en considération que les conceptions de la responsabilité sociale de l'entreprise et de la citoyenneté corporative ne font pas l'unanimité (Champion et Gendron, 2005; Pasquero, 2007; Waddock, 2004). En effet, l'idéal type de l'entreprise-gouvernement permet d'éviter de « *s'enfarger dans les fleurs du tapis* » et de comprendre un spectre d'implications larges de cette conception de la citoyenneté corporative.

Lorsqu'étudié à partir de l'idéal type de la citoyenneté corporative, les cas de d'entreprise-gouvernement peuvent être analysés plus systématiquement. La question du chevauchement entre les sphères publique et privée peut être soulevée de façon plus rigoureuse puisque l'idéal type propose un modèle où ces deux sphères sont fusionnées. Ainsi, il suffit de comparer un cas d'ingérence de l'entreprise privée dans la sphère publique avec cet idéal type afin de mieux analyser les dynamiques politiques en occurrences.

Plusieurs enjeux sont soulevés.

Hertz (2001b), dans son livre *The silent take over : global capitalism and the death of democracy*, s'interroge sur l'encadrement qui structurera les activités de RSE des entreprises : « *Who will guard the guards ?* » (Hertz, 2001b : 182). Ce questionnement, dans le contexte où l'entreprise joue un rôle similaire à celui des gouvernements, et que cette dernière est appelée à occuper ce rôle plus particulièrement dans le « tiers monde » (puisque les gens y sont souvent abandonnés par leur propre gouvernement), prend une importance significative. Quelle est l'imputabilité des entreprises lorsqu'elles faillissent à être la contrepartie de la citoyenneté, ou dans les mots de l'auteure, du *Welfare*? Comme elle le souligne, les gouvernements nationaux et les organisations supranationales ne sont pas nécessairement capables d'encadrer l'entreprise dans cette prise en charge, volontaire de sa part, de la réalisation du bien public (Hertz, 2001b : 185-186). À la lumière de l'idéal type proposé dans cet essai, cette inquiétude de Hertz devient révélatrice des dangers liés à la citoyenneté corporative.

De plus, Hertz (2001b) s'inquiète du fait suivant : si l'entreprise contribue au *Welfare*, puis décide un jour d'arrêter d'en être la contrepartie, l'État se retrouvera certainement dépourvu puisque la prise en charge du bien commun par l'entreprise contribue certainement au fait que les gouvernements locaux ne sont pas encouragés à créer leurs propres institutions – quels seront les recours à ce moment-là pour les citoyens? (Hertz, 2001b : 184). Cette inquiétude n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle de Reich (2007), qui soutient l'idée que si l'entreprise prend en charge certains aspects du bien commun, l'État sera lui-même désintéressé, à la longue, de les prendre en charge et que cela représente un danger pour la démocratie (Reich, 2007 cité dans Capron, 2013).

À la lumière du cas de *Fordlandia*, nous ne pouvons ignorer les dynamiques coloniales qui transcendent le discours de cette entreprise-gouvernement. À cet égard, il s'agirait d'un cas de colonialisme corporatif (Banerjee 2006, Banerjee, 2007, Banerjee 2008 dans Barker Meyer & Figge, 2012). Dans l'esprit de Banerjee, le colonialisme corporatif correspond au fait que l'entreprise, dans sa façon

d'interagir avec ses parties prenantes, impose ses normes et ses valeurs, et ce en irrespect de celles de ses parties prenantes (Banerjee, 2006, 2007).

Certains auteurs perçoivent à travers les doctrines de la RSE et de la CC la logique d'un discours colonialiste (Banerjee & Linstead, 2001; Banerjee, 2000, 2006; Vertigans, 2011; Barkermeyer & Figge, 2012). Cela nous semble d'autant plus important à considérer lorsqu'on étudie la citoyenneté corporative, il est possible pour l'entreprise de remplacer l'État dans l'accomplissement de ses fonctions liées à la gestion de la citoyenneté.

La notion de colonialisme est fortement liée à celle de l'impérialisme et comme le dit Banerjee, «*imperialism described theories and practices developed by a dominant metropolitan center to rule distant territories, by force, by political means or by economic, social and cultural dependence*» (Banerjee, 2007 : 130). Cela est important dans le cadre de nos propos puisque « le colonialisme est presque toujours une conséquence de l'impérialisme » (Banerjee, 2007 : 130, traduction libre). C'est-à-dire que l'impérialisme est l'idéologie et le colonialisme la mise en œuvre de celle-ci. La distinction entre l'impérialisme et le colonialisme est la présence, sur le territoire du groupe dominé, d'établissements représentant l'idéologie liée à l'impérialisme (Banerjee, 2007 ; Hovart, 1972). Dans le cas du colonialisme corporatif, c'est l'entreprise qui devient l'instance représentante de l'idéologie occidentale (Banerjee & Linstead, 2001).

Blowfield & Frynas (2005) proposeront comme analyse critique de la RSE, qu'il s'agisse d'un concept d'abord et avant tout anglo-saxon et qu'elle soit imprégnée par cette culture. Ainsi, l'Asie ou l'Afrique n'a peut-être pas de terminologie pour décrire la responsabilité de l'entreprise au sein de la société – cela ne veut pas pour autant dire que c'est une conceptualisation totalement absente de leur culture, mais nécessairement qu'elle n'a pas la même signification qu'en occident (Blowfield & Frynas, 2005). Pourtant, il est régulièrement soutenu, par la Banque mondiale notamment, que la RSE peut être l'une des premières pierres sur le

chemin d'une « meilleure » législation nationale dans les pays en développement (Blowfield & Frynas, 2005 : 503).

Dans le même ordre d'idée, Banerjee (2007) propose que l'entreprise multinationale, fruit de la mondialisation, représente l'idéologie du monde occidental puisque la mondialisation de l'économie elle-même est une conséquence du développement du monde occidental (Banerjee & Linstead, 2001). Ainsi, l'entreprise transnationale deviendrait l'établissement représentant le « first world » (Banerjee & Linstead, 2001 : 683) et donc la représentante de l'idéologie de l'Occident dans les pays où elle mène ses opérations. Comme ces auteurs le précisent, « la mondialisation est aussi un processus politique puisqu'il est construit sur la notion de relation de domination et de subordination. [...] Il s'agit aussi d'un processus social et culturel » (Banerjee & Linstead, 2001 : 689-690, traduction libre).

Les dynamiques que nous venons d'exposer sont particulièrement vives dans le cas de *Fordlandia*, qui s'établissait au Brésil convaincue de sa supériorité normative et sociale. «*The developments at Fordlândia had made clear that the local workforce perceived 'the Ford way of doing things' as a form of corporate colonialism, i.e. the imposition of corporate norms and values irrespective of local customs*» (Banerjee, 2006, 2008 dans Barkemeyer & Figge, 2012). Bien sûr, il ne s'agit que d'un seul cas, mais comme le précisent Barkemeyer & Figge (2012), il s'agit d'un cas qui peut nous apprendre d'importantes leçons puisqu'encore aujourd'hui l'entreprise multinationale est confrontée à des défis de l'ordre de la conflictualité des normes des entreprises et des normes locales où l'entreprise mène ses activités.

Nous en venons donc à la synthèse des enjeux soulevés dans le cadre de l'analyse de l'apport de l'idéal type de l'entreprise gouvernement. En utilisant l'idéal type d'entreprise-gouvernement plutôt que le simple concept de citoyenneté corporative, il est plus facile de comprendre pleinement les implications de cette terminologie et d'observer les dangers associés à la prise en charge de la citoyenneté par l'entreprise. C'est le cas pour deux raisons.

1. L'ambiguïté qui règne autour de la définition de la citoyenneté corporative est supprimée.
2. On peut saisir l'ampleur des transformations sociales proposée par l'idée de citoyenneté corporative au sens expansionniste.

Nous pensons que l'idéal type proposé dans le cadre de cet essai permettrait d'aller encore plus loin dans les critiques adressés à la citoyenneté corporative et à la RSE de façon générale. À savoir qu'il représente non seulement un discours qui cherche à légitimer l'intervention de l'entreprise dans des domaines historiquement liés à l'État et conséquemment légitimer la gestion privée du bien commun (Champion & Gendron, 2005), mais aussi un concept qui soulève de nombreux enjeux observables dans le comportement des entreprises qui occupent un rôle dans la gestion de la citoyenneté.

Voilà donc les raisons pour lesquelles nous pensons que l'idéal type d'entreprise-gouvernement permet de mieux analyser les répercussions qu'aurait sur la société la prise en charge de la gestion de la citoyenneté par l'entreprise. Il nous reste maintenant à démontrer que cet idéal type permet aussi une meilleure compréhension du chevauchement entre les sphères publique et privée dans le cadre de la redéfinition du rôle social de l'entreprise.

## **2. L'idéal type d'entreprise-gouvernement pour mieux comprendre les chevauchements entre les sphères publiques et privées**

Les questionnements soulevés concernant le chevauchement des sphères publique et privée, que nous avons exposés dans la première section de cet essai, concernent principalement la légitimité pour l'entreprise d'intervenir dans la sphère publique et les impacts de la gestion du bien commun par l'entreprise privée. Nous soutenons que le concept d'entreprise-gouvernement sous la forme de l'idéal type que nous lui donnons aujourd'hui offre une contribution à ces discussions et certainement des avenues de recherche pour continuer à les mener.

Nous avons cherché à démontrer que la citoyenneté corporative était un concept qui s'insérait dans le cadre des discussions sur l'enchevêtrement des sphères publique et privée. Avec l'idéal type d'entreprise-gouvernement, cela va encore plus loin : les sphères publique et privée fusionnent quand il est question de l'entreprise-gouvernement, comme nous l'avons d'ailleurs vu dans la section précédente. L'idéal type de l'entreprise-gouvernement permettrait une critique plus grande de la doctrine de la citoyenneté corporative et de celle de la RSE, à savoir que ces dernières contribuent non seulement à la légitimation de l'ingérence de l'entreprise dans la sphère publique (Champion & Gendron, 2005), mais aussi au retour d'une logique d'action coloniale pour l'entreprise.

Nous suggérons pour cette raison que les discussions sur le chevauchement entre les sphères publique et privée soient en mesure d'être bonifiées si elles utilisent l'idéal type d'entreprise-gouvernement pour articuler leur propos. Effectivement, le remplacement de l'État par l'entreprise est au cœur des préoccupations des chercheurs dans ce domaine. De plus, les enjeux liés au colonialisme corporatif rejoignent directement la préoccupation au cœur de ces discussions : la gestion du bien commun par des intérêts privés.

À partir de ces observations, nous sommes d'avis que l'idéal type d'entreprise-gouvernement peut être fructueux pour mener d'autres recherches dans le but d'obtenir une meilleure compréhension de la transformation des sphères publique

et privée au sein de la société ainsi que dans le but d'une meilleure compréhension des enjeux liés à la qualification de l'entreprise de « citoyenne ».

Bien évidemment, l'idéal type que nous proposons comporte certaines limites. Afin de mener une analyse plus rigoureuse, il faudrait inclure à la construction de cet idéal type davantage de variables qui permettraient d'étudier un spectre plus large des activités de l'entreprise à l'égard de la gestion de la citoyenneté. Notamment, dans le cas de *Fordlandia*, nous avons pu remarquer que les droits culturels seraient une variable à ajouter à l'idéal type afin de lui permettre un plus grand potentiel explicatif. Les droits culturels ne faisaient pas partie de notre cadre d'analyse, car nous avons bâti ce dernier à partir de la théorisation expansionniste de la citoyenneté corporative qui ne fait pas la mention de ces types de droits. En effet, cette théorisation de la CC est basée sur la citoyenneté selon Marshall (1963) qui n'inclut pas les droits culturels à son analyse. Mentionnons toutefois que Canet (2000) identifie cette absence des droits culturels du cadre de Marshall comme étant l'une des limites de ce dernier.

Concernant l'idéal type de l'entreprise-gouvernement, sa principale limite découle du fait qu'il n'inclut pas la distinction des contextes de réalisation de la gestion privée de la citoyenneté. Il serait fort enrichissant de les intégrer puisque cela nous permettrait de comparer ensuite les implications de la gestion privée de la citoyenneté selon les contextes. Dans le cadre de cet essai cependant, notre objectif était de construire l'idéal type afin d'indiquer aux chercheurs travaillant sur la question de la légitimité de l'entreprise à prendre en charge certains aspects de la gestion du bien commun qu'il y avait là un cadre d'analyse potentiellement riche, malgré son besoin d'être développé davantage.

## CONCLUSION

Nous en sommes donc à la conclusion de cet essai. Notre principale intention dans celui-ci était de proposer un idéal type afin de mieux comprendre les enjeux de l'ingérence de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté et plus globalement les enjeux du chevauchement entre les sphères publique et privée. La première section de l'article proposait d'exposer les questionnements entourant la légitimité du rôle social de l'entreprise au sein de la société pour en venir à la suggestion que la citoyenneté corporative était un concept qui s'insérait dans ces discussions. Dans la deuxième section, nous avons montré le développement théorique de la citoyenneté corporative au sens expansionniste, pour en venir à suggérer que lorsqu'opérationnalisé sous forme d'idéal type, ce concept pouvait avoir un potentiel explicatif afin de mieux comprendre les implications du rôle de l'entreprise dans la gestion du bien commun. Dans la troisième section, nous avons analysé le cas de *Fordlandia* à partir de l'idéal type que nous avons construit. Nous avons ensuite, lors de la discussion, cherché à comprendre ce que l'analyse de ce cas nous permettait de soulever comme enjeux quant à la gestion de la citoyenneté par l'entreprise.

Nous avons trois objectifs dans cet essai. Le premier était de démontrer la pertinence d'utiliser la méthodologie de l'idéal type pour analyser la citoyenneté corporative au sens expansionniste dans la mesure où cette dernière est un concept chevauchant les sphères publique et privée au sein de la société. Nous avons construit un idéal type d'entreprise-gouvernement qui propose la substitution de l'État par l'entreprise dans le contexte de la gestion de la citoyenneté. Cet idéal type a été constitué à partir de la théorisation expansionniste de la citoyenneté corporative développée par Matten et Crane (2005).

Nous avons pour second objectif d'analyser un cas d'entreprise-gouvernement afin d'évaluer l'apport de l'idéal type dans l'analyse du phénomène de la gestion privée de la citoyenneté. Nous avons identifié quelques limites et apports de cet idéal type. Le principal apport est qu'il permet d'opérationnaliser le concept de citoyenneté corporative au sens expansionniste et de mener une analyse

systematique du rôle que joue l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté. Ce faisant, il permet de soulever de nombreux enjeux liés à ce phénomène décrit par Matten & Crane (2005). Cependant, l'idéal type que nous avons construit ne permet pas d'expliquer comment l'entreprise vient à jouer ce rôle au sein de la société. De plus, l'ajout de variables supplémentaires permettrait d'avoir une approche encore plus rigoureuse. À savoir, il faudrait idéalement tenir compte des contextes dans lesquels se réalise la gestion privée de la citoyenneté afin de pousser la capacité explicative de l'idéal type. Se faisant, il serait possible de comparer la citoyenneté corporative au sens expansionniste dans le cadre d'États démocratiques bien établis et dans le cadre de pays en développement. En ajoutant des indicateurs à l'analyse, il serait aussi possible d'établir des « niveaux » de gestion de la citoyenneté, ce qui aiderait les chercheurs à comprendre l'importance du phénomène.

Notre troisième objectif était d'explorer, à partir de l'analyse menée sur le cas de *Fordlandia*, les dangers et les enjeux liés à la gestion privée de la citoyenneté. Nous avons soulevé plusieurs points, mais celui que nous considérons comme le plus important est le suivant : lorsque l'entreprise décide d'intervenir dans la gestion de la citoyenneté, il y a là une potentielle volonté colonialiste. Le cas de *Fordlandia* est évidemment propice à ce genre d'analyse puisque Ford déclarait ouvertement qu'il voulait « civiliser la jungle » (Berkemeyer & Figge, 2012 : 74, traduction libre). Néanmoins, plusieurs auteurs critiques voient dans le phénomène de la RSE et de la CC un discours qui rend potentiellement légitime le colonialisme corporatif (Banerjee, 2006, 2007, 2008; Banerjee & Linstead, 2001; Vertigans, 2011) et l'analyse que nous avons menée aujourd'hui s'inscrit dans cette optique. Effectivement, s'il est possible d'extrapoler la conceptualisation expansionniste de la citoyenneté corporative pour en venir à décrire des cas de colonialisme corporatif, il semble que le concept puisse être un terrain d'enracinement pour l'entreprise qui veut à la fois « être responsable » et à la fois imposer ses valeurs.

À travers notre discussion, nous avons aussi démontré que l'entreprise-gouvernement était une façon d'aborder le chevauchement des sphères publique et privée au sein de la société, ce qui a mené à notre troisième objectif, soit démontrer que l'idéal type d'entreprise-gouvernement est un concept qui peut être structurant pour les discussions à venir sur le rôle politique de l'entreprise au sein de la société. De plus, l'idéal type de l'entreprise-gouvernement peut permettre d'étudier de façon plus systématique le chevauchement entre les sphères publique et privée au sein de la société, puisqu'il suggère la fusion de ces sphères.

Nous en venons donc à la suggestion de quelques avenues de recherches.

### **Avenues pour des recherches futures**

La première avenue de recherche qui semble s'ouvrir à partir de ce que nous avons proposé dans cet essai est la suivante : développer davantage l'idéal type de citoyenneté corporative. Nous n'avons aucunement la prétention d'avoir mené à terme toutes les possibilités d'analyse que ce concept peut offrir. Nous considérons plutôt avoir indiqué aux chercheurs s'intéressant à l'ingérence de l'entreprise dans la gestion du bien commun que la citoyenneté corporative au sens expansionniste, lorsqu'opérationnalisée sous la forme de l'idéal type, peut représenter un modèle d'analyse fort intéressant pour comprendre les implications du chevauchement entre les sphères publique et privée.

La deuxième avenue de recherche serait de mener une étude historique sur le rôle de l'entreprise dans la gestion de la citoyenneté. Si la vision marshallienne de la citoyenneté est celle qui est largement reconnue dans le monde occidental (Coutu, 2005; Matten & Crane 2005), elle est un construit historique (Marshall, 1963). De ce fait, la gestion privée de la citoyenneté suscite bien des questions quant à la transformation que pourrait prendre la signification de la citoyenneté. Ainsi, nous pensons qu'il serait intéressant de soulever la question de la gestion de la citoyenneté par l'entreprise à travers l'histoire. Le cas de la *East India company* serait fort intéressant à analyser de ce point de vue, puisque comme le dit Robins (2006), nous avons tout à gagner en ayant une meilleure connaissance du passé

colonial de l'entreprise : celui-ci a largement contribué à la construction de la corporation telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le fait que la corporation se ressaisisse d'un rôle où elle est à la fois entreprise et gouvernement, comme à l'époque coloniale où il n'y avait pas réellement de distinction entre les sphères publique et privée (McLean, 2003) nous laisse penser que de s'intéresser au passé colonial de l'entreprise serait tout avisé pour mieux comprendre les répercussions que pourrait avoir la gestion privée de la citoyenneté à l'époque moderne.

Nous suggérons finalement une troisième avenue de recherche : étudier les processus qui mènent à la gestion privée de la citoyenneté. Cette question est très importante puisque bien que les capacités de l'État-nation soient transformées en raison de la mondialisation (Scherer & Palazzo, 2011), ses fondements sont toujours l'exercice du monopole du pouvoir sur un territoire donné (Weber, 1971 [1921]). Ainsi, comment l'entreprise vient-elle à gérer la citoyenneté? Matten & Crane (2005) proposent quelques pistes à cet égard, soit que l'État peut demander à l'entreprise de prendre en charge de fournir certains droits sociaux dans les cas où il se retire de la gestion de la citoyenneté, mais qu'en est-il des droits civils et politiques? Aussi qu'en est-il dans les pays en développement? Ces questions ont besoin d'être approfondies.

Nous en venons donc au terme de notre réflexion. La citoyenneté corporative au sens expansionniste, soit la description du rôle de gestionnaire de la citoyenneté pour l'entreprise est une conception potentiellement riche pour analyser le nouveau rôle politique que l'entreprise peut être amenée à jouer au sein de la société. Elle permet de soulever des enjeux importants concernant la gestion du bien commun par l'intérêt privé. Néanmoins, il se trouve dans ce discours un dangereux potentiel d'enracinement pour un retour à des logiques d'action coloniales pour l'entreprise. Ainsi, davantage de recherches sont nécessaires afin de saisir pleinement les implications pour l'entreprise d'avoir un rôle à jouer à l'égard de la gestion de la citoyenneté.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIOF, J., & MCLNTOSH, M., (2001) «Perspectives on corporate citizenship» Sheffield, UK: Greenleaf.
- BANERJEE, S., (2006) « Corporate Citizenship, Social Responsibility and Sustainability: Corporate Colonialism for the New Millennium? » pp. 31-50 dans Jonker, J., de White, M., (2006) « The Challenge of Organizing and Implementing Corporate Social Responsibility», Palgrave macmillan, 261 p.
- BANERJEE, S. B., (2000) « Whose land is it anyway? national interest, indigenous stakeholders, and colonial discourses», *Organization & Environment*, 13(1): 3-38.
- BANERJEE, S. B., (2007) « Corporate Social Responsibility :The Good, the Bad and the Ugly» Edward Elgar: Cheltenham, 224 p.
- BANERJEE, S. B., LINSTED S., (2001) « Globalization, Multiculturalism and Other Fictions: Colonialism for the New Millennium? » *Organization* 8(4) : 683-722.
- BARKEMEYER, R., FIGGE, F., (2012) « Fordlândia: Corporate Citizenship or Corporate Colonialism» *Corporate Social Responsibility and Environmental Management* 19(2) : 69-78.
- BLOWFIELD, M., FRYNAS , J. G., (2005) « Editorial Setting new agendas: critical perspectives on Corporate Social Responsibility in the developing world. » *International Affairs* 81(3): 499-513.
- CANET, R., (2000) « En quoi la montée du multiculturalisme est-elle susceptible de transformer les représentations de la communauté politique et les institutions démocratiques? » *Les classiques des sciences sociales*, [En ligne], <<http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?article3261&lang=fr>>.
- CAPRON, M., (2013) « La RSE : un danger ou un atout pour la démocratie? » dans GENDRON et al. (2013) « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise », Armand Colin, 430 p.
- CARROLL, A. B., (1991) « The pyramid of corporate social responsibility: Toward the moral management of organizational stakeholders » *Business Horizons*, 34(4) : 39-48.
- CHAMPION, E et GENDRON, C., (2005) « De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative – L'entreprise privée et sa nécessaire quête de légitimité », *Nouvelles pratiques sociales*, 18 (1) : 90-103.
- COUTU, M., (2005) « Introduction : Droits fondamentaux et citoyenneté » dans Coutu, M. et al., (2005) « Droits fondamentaux et citoyenneté : Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire » Éditions Thémis, 582 p.

- CRANE, A., MATTEN D., (2005) « Corporate Citizenship: Missing the Point or Missing the Boat? A Reply to van Oosterhout» *Academy of Management Review*, 30(4) : 681-684.
- CRANE, A., MATTEN D., (2008) « Incorporating the corporation in citizenship: a response to néron and norman» *Business Ethics Quarterly* 18(1) : 27-33.
- CRANE, A., MATTEN, D., MOON, J., (2008) « Corporations and Citizenship » Cambridge University Press, 250p.
- DANTIER,B., (2004) « Textes de méthodologie en sciences sociales choisis et présentés par Bernard Dantier : Extrait de Max Weber, Économie et société, tome 1 : Les catégories de la sociologie, Paris, Plon / Agora, traduction de Julien Freund, pp. 28-29, 35, 48-52 et 55-57 » *Les classiques des sciences sociales*, [En ligne] <[http://classiques.uqac.ca/collection\\_methodologie/weber\\_max/idealtypes/weber\\_idealtypes.pdf](http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/weber_max/idealtypes/weber_idealtypes.pdf), page consulté le 13/02/2014. >.
- DEMPSEY, M. A., (1996) Henry Ford's Amazonian suburbia. *Americas*, 48(2) : 44.
- DEMPSEY, M.A., (1994) «Fordlandia» *Michigan History* 78 (4): 24–33. [En ligne] <<http://wayback.archiveit.org/418/20080304195857/http://www.michiganhistorymagazine.com/extra/fordlandia/fordlandia.html> >.
- DÉRY, R., (2009) « La modernité » Montréal, JFD éditions.
- FAROOQUI, A., (2007).« Governance, Corporate Interest and Colonialism: The Case of the East India Company» *Social Scientist*, 35(9/10) : 44-51.
- FRIEDMAN , M. , (1970) « The social responsibility of business is to increase its profits» *New York Times Magazine*, 13 : 122–6.
- GALEY, J., (1979) «Industrialist in the Wilderness: Henry Ford's Amazon Venture» *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, 21 (2): 261–289.
- GENDRON, C., LAPOINTE A. & al., (2004) « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée » *Relations Industrielles*, 59(1) : 73-100.
- GOND, J.-P., IGALENS, J., (2008) « La responsabilité sociale de l'entreprise », Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- GRANDIN, G., (2009) « Fordlandia. The rise and fall of Henry Ford's forgotten Jungle city » Picador, 416 p.
- HERTZ, N., (2001a) « Better to shop than to vote? » *Business Ethics: A European Review*, 10 : 190–193.

- HERTZ, N., (2001b) « The Silent Takeover. Global Capitalism and the Death of Democracy » Free Press 246p.
- HORVATH J. R., (1972) « A Definition of Colonialism » *Current Anthropology*, 13(1) : 45-57.
- LEVITT, T., (1958) «The Dangers of Social Responsibility» *Harvard Business Review*, 36(5): 41-50.
- LOGSDON, J. et WOOD, D., (2002) « Business Citizenship: From Domestic to Global Level Analysis» *Business Ethics Quarterly*, 12 (2) : 115-187.
- MARSDEN, C., (2000) « The New Corporate Citizenship of Big Business: Part of the Solution to Sustainability» *Business and Society Review*, vol 105, n° 1, 9-25.
- MARSHALL, T.H., (1963) «Citizenship and social class» dans *Sociology at the crossroads and other Essays*, Londres, Heinemann, p. 61-127.
- MATTEN, D., CRANE, A., (2005) « Corporate citizenship: Toward an extended theoretical conceptualization » *Academy of Management Review*, 30: 166-179.
- MATTEN, D., CRANE, A., CHAPPLE, W., (2003) «Behind the mask: Revealing the true face of corporate citizenship» *Journal of Business Ethics*, 45(1) : 109-120.
- MCLEAN, J., (2003) « The Transnational Corporation in History: Lessons for Today?» *Indiana Law Journal*, 79 : 363-377.
- NÉRON, P.-Y., NORMAN W., (2008) « CITIZENSHIP, INC » *Business Ethics Quarterly*, 18(1) : 1-26.
- PASQUERO, J., (2007) « Éthique des affaires, responsabilité sociale et gouvernance sociétale : Démêler l'écheveau» *Gestion*, 32(1) : 112-116.
- PASQUERO, J., (2013) « La responsabilité sociale de l'entreprise : trajectoire d'une idée » dans GENDRON et al., (2013) « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise », Armand Colin, 430 p.
- REICH, R. B., (2007) « Supercapitalism: The Transformation of Business, Democracy and Everyday Life» New York: Alfred A. Knopf.
- ROBINS, N., «The Corporation that Changed the World: How the East India Company Shaped the Modern Multinational», Hyderabad, 2006, 218 p.

- SCHERER, A. & PALAZZO, G. 2011. « The new political role of business in a globalized world: A review of a new perspective on CSR and its implications for the firm, governance, and democracy» *Journal of Management Studies*, 48 (4).
- VERTIGANS, S., (2011) « CSR as corporate social responsibility or colonial structures return? A Nigerian case study» *International Journal of Sociology and Anthropology* Vol. 3(6) pp. 159-162.
- WADDOCK, S., (2004) « Parallel Universes: Companies, Academics, and the Progress of Corporate Citizenship» *Business and Society Review*, 109: 5–42.
- WEBER, M. (posthume 1921) « Économie et société » traduction du tome 1, Plon, 1971 ; édition de poche, Pocket, 1995.

## CONCLUSION DU MÉMOIRE

Ce mémoire, composé de deux essais, s'est intéressé à la question de la citoyenneté corporative. Il a proposé une contribution aux discussions théoriques sur cette dernière en élaborant une réponse à l'approche expansionniste de la citoyenneté corporative (Matten et al., 2003; Matten & Crane, 2005; Crane et al., 2008). Nous avons pour objectif général de démontrer que la citoyenneté corporative est une terminologie qui mobilise l'imaginaire vertueux lié à la citoyenneté, mais que cela peut être dangereux puisque la citoyenneté corporative au sens expansionniste réfère à l'idée de la gestion privée du droit des citoyens.

La citoyenneté est à la fois institution et imaginaire (Bickel, 2007). Elle se

présente à nous et à nos contemporains sous un double visage. Le premier est celui d'une institution : un complexe réseau de sens, cristallisé dans des manières d'agir et de penser, objectivé dans un corps de dispositions légales explicites susceptibles de sanctions judiciaires, ainsi que dans un ensemble de normes plus informelles [...] Comme tout réseau de significations, la citoyenneté ne s'épuise pas dans son état présent, n'est pas réductible à une totalité fixe et strictement délimitée; son présent est ouvert, disponible pour d'autres interprétations, perspectives. Appelons imaginaire, en suivant C. Castoriadis, cette capacité d'évoquer une image, de donner un sens qui ne sont pas « déjà là ». (Bickel, 2007 : 27)

Ainsi, comme nous l'avons présenté dans le cadre de ces deux essais, la citoyenneté est comprise de nos jours comme étant la citoyenneté qui garantit aux citoyens des droits sociaux, civils et politiques (Marshall, 1963). Comme le propose Néron & Norman (2008), la citoyenneté peut être interprétée comme une activité vertueuse qui place au cœur de la conception de la citoyenneté la question des droits et des devoirs pour les citoyens, la réalisation de ceux-ci étant associée à une activité vertueuse. C'est pourquoi nous suggérons que la citoyenneté corporative est une terminologie qui mobilise cet imaginaire vertueux sans toutefois référer à cette valeur symbolique, particulièrement dans le cas de la

citoyenneté corporative au sens expansionniste qui propose que le vocable « citoyenneté corporative » désigne la gestion par l'entreprise du droit des gens.

Nous avons soutenu ce propos avec deux essais, les deux s'adressant essentiellement à la conception expansionniste de la citoyenneté corporative développée par Matten & Crane (2005). Ces derniers proposent que la citoyenneté corporative soit une terminologie qui désigne le rôle politique renouvelé que l'entreprise est amenée à accomplir au sein de la société en raison de la mondialisation qui transforme la capacité de l'État à accomplir certaines fonctions (Scherer & Palazzo, 2011). C'est-à-dire un rôle, dans certains contextes où l'État ne peut plus y parvenir, où l'entreprise devient gestionnaire de la citoyenneté des individus.

Le premier essai, intitulé *L'apport du vocable de la citoyenneté dans le cadre de la redéfinition du rôle politique de l'entreprise : clarification conceptuelle et état de la question*, a présenté une revue de la littérature sur le développement théorique de la citoyenneté corporative. Nous avons rapporté le développement théorique de trois conceptions : l'approche conventionnelle, l'approche « métaphorique » et l'approche expansionniste. À la suite de l'exposition de ces approches, nous nous sommes attardés à l'approche expansionniste pour y dénoter quelques ambiguïtés conceptuelles. D'abord, bien que les auteurs développent l'approche afin de créer une terminologie qui se distingue de la RSE, nous suggérons que les questionnements de fond suscités par ces deux approches pour étudier le rôle de l'entreprise au sein de la société demeurent essentiellement les mêmes. Nous avons aussi proposé que la théorisation expansionniste de la CC représente une certaine dénaturation de l'utilisation initiale de l'expression « citoyenneté corporative ». Nous avons aussi mené une analyse de la CC expansionniste à partir du cadre théorique marshallien (Marshall, 1963) de la citoyenneté puisqu'il s'agit du cadre de la citoyenneté utilisé par Matten & Crane (2005) afin de construire leur théorisation de la CC. Cette analyse avait pour but de démontrer quelques ambiguïtés au sein de l'expression « citoyenneté corporative ». À savoir que cette dernière faisait appel à un concept

intrinsèquement associé à l'État-nation et à la démocratie pour étudier le phénomène de la gestion privée de la citoyenneté. Nous nous sommes donc questionnés sur l'impact qu'un tel rôle pour l'entreprise pourrait avoir sur la démocratie et sur la citoyenneté des individus. Suite à cette analyse, nous en sommes venus à proposer que le phénomène étudié par Matten & Crane (2005) serait mieux servi par une terminologie similaire à celle de « gestion corporative de la citoyenneté ».

Dans le deuxième essai, intitulé *La citoyenneté corporative ou l'entreprise-gouvernement : exploration des dynamiques coloniales en contexte de gestion privée du droit des gens*, nous avons proposé de transformer l'approche expansionniste en idéal type de l'entreprise-gouvernement. Dans cet idéal type, l'entreprise devient la seule instance gestionnaire de la citoyenneté. Ce modèle a été proposé, car nous croyons qu'il permet d'avoir une analyse plus systématique des enjeux liés à la délimitation des sphères privée et publique qui occupent l'esprit de plusieurs chercheurs (Levitt, 1958, Friedman, 1970, Champion & Gendron, 2005, Crane et al., 2008, Reich, 2007, Capron, 2013). De plus, nous croyons que l'idéal type permet d'étudier un spectre d'implications plus large quant aux conséquences pour l'entreprise d'occuper un rôle similaire à celui d'un gouvernement. Nous avons ensuite analysé le cas de *Fordlandia*, un cas où l'entreprise a joué un rôle gouvernemental dans la gestion de la vie de ses employés (Galey, 1979 ; Dempsey 1994 ; Dempsey 1996 ; Grandin, 2009 ; Berkemeyer & Figge, 2012). À partir de ce cas, nous menons une analyse des enjeux soulevés par le cas à la lumière de l'idéal type que nous avons proposé. Lors de notre discussion, nous explorons les enjeux liés à la gestion privée de la citoyenneté. Nous soulevons aussi le potentiel discours colonialiste qui se trouve au sein de l'expression de citoyenneté corporative. Nous avons finalement conclu que l'idéal type que nous proposons représente un potentiel afin d'étudier plus systématiquement la délimitation entre les sphères publique et privée et qu'il s'agit d'un recadrage théorique de la citoyenneté corporative qui appelle à davantage de recherche.

Par la tenue de ces deux essais, nous avons cherché à démontrer que la théorisation expansionniste de la citoyenneté corporative est ambiguë et qu'elle soulève d'importantes questions quant à la démocratie, aux possibles transformations de la citoyenneté et quant à la délimitation des sphères publique et privée au sein de la société. Cette théorisation se préoccupe cependant d'un phénomène dont il est essentiel d'avoir une meilleure compréhension – la critique que nous avons adressée aux auteurs de cette approche est largement terminologique. Ainsi, la citoyenneté corporative au sens expansionniste, transformée en cadre d'analyse pour comprendre le phénomène de la gestion privée du droit des gens possède un fort potentiel afin de mieux se saisir de l'ensemble des enjeux liés au phénomène. Pour cette raison, nous croyons qu'il est impératif de continuer à développer cet angle d'analyse des relations entreprise-société afin de pouvoir mieux comprendre les défis auxquels l'entreprise, la société et l'État doivent faire face en cette période de reconfiguration des rôles de l'État et de l'entreprise au sein de la société.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARKEMEYER, R., FIGGE, F., (2012) « Fordlândia: Corporate Citizenship or Corporate Colonialism » *Corporate Social Responsibility and Environmental Management* 19(2) : 69-78.
- BICKEL, J.-F., (2007) « Significations, histoire et renouvellement de la citoyenneté », *Gérontologie et société*, 120 : 11-28 .
- CAPRON, M., (2013) « La RSE : un danger ou un atout pour la démocratie? » dans GENDRON et al. (2013) « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise », Armand Colin, 430 p.
- CHAMPION, E et GENDRON, C., (2005) « De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative – L'entreprise privée et sa nécessaire quête de légitimité », *Nouvelles pratiques sociales*, 18 (1) : 90-103.
- CRANE, A., MATTEN, D., MOON, J., (2008) « Corporations and Citizenship » Cambridge university press.
- DEMPSEY, M. A., (1996) « Henry Ford's Amazonian suburbia » *Americas*, 48(2) : 44.
- DEMPSEY, M.A., (1994) « Fordlandia » *Michigan History* 78 (4): 24–33. [En ligne] <<http://wayback.archiveit.org/418/20080304195857/http://www.michiganhistorymagazine.com/extra/fordlandia/fordlandia.html> >.
- FRIEDMAN, M., (1970) « The social responsibility of business is to increase its profits » *New York Times Magazine*, 13 : 122–6.
- GALEY, J., (1979). « Industrialist in the Wilderness: Henry Ford's Amazon Venture » *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, 21 (2): 261–289.
- GRANDIN, G., (2009) « Fordlandia. The rise and fall of Henry Ford's forgotten Jungle city » Picador, 416 p.
- LEVITT, T., (1958) « The Dangers of Social Responsibility » *Harvard Business Review*, 36(5): 41-50.
- MARSHALL, T.H., (1963) « Citizenship and social class », dans *Sociology at the crossroads and other Essays*, Londres, Heinemann, p. 61-127.
- MATTEN, D., CRANE, A., (2005) « Corporate citizenship: Toward an extended theoretical conceptualization » *Academy of Management Review*, 30: 166-179.
- MATTEN, D., CRANE, A., & CHAPPLE, W., (2003) Behind the mask: Revealing the true face of corporate citizenship. *Journal of Business Ethics*, 45(1) : 109-120.

NÉRON, P.-Y., NORMAN W., (2008) « Citizenship, inc » *Business Ethics Quarterly* 18(1) : 1-26.

REICH, R. B., (2007) « Supercapitalism: The Transformation of Business, Democracy and Everyday Life » New York: Alfred A. Knopf.

SCHERER, A. & PALAZZO, G., (2011) « The new political role of business in a globalized world: A review of a new perspective on CSR and its implications for the firm, governance, and democracy. » *Journal of Management Studies*, 48 : 4.

